

Le génocide des Arméniens



Il y a cent ans le gouvernement des Jeunes-Turcs commettait le premier génocide du xx^e siècle décimant la communauté arménienne qui semblait pourtant bien intégrée à l'Empire ottoman. Les descendants des survivants, au sein de la diaspora, ont gardé la mémoire de cette tragédie qui fit au moins 1,3 million de victimes. L'histoire a eu du mal à s'écrire. Mais, aujourd'hui, la recherche a progressé. On comprend mieux l'idéologie qui a motivé les responsables et la mécanique implacable du massacre. Si les autorités turques persistent dans leur négationnisme, une partie des élites milite désormais en faveur de la reconnaissance des faits.

SCÉNARIO POUR UNE EXTERMINATION

Au printemps 1915, la population arménienne de l'Empire ottoman est victime d'arrestations massives, de déportations et de massacres. Le bilan : près de 1,3 million de morts. Il s'agit du premier génocide du xx^e siècle, orchestré selon une logique implacable par les plus radicaux des Jeunes-Turcs au pouvoir.

Par **Raymond Kévorkian**



VENISE, COLL. BIBL. DES PÈRES MÉKHITARISTES

La prière des morts En 1916, au camp de Deir ez-Zor, un prêtre dit une prière pour les déportés arméniens morts pendant la nuit. Cette zone sera le lieu du dernier grand massacre du génocide (Armin Wegner, coll. bibl. des Pères mékhitaristes, Venise).

En juillet 1908, l'accession au pouvoir du Comité Union et Progrès (CUP, nom officiel du mouvement animé par les Jeunes-Turcs ou unionistes) ou *Ittihad ve Terakki Firkasi*, en turc, suscite un immense espoir parmi les groupes persécutés sous l'ancien régime du sultanat ottoman. Le nouveau régime des Jeunes-Turcs, ainsi que les désigne l'Europe confiante dans leur volonté de réforme et de modernisation, favorise aussi la quête d'un nouveau modèle : celui de l'État-nation. Or cette aspiration renferme l'idée, latente, de l'exclusion des groupes non turcs, en particulier grec et arménien.

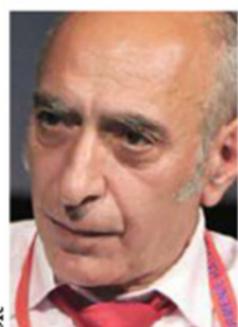
De surcroît, les pertes territoriales successives que l'Empire ottoman enregistre dès les premiers pas du régime, notamment après l'humiliante défaite des guerres balkaniques (1912-1913) où il est dépossédé de tous les territoires européens excepté la Thrace et Constantinople¹, modifient les équilibres au sein du Comité central du CUP. En 1913, ce sont ses membres les plus radicaux qui prennent le pouvoir. Les dernières illusions des Grecs et des Arméniens ont alors déjà été balayées par les campagnes de boycott encouragées depuis 1912 par les autorités à l'encontre de leurs entreprises et de leurs commerces. Ce processus de stigmatisation se nourrissant de l'héritage d'ancien régime, en particulier des massacres opérés sous le sultan Abdülhamid II en 1894-1896, contribue aussi à instiller au sein de l'opinion publique musulmane l'image du « traître » grec ou arménien, à qui une « punition » doit être infligée (cf. *Hamit Bozarslan*, p. 58).

LA DÉCISION

La décision de l'Empire ottoman d'entrer en guerre le 1^{er} novembre 1914 aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, prise par les membres les plus radicaux du Comité central unioniste, engendre un contexte propice à la destruction des éléments non turcs de l'Empire ottoman. Les Arméniens, collectivement accusés d'être proches des Russes, sont plus que jamais soupçonnés de « trahison » (cf. *Annette Becker*, p. 64).

L'entrée en guerre permet également la mobilisation des Arméniens âgés de 20 à 40 ans. Les Arméniens sont aussi victimes de réquisitions militaires, qui s'avèrent en fait être un véritable pillage d'État : au nom des « nécessités militaires », stocks des entreprises et des magasins, céréales et bêtes de somme sont prélevés par l'armée en milieu arménien.

Le projet de turcisation de l'espace anatolien et d'homogénéisation ethnique de l'Asie Mineure caressé par les chefs du CUP depuis leur accession au pouvoir, en 1908, prend alors la forme d'une entreprise d'extermination systématique des Arméniens et des Syriques². Dans le cadre plus général d'un vaste mouvement de populations, classées selon une grille hiérarchisant leurs capacités d'assimilation au modèle « turc », il



DR
L'AUTEUR
Raymond
Kévorkian
est directeur
de recherche
honoraire
(Paris-VIII).
Il vient de
publier, avec
Yves Ternon,
Mémorial
du génocide des
Arméniens
(Seuil, 2014).

s'agit de combler les vides laissés par la déportation de populations non musulmanes et d'installer notamment les migrants musulmans originaires des Balkans. Cette vaste manipulation interne des groupes historiques composant l'empire non seulement répond à une idéologie nationaliste, mais s'inscrit aussi dans un plan plus ambitieux encore, visant à créer une continuité géographique et démographique turque avec les populations turcophones du Caucase.

Dès le début du mois d'avril 1915, on observe un changement de ton à l'égard des Arméniens dans la presse stambouliote unioniste. Ces derniers y sont présentés comme des « ennemis intérieurs », des traîtres à la patrie qui font cause commune avec la Triple-Entente (France-Grande-Bretagne-Russie). Simultanément, ce sont des accusations de complot contre la sécurité de l'État qui sont distillées par la presse : elles préparent l'opinion publique aux mesures radicales à venir contre la population arménienne dans son ensemble.

Du côté du pouvoir, la décision d'exterminer les Arméniens est prise entre le 20 et le 25 mars 1915, au cours de plusieurs réunions du Comité central unioniste, convoqué après le retour d'Erzurum (Anatolie orientale) du docteur Behaeddin Chakir, le président de l'Organisation spéciale (Techkilat-i Mahsusa en turc), un groupe paramilitaire directement attaché à la direction du CUP, comprenant des criminels amnistiés et des milices tribales tcherkesses et kurdes, mis en place en juillet-août 1914 pour procéder à la liquidation physique des déportés arméniens hors de toute hiérarchie officielle (le président coordonnait ces opérations occultes depuis Erzurum). Une logique d'extermination permettant la réalisation effective des vastes ambitions d'ingénierie démographique se met en place. La première phase du génocide (de mars 1915 à avril 1916) peut alors commencer. Elle consiste officiellement à déporter les « traîtres » potentiels loin des champs de bataille, à savoir éliminer en premier lieu les hommes adultes.

FÉVRIER 1915 :

L'ÉLIMINATION DES CONSCRITS

Le contexte de guerre et l'obligation de répondre à l'appel à la mobilisation des classes d'âge 20-40 ans, lancé le 3 août 1914 et progressivement mis en œuvre au cours des semaines suivantes, ont vidé pour une bonne part les campagnes arméniennes. Rares en effet étaient les villageois en mesure de payer le *bedel* – environ 50-livres or – exemptant provisoirement les hommes en âge d'être mobilisés. Ce dispositif s'est révélé un instrument efficace dans l'application de la politique de persécution adoptée par le pouvoir à l'égard des Arméniens. En neutralisant ces forces vives, le régime unioniste s'est assuré qu'il ne serait pas confronté à une résistance. Sur ordre du ministre de la Guerre Enver, daté du 25 février 1915, les conscrits arméniens de la III^e armée ont

Notes

1. Le nom d'Istanbul ne s'impose qu'en 1932.
2. Cf. F. Briquel-Chattonnet, « 1915-1919. Le massacre des chrétiens d'Orient », *L'Histoire* n°405, novembre 2014, pp. 8-16.

LES RESPONSABLES



ULLSTEIN BILD/ROGER-VIOLETT



COLL. BIBL. NUBAR DE L'UGAB



BRIDGEMAN IMAGES



BRIDGEMAN IMAGES

DJEMAL PACHA

Commandant en chef de l'armée ottomane, Djemal pacha, défait par les Anglais en 1915, prend pour cibles les Arméniens de Dörtyol (considéré comme un point de débarquement potentiel pour les Alliés) et de Zeitoun. Il prend la première décision de déportation, en mars 1915, des familles de « rebelles » de ces deux régions. Il sera assassiné en 1922 à Tbilissi.

TALAT PACHA

Chef du Comité central jeune-turc, il devint ministre de l'Intérieur en 1914, puis grand vizir de février 1917 à octobre 1918. Grand ordonnateur du génocide, il maîtrisait, coordonnait et avait connaissance de tous les détails de la déportation. Il sera exécuté à Berlin par le commando arménien Némésis le 15 mars 1921.

BEHAEDDIN CHAKIR

Ce médecin était membre du Comité central jeune-turc. Il dirigea l'Organisation spéciale, le service secret du CUP en charge de l'extermination des Arméniens. A ce titre, il fut le principal responsable des massacres des six vilayets orientaux et des tueries des centaines de milliers de déportés envoyés dans les camps. Il sera exécuté dans le cadre de l'opération Némésis, le 17 avril 1922, à Berlin.

ENVER PACHA

Membre du Comité central jeune-turc puis ministre de la Guerre, il mit notamment en œuvre la première phase du programme d'extermination en faisant exécuter les conscrits arméniens de la III^e armée. Il sera tué au combat, le 4 août 1922, par un escadron arménien de l'Armée rouge, au Tadjikistan.



COLL. BIBL. NUBAR DE L'UGAB

Bagdadbahn Enver pacha, ministre de la Guerre, visitant le chantier du Bagdadbahn à Bozanti, en compagnie d'officiers allemands. Pour moderniser le pays, les Jeunes-Turcs se sont appuyés sur la puissance allemande (coll. bibl. Nubar de l'Ugab).

été désarmés et versés dans des « bataillons de travail » avant d'être éliminés par petits groupes dans des coins isolés. Les plus chanceux ont été faits prisonniers par les Russes lors de la bataille de Sarikamich et se retrouvent internés en Sibérie avec leurs compatriotes turcs.

24 AVRIL : L'ARRESTATION DES ÉLITES

A partir du 24 avril 1915, une deuxième mesure du plan d'élimination des Arméniens est mise en œuvre. Elle concerne les élites politique, économique, intellectuelle et religieuse (médecins, avocats, enseignants, journalistes, écrivains, politiques, etc.), dont les listes avaient été préalablement préparées. Plusieurs centaines d'hommes sont arrêtés à Constantinople comme dans les villes de province dans la nuit du 24 au 25 avril. Ils sont exécutés localement ou momentanément internés dans des camps autour d'Ankara et de Kastamonu, avant d'être à leur tour assassinés.

Cette opération a été soigneusement préparée par l'İttihad. Plusieurs centaines d'agents ont été mobilisés. Le ministre de l'Intérieur Talat pacha³ a mis en place un comité spécial, chargé de la gestion administrative et policière de l'opération, dans la capitale comme dans les provinces, directement placé sous l'autorité du CUP. On y trouve des cadres éminents du CUP à commencer par Ismail Canbolat, directeur général de la Sécurité, puis gouverneur de la capitale, qui a été responsable à ce titre de la déportation des Arméniens de Constantinople. Aziz bey, directeur de la Sûreté générale au ministère de l'Intérieur, participe également à l'opération ainsi qu'Ali Münif,

DANS LE TEXTE

MOT D'ORDRE : EXTERMINER

A l'aube, je fus réveillé par le bruit des tirs et des salves. [...] Imaginez ma stupéfaction lorsque je constatai que les agresseurs n'étaient pas les Arméniens mais les autorités civiles elles-mêmes ! Soutenues par les Kurdes et la populace des environs, elles attaquaient et mettaient à sac le quartier arménien. [...] [C]assant les portes et escaladant les murs, les assassins pénétraient dans les maisons et, après avoir poignardé leurs victimes sans défense, obligeaient les femmes, les mères et les filles de ces pauvres créatures à traîner leurs blessés dans la rue par le pied ou les bras. [...] [J]e réussis à approcher le *belediye reis* de la ville, qui dirigeait cette orgie ; là, je lui ordonnai d'arrêter le massacre. Il me stupéfia en me répondant qu'il ne faisait rien d'autre qu'accomplir un ordre sans équivoque du gouverneur général de la province... exterminer tous les hommes arméniens âgés de 12 ans et plus. »

Témoignage de Rafael de Nogales, officier vénézuélien affecté à la III^e armée, sur les massacres du 21 avril 1915 à Adilcevaz (rive nord du lac de Van), dans son livre *Four Years Beneath the Crescent* (traduction anglaise Muna Lee, 1926).

Note
3. Bey et pacha sont des titres honorifiques officiels qui permettent de distinguer les homonymes, très courants dans la société musulmane, en l'absence de noms de famille. L'obligation de choisir un nom de famille pour l'état civil n'est introduite en Turquie qu'en 1934.

LEXIQUE

LES MOTS DU GÉNOCIDE

Camp

Les déportés arméniens sont regroupés dans une vingtaine de camps de concentration dans les déserts de Syrie et de Mésopotamie, constitués de tentes de fortune, administrés par la sous-direction des Déportés établie à Alep. De l'été 1915 à l'hiver 1916, on y laisse mourir les déportés de faim, de soif ou de maladie. A partir de février 1916, les survivants sont assassinés.

Comité Union et Progrès (CUP)

Parti politique nationaliste révolutionnaire des « Jeunes-Turcs » qui accède au pouvoir après la révolution de 1908. A sa tête, les trois « pachas » : Enver, Talat et Djemal. C'est le CUP qui planifie et organise le génocide arménien.

Déportation

Pour opérer une « purification ethnique » du territoire ottoman et construire une unité nationale, le CUP organise la déportation des populations arméniennes, par convois. Souvent à pied, parfois par voie ferrée, les déportés sont conduits jusqu'aux déserts de Syrie et de Mésopotamie.

Organisation spéciale (OS, ou *Tchkilat-i Mahsusa*)

Organisation secrète paramilitaire créée en 1914 par le CUP avec l'aide des ministères de la Justice et de l'Intérieur. Ses escadrons étaient notamment chargés d'assassiner les déportés en cours de route.

Tchéte

Combattant irrégulier, souvent recruté par l'Organisation spéciale, avec l'autorisation du ministère de la Justice, parmi les détenus des prisons turques et les tribus tcherkesses et kurdes. Équipés et entraînés par le ministère de la Guerre, les tchétes sont utilisés pour attaquer, piller et massacrer les convois de déportés.

sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, qui confessa plus tard avoir finalisé lui-même la liste des élites à éliminer. Figurent aussi parmi les principaux responsables de ces arrestations Bedri bey, préfet de police de la capitale, Mustafa Rechad, directeur du département des affaires politiques de la Police nationale (de début 1915 à juin 1917) et Murad bey, directeur adjoint de la police de Constantinople.

NEUTRALISER LES HOMMES

Une fois les élites et les conscrits neutralisés, les différentes phases du plan d'élimination de la population arménienne s'enchaînent à un rythme soutenu. Le mode opératoire varie selon les régions, mais aboutit toujours au même résultat.

En province, les autorités unionistes ont recours à un décret, publié le 24 avril 1915 : toutes les armes détenues par les particuliers doivent être déposées, dans un délai de cinq jours, auprès des commandants militaires. Ce dispositif général vise en réalité plus spécifiquement les Arméniens. Il permet >>>

REPÈRES CARTOGRAPHIQUES



Après la défaite de Sarikamich contre les Russes, le gouvernement jeune-turc s'attaque aux Arméniens de l'Empire, et en premier lieu à ceux des provinces orientales, morceau de l'Arménie historique où se trouve la majorité d'entre eux. Dans ces six vilayets, les hommes sont massacrés, les femmes, les enfants et les personnes âgées sont mis en marche vers des zones de relégation situées à plusieurs centaines de kilomètres de chez eux, dans le désert mésopotamien. Rares sont ceux qui parviendront au terme de leur

ET MASSACRES



exode. La déportation, sur des routes moins difficiles et parfois en train, touche aussi les Arméniens de Cilicie et de l'Ouest anatolien (hommes compris). Ceux-là atteindront les camps et localités du Proche-Orient ottoman, où la plupart seront finalement exécutés.

CHRONOLOGIE

1915**4 janvier**

L'Empire ottoman, entré en guerre aux côtés des puissances centrales (Allemagne et Autriche-Hongrie), perd contre les Russes à Sarikamich, mettant à mal ses visées sur les territoires turcophones du Caucase.

Janvier-février

Les soldats arméniens de la III^e armée sont désarmés et tués, à l'exception d'une petite minorité dont on utilise la force de travail, avant de l'exécuter au cours des mois suivants.

20-25 mars

La décision de vider systématiquement les zones de peuplement arménien historiques est entérinée.

Mars-avril

Les tout premiers convois partant de Cilicie (Dörtyol, Göksun, et villes du sandjak de Marache) et le début des massacres des hommes arméniens dans les vilayets orientaux (autour de Van) lancent la première phase du génocide.

20 avril-16 mai

Van résiste jusqu'à l'arrivée des troupes russes.

24 avril

Dans plusieurs villes, notamment Constantinople, des centaines d'hommes politiques, d'intellectuels et de religieux arméniens sont arrêtés.

Juin-août

Les départs des convois vers les « zones de relégation » battent leur plein partout dans l'empire. Après août, il n'y a plus d'enfants, de femmes ou de personnes âgées à mettre en marche dans les six vilayets orientaux, et seuls 15 à 20 % d'entre eux atteindront leur destination finale.

Juillet-automne

Les Arméniens, très majoritairement de Cilicie et de l'Ouest anatolien, remplissent les camps de concentration et les localités de relégation.

1916**Février**

Le gouvernement jeune-turc décide l'exécution des déportés qui ont réussi à survivre dans les camps du désert syro-mésopotamien. La seconde phase du génocide s'ouvre.

Juillet

Constantinople supprime le patriarcat arménien, qui assistait les déportés dans le désert.

Juillet-décembre

Les camps de concentration de la ligne de l'Euphrate sont vidés et leur population est exécutée.

1918**Printemps-été**

L'armée ottomane, profitant de l'effondrement militaire de la Russie après la révolution bolchevique, reprend son offensive et de nouveaux Arméniens sont massacrés en Azerbaïdjan iranien, dans le Caucase russe, à Gandja et à Bakou.

Automne

Au Proche-Orient, les déportés rescapés sont pris en charge par les Britanniques et regroupés à Alep. Ils regagnent ensuite la zone occupée par les Français en Cilicie.

>>> de perquisitionner dans les maisons, les établissements scolaires, les églises. Ces mesures s'accompagnent également de l'emprisonnement des notables locaux, souvent soumis à des interrogatoires musclés, voire à des actes de torture.

Les institutions arméniennes locales sont de fait placées dans une situation délicate, celles-ci ne pouvant en principe refuser de coopérer avec les autorités sous peine d'être qualifiées d'insurgées. Elles se trouvent face à un terrible dilemme, puisqu'on leur confie la responsabilité de procéder elles-mêmes à la collecte des armes, voire de dénoncer ceux qui refuseraient de les livrer, alors qu'elles sont conscientes que, désarmée, la population est à la merci des pillards ou des membres des tribus. De multiples témoignages montrent que la plupart des conseils diocésains, regroupant les militants politiques locaux, le prélat et les notables, se sont soumis à ces injonctions.

Dans les six vilayets orientaux, ces notables, ainsi que les hommes adultes, sont, après une brève période d'internement, exécutés dans des endroits isolés, égorgés ou attachés par dix et jetés dans les fleuves : l'Euphrate et le Tigre vont charrier des corps durant des semaines jusqu'aux déserts syrien et mésopotamien.

Bien que déjà entamée dans certaines régions, la déportation du reste de la population arménienne, femmes, enfants, personnes âgées, des vilayets orientaux d'Erzurum, Van et Bitlis n'est officiellement décidée par le Conseil des ministres que le 13 mai 1915.

Le 23 mai, la direction du Directeurat pour l'Installation des tribus et des migrants (Iskan-i Achayirin ve Muhardjirin Muduriyeti, IAMM), organe chargé de mettre en œuvre la politique d'homogénéisation

DANS LE TEXTE

LE RÉCIT D'UN MASSACRE

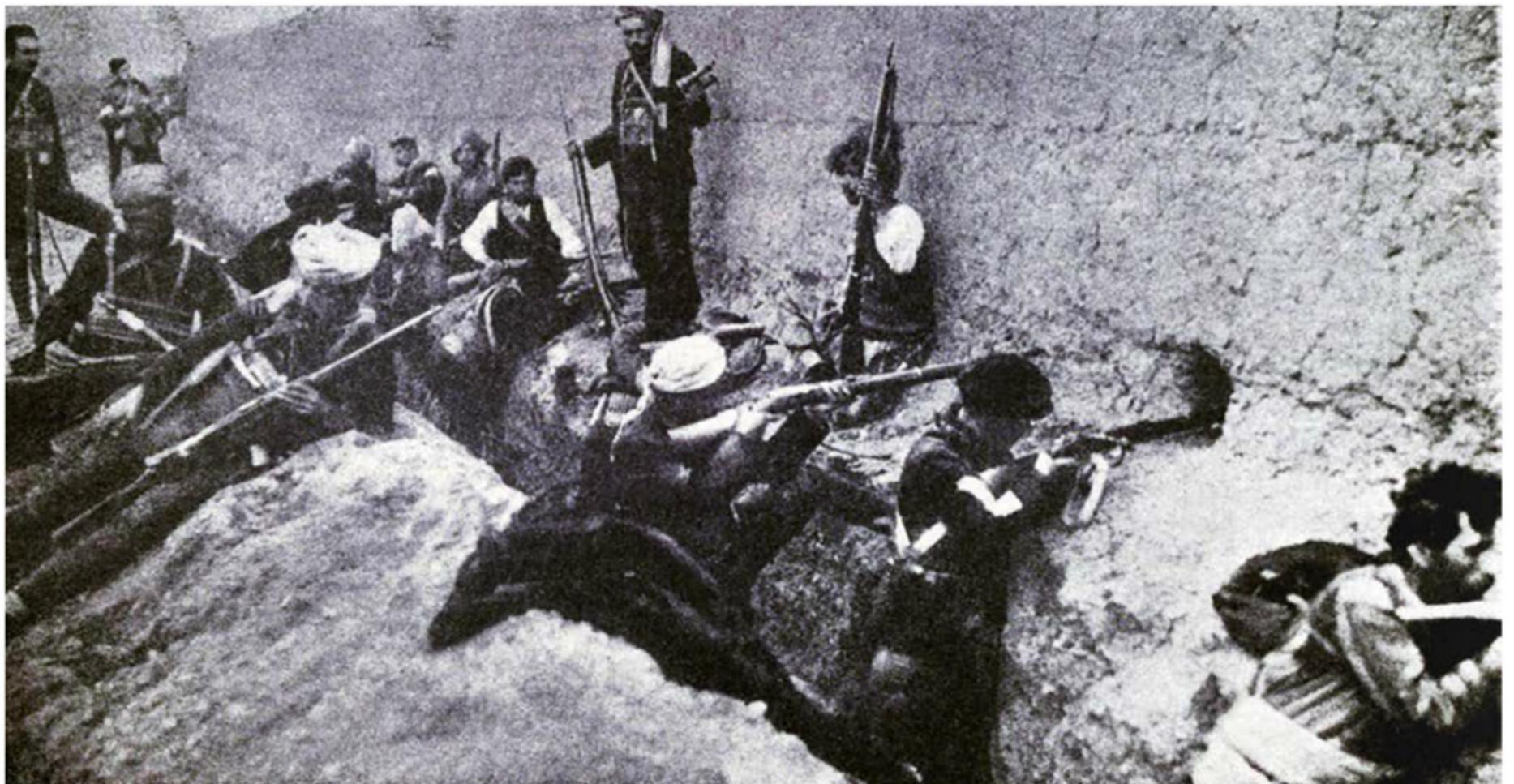
« Pendant les massacres collectifs des provinces du Nord, des milliers d'Arméniens attachés les uns aux autres – le plus souvent par quatre ou par six – furent jetés dans l'Euphrate, pour certains déjà morts, pour d'autres encore vivants. [...] En descendant vers les régions arabes, ces cadavres avaient donné naissance à toutes sortes de rumeurs. Généralement, les Arabes croyaient qu'il s'agissait des dépouilles de Turcs ou de Kurdes tués par les Russes. Mais les préfectures provinciales envoyèrent rapidement des télégrammes pour les rassurer. Ces télégrammes ne faisaient aucunement allusion aux Arméniens : ils disaient simplement qu'"il s'agit des cadavres d'ennemis extérieurs". »

Témoignage recueilli par Aram Andonian, traduit par Raymond Kévorkian, « L'extermination des déportés arméniens ottomans dans les camps de concentration de Syrie-Mésopotamie, 1915-1916 », *Revue d'histoire arménienne contemporaine*, tome II, 1998.

Les insurgés de Van

Les Arméniens de Van commencent à dresser des barricades à partir du 20 avril ; 1500 hommes avec 300 fusils parviennent à résister un mois jusqu'à l'arrivée des Russes le 16 mai.

démographique du CUP) informe les provinces que les déportés peuvent être installés au sud, dans le vilayet de Mossoul. Quelques semaines plus tard, le 7 juillet 1915, l'IAMM étend les zones destinées à « accueillir » les déportés aux « parties sud et ouest du vilayet de Mossoul », suivant le cours de l'Euphrate jusqu'à Alep et Deir ez-Zor en Syrie. Ce document précise que ces zones doivent être « éloignées d'au moins 80 kilomètres de la frontière iranienne ; les parties sud et ouest du sandjak de Zor [Deir ez-Zor] se trouvant à au moins 25 kilomètres des limites du vilayet de [Diyarbakir], y compris les villages des bassins de l'Euphrate et du [Khabour] ; tous les villages et les villes de la partie ouest du vilayet d'Alep, ainsi que des régions sud et est, à l'exception de sa zone nord et du pays syrien ; les sandjak du Hauran et de [Karak], à l'exception des territoires se trouvant à moins de 25 km de la ligne de chemin de fer. Voici donc les





régions où les Arméniens doivent être dispersés et installés dans une proportion de 10 % de la population musulmane ». Cet élargissement des lieux de « relégation » (c'est alors la formule officielle) correspond pour l'essentiel à des régions désertiques où ces populations montagnardes n'avaient pratiquement aucune chance de survivre.

Les populations arméniennes des six provinces orientales (Bitlis, Sivas, Erzurum, Van, Diyarbakir, Mamuret ul-Aziz), considérées comme leur foyer historique, ont été visées en priorité par le plan d'extermination. La déportation des membres des colonies arméniennes de l'Ouest anatolien, plus tardive, apparaît comme une mesure complémentaire.

D'une région à l'autre, le processus d'extermination n'a pas suivi les mêmes modalités. A l'est, le plan a prévu une extermination immédiate des hommes, conscrits ou non, ou une utilisation rationnelle de leur force de travail pour le transport à dos d'homme du ravitaillement de la III^e armée ou la construction de routes, dans des conditions telles que bon nombre meurent, tandis que les plus résistants sont finalement achevés selon les procédures habituelles, à l'arme

L'exécution des hommes

La plupart des hommes dans la force de l'âge ont été tués dans leur région d'origine, alors que s'organise la déportation des femmes, des enfants et des vieillards. C'est vraisemblablement le sort qui attend ce groupe, sous escorte, à la sortie de Mezreh (près d'Harpout), en mai 1915 (coll. bibl. des Pères mékhitharistes, Venise).

blanche, dans des coins isolés. En revanche, dans les régions de l'Ouest, où les populations arméniennes sont dispersées en milieu turcophone et ne présentent pas la même priorité que dans les provinces orientales, les hommes sont déportés avec leurs familles, parfois en train ou, souvent, à pied le long de la ligne de chemin de fer.

Entre avril et septembre, 306 convois de déportés, rassemblant 1 040 782 Arméniens, principalement des femmes et des enfants, sont aussi envoyés vers les régions arides de Syrie et de Mésopotamie. Ces marches de la mort sur des centaines de kilomètres empruntent des routes improbables sur lesquelles les escadrons de l'Organisation spéciale prélèvent les derniers hommes présents pour les tuer et les jeunes femmes pour les violer. Une sélection naturelle s'opère. Les plus faibles tombent sur le bord de la route : seuls 15 à 20 % des déportés des provinces orientales parviennent à destination. Les survivants qui arrivent jusqu'à leurs « lieux de relégation » dans les déserts de Syrie et Mésopotamie sont alors versés dans des camps de concentration, constitués de tentes de fortune, dans des conditions d'hygiène épouvantables où les épidémies et la famine font plusieurs centaines de victimes chaque jour.

En août 1915, le bilan est donc déjà très lourd. L'immense majorité des 120 000 conscrits de la III^e armée ont été assassinés. Plusieurs dizaines de milliers d'Arméniens ont été tués sur place ou dans la périphérie de leur lieu d'origine : les hommes adultes des six vilayets orientaux et les populations des villages des régions nord du vilayet de Van, des zones rurales du nord et de l'est du vilayet d'Erzurum, des localités de la plaine de Mouch et des districts de Bitlis, Siirt et Sassoun. Des dizaines de milliers sont morts sur les routes.

Une partie des populations de Constantinople et de Smyrne (l'actuelle Izmir, sur la côte égéenne), où les témoins sont trop nombreux, ont été

DANS LE TEXTE

PAS DE PITIÉ POUR LES JUSTES !

Nous apprenons que dans certains villages, dont la population est envoyée vers l'intérieur, certains [éléments] de la population musulmane abritent chez eux des Arméniens. Cela étant contraire aux décisions du gouvernement, les chefs de famille qui gardent chez eux ou protègent des Arméniens doivent être mis à mort devant leurs domiciles et il est indispensable que leurs maisons soient incendiées. [...] A transmettre secrètement, et ne le faire par écrit qu'exceptionnellement. »

Télégramme-circulaire du commandant de la III^e armée, Mahmud Kamil, adressé depuis son quartier général de Tortum aux vali de Sivas, Trébizonde, Van, Mamuret ul-Aziz, Diyarbakir et Bitlis, 10 juillet 1915.

maintenues sur place. Les Arméniens des zones frontières nord ont pu fuir vers le Caucase. Les habitants de Van, les rescapés des villages environnants réfugiés dans la ville, ainsi que les montagnards du Chatak et du Hizan ont pu suivre l'armée russe dans sa retraite en août 1915. Enfin, quelques milliers de femmes et d'enfants ont été enlevés ou, parfois, dissimulés chez des amis turcs ou kurdes.

**FÉVRIER-DÉCEMBRE 1916 :
EN FINIR AVEC LES SURVIVANTS**

L'ultime étape du processus de destruction vise les 700 000 rescapés qui ont survécu à la déportation. Ces nouvelles violences ont pour cadre principal la vingtaine de camps de concentration de Syrie et de Mésopotamie (cf. carte, p. 42). Dès la fin du mois d'août, l'IAMM a délégué à Alep son directeur Muftizade Chukru Kaya bey pour y établir une sous-direction chargée des déportés. Celle-ci a été confiée à Abdulahad Nuri, un cadre jeune-turc proche de Talat. Le ministre de l'Intérieur a nommé (le 17 octobre 1915) son propre beau-frère, Mustafa Abdulhalik, le « boucher » de Bitlis, vali (gouverneur) d'Alep pour compléter son dispositif : il est chargé de mobiliser une équipe en mesure d'organiser l'élimination des déportés arméniens parvenus dans ces contrées.

Une note confidentielle adressée par l'ambassadeur austro-hongrois à Constantinople, Johann von Pallavicini, à son ministre des Affaires étrangères Stephan Burian, donne quelques indications sur la mission confiée au sous-directeur des déportations : « Nury bey [Nuri], ex-secrétaire général de la Mahsoussé, actuellement membre dans les commissions d'enquête sur les affaires arméniennes, m'a dit : "Il a été créé une direction générale d'émigration à Alep, dont la charge consistera à s'occuper de l'expédition de tous les Arméniens vers la Mésopotamie [...]. De tous les points de Turquie,

DANS LE TEXTE

**11 JUILLET 1915 :
LE RAPPORT D'UN CONSUL AMÉRICAIN**

« S'il s'agissait seulement d'être obligé de partir pour aller ailleurs, ce ne serait pas si terrible, mais chacun sait qu'il s'agit d'aller à la mort. S'il subsistait quelque doute à ce sujet, ce doute a été dissipé par l'arrivée d'un grand nombre de convois réunissant plusieurs milliers de personnes venant d'Erzurum et d'Erzin[dj]can [également ville de la province d'Erzurum]. [...] J'ai visité leur campement à de nombreuses reprises et me suis entretenu avec certains d'entre eux. On peut difficilement imaginer spectacle plus cruel. Ils étaient presque sans exception en guenilles, sales, affamés et malades, ce qui n'est pas surprenant étant donné qu'ils avaient été en route pendant près de deux mois sans changer de vêtements, sans possibilité de se laver, sans abri et avec très peu à manger. »

Rapport du consul américain à Harpout, Leslie Davis, à son ambassadeur à Constantinople, Henry Morgenthau, 11 juillet 1915.

les Arméniens doivent être dirigés sur le sandjak de [Deir ez-Zor] et en Mésopotamie. Ça découle d'une décision irrévocable du Comité Union et Progrès. Après [en] avoir fini avec les Arméniens, nous commencerons l'expulsion en masse des Grecs. Mais pour le moment, nous ne toucherons pas à ce point⁴. »

La coordination entre l'IAMM, dépendant du ministère de l'Intérieur, et l'Organisation spéciale, dépendant directement du Comité central jeune-turc, constitue indiscutablement le cœur du dispositif de destruction des centaines de milliers de déportés qui sont parvenus dans la région. Behaeddin Chakir, le patron de l'Organisation spéciale, s'était déjà rendu au cours de l'été 1915 dans les vilayets d'Adana et d'Alep. Dès sa nomination, le vali Abdulhalik a « nettoyé » Alep des déportés arrivés précédemment et réfugiés en ville en organisant des rafles nocturnes.

À l'été 1915, la vingtaine de camps rassemblant les 700 000 survivants, gérés par la sous-direction des Déportés, sont situés sur trois axes principaux : l'un suit la ligne de chemin de fer du Bagdadbahn, le deuxième se trouve sur un axe Islahiye-Alep et le troisième, appelé la ligne de l'Euphrate, de loin le plus dense et le plus meurtrier s'échelonne tout au long du fleuve (cf. carte, p. 42).

Après des débuts laborieux, la sous-direction des déportés s'est organisée. Elle interdit aux Arméniens l'accès à Alep, où ils auraient pu se dissimuler. Elle installe aussi des camps de transit dans la périphérie de la ville, à Sibil à l'est et à Karlik, le long de la ligne du chemin de fer, dans la périphérie nord de la ville. La gestion des camps est confiée à des cadres recrutés par la sous-direction des déportés qui ont eux-mêmes recruté des collaborateurs parmi les internés. Ceux-ci sont chargés de la discipline ou encore d'enterrer les cadavres.

D'octobre 1915 à février 1916, affamée et privée de tout, la masse des déportés entassés dans des camps de toile s'est réduite progressivement (cf. bilan, p. 48). On relevait à certaines périodes de l'année – durant les grosses chaleurs et au cœur

**Transit
à Alep**

Avant de parvenir dans leur site de relégation final, les déportés ont souvent stationné dans des lieux de transit, comme ici à Alep, à l'automne 1915 (Politisches Archiv des Auswärtigen Amts, Bonn Turkei 183).



BONN, POLITISCHES ARCHIV DES AUSWÄRTIGEN AMTS/DR



ARMIN WEGNER : PHOTOGRAPHER POUR PROUVER

C'est au printemps 1915, à l'âge de 28 ans, qu'Armin Wegner, engagé volontaire comme infirmier dans l'armée allemande, est confronté à la détresse des Arméniens dans le désert mésopotamien (ci-dessus à Meskene, photo coll. bibl. des Pères mékhitaristes, Venise). Ce docteur en droit et poète désireux de « dévoiler le mystère des choses » vient de rejoindre sa nouvelle unité, stationnée le long du chemin de fer de Bagdad. Il décide alors, malgré une interdiction formelle, de documenter le martyre de ce peuple, au travers de clichés, qu'il parvient à faire sortir du pays, avant que sa hiérarchie ne mette un terme à ses agissements. Rentré en Allemagne fin 1916, avec d'autres négatifs sous la ceinture, il publie en 1919 des textes qu'il a rédigés sur place et adresse à Wilson une lettre appelant à la création d'un État arménien. Armin Wegner s'opposera à la politique antisémite des nazis et sera déporté en camps, avant de fuir pour l'Italie, où il demeura jusqu'à sa mort, en 1978.



DR

VENISE, COLL. BIBL. DES PÈRES MÉKHITARISTES

DANS LE TEXTE

SEPTEMBRE 1916 : LE CRI D'ALARME D'UN TÉMOIN

Il est impossible de donner une idée de « l'impression d'horreur que m'a causée mon voyage à travers ces campements arméniens disséminés le long de l'Euphrate ; ceux surtout de la rive droite du fleuve entre Meskene et Deir ez-Zor. C'est à peine si on peut les appeler campements, car de fait la plus grande partie de ces malheureux [...] est parquée comme du bétail en plein air [...]. Exposés à toutes les intempéries et à toutes les inclémences du temps, au soleil torride du désert en été, au vent, à la pluie, au froid en hiver, débilités déjà par les plus extrêmes privations et les longues marches épuisantes, les mauvais traitements, les plus cruelles tortures et les angoisses continuelles de la mort qui les menace, les moins faibles d'entre eux ont réussi à se creuser des trous pour s'y abriter sur les rives du fleuve. [...] Heureux aussi ceux qui peuvent se procurer quelques melons d'eau des passants ou quelque mauvaise chèvre malade que les nomades leur vendent au poids de l'or. [...] Dans les mesures prises pour transporter cette population à travers le désert n'a en aucune façon été comprise celle de les nourrir. Bien plus, il est évident que le gouvernement a poursuivi le but de les faire mourir de faim. »

Rapport d'un témoin oculaire anonyme (citoyen d'un pays neutre) transmis au Comité américain de secours aux Arméniens et aux Syriens, septembre 1916.

Notes

4. Österreichisches Staatsarchiv, HHStA PA LX, Interna, dossier 272, n° 397, note du 31 novembre 1915.

5. Les autorités ont décrété la suppression du patriarcat arménien au cours de l'été 1916 (*Takvim-i Vakayi* [Journal officiel] n° 2611, 28 juillet 1916, pp. 1-5) et exilé le patriarche Zaven à Bagdad tout en bloquant toutes les aides provenant des missionnaires américains.

6. *Takvim-i Vakayi* [Journal officiel], n° 3540, daté du 5 mai 1919, p. 5 : télégramme de Talat lu au cours de l'audience du procès des criminels jeunes-turcs, le 12 avril 1919.

de l'hiver – plusieurs centaines de morts chaque matin. Grâce au réseau mis en place par le patriarcat de Constantinople et les missionnaires américains, des secours en argent ont pu être secrètement distribués jusqu'au printemps 1916⁵. En février de la même année, près de 500 000 déportés sont encore vivants, dispersés entre Alep et Damas ou l'Euphrate et Deir ez-Zor.

La question de savoir que faire des malheureux dont la survie n'était sans doute pas envisagée dans le plan initial du CUP a probablement provoqué un débat au sein de la direction jeune-turque. L'idée d'en finir avec les Arméniens survivants en Syrie et Mésopotamie a probablement aussi été motivée par la prise inopinée d'Erzurum par les troupes russes, en février 1916. L'évolution du front radicalise les décisions criminelles, les pertes territoriales se traduisant par un surcroît de violence à l'égard des « ennemis de l'intérieur ».

Le 22 février 1916⁶, le ministre de l'Intérieur, Talat pacha, ordonne la liquidation des derniers Arméniens encore présents en Anatolie ou internés dans les camps de concentration de la ligne de l'Euphrate. Les dernières familles (protestants, catholiques, familles de soldats, artisans, médecins, pharmaciens, etc.) qui avaient été maintenues sur place dans les provinces intérieures de l'Asie Mineure sont déportées dès la fin du mois de février 1916.

GÉNOCIDE : LE BILAN

Environ **2 millions d'Arméniens** vivaient dans l'Empire ottoman à la veille du génocide (le chiffre du patriarcat, 1,9 million, est un peu sous-estimé, celui du recensement ottoman, 1,12 million, est très minoré).

■ Environ **1,3 million d'Arméniens** sont morts durant le génocide. La plupart de ces victimes ont succombé aux conditions de la déportation ou aux massacres dans les camps. Mais il faut y ajouter :

- les **120 000 soldats arméniens** mobilisés dans la III^e armée (couvrant les six vilayets orientaux). La grande majorité est tuée par petits groupes, entre janvier et février 1915. Le reste est versé dans des bataillons de travail et tué progressivement jusqu'en 1916.
- **quelques centaines de représentants de l'élite arménienne** arrêtés le 24 avril 1915, d'abord mis à l'écart puis assassinés.
- **plusieurs dizaines de milliers d'hommes**, massacrés dans les vilayets orientaux entre avril et août 1915, sans avoir été déportés.

■ **1 040 782 Arméniens** (principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées) ont été déportés entre avril et septembre 1915 en 306 convois. Il y aura des déportations supplémentaires en 1916. Des dizaines de milliers d'entre eux sont morts au cours du voyage. Il faut y ajouter :

- près de **400 000 ont succombé de « mort naturelle »** dans les camps de concentration (manque d'eau, de nourriture, froid, épidémies) de septembre 1915 à novembre 1916.
- près de **300 000 internés ont été massacrés**. Sur cette modalité de massacre, on dispose de deux chiffres précis : les 192 750 personnes regroupées et massacrées autour de Deir ez-Zor entre juillet et décembre 1916 (chiffre officiel utilisé lors des procès des Jeunes-Turcs) et les 40 000 à 50 000 exécutées à Ras ul-Ayn (chiffre du directeur du camp).

■ On estime que **700 000 Arméniens ottomans** environ ont survécu : certains ont échappé à la déportation et aux massacres (80 000 à Constantinople, 10 000 à Smyrne), certains ont fui (surtout dans le Caucase russe, mais aussi dans les Balkans), plusieurs milliers de jeunes femmes et d'enfants ont été enlevés sur les routes de la déportation par des Turcs, des Kurdes ou des Arabes. En font partie aussi les 100 000 rescapés des camps.

Le 17 mars 1916, on s'attaque au camp de concentration de Ras ul-Ayn. En cinq jours, le sous-préfet Kerim Refik bey, le sous-directeur des déportés Adil bey, et les Tchétchènes locaux, menés par le maire de Ras ul-Ayn, procèdent à la liquidation des 40 000 internés encore présents dans le camp : les déportés sont escortés dans des vallées voisines de la ville, par petits groupes, et égorgés par les Tchétchènes affiliés à l'Organisation spéciale. Après quoi, ce sont les camps situés sur la ligne de l'Euphrate qui sont ciblés. Un « inspecteur général » des déportations (*sevkiyat*), envoyé par la capitale, Ismail Hakki bey, arrive sur place en juillet 1916. Disposant de larges prérogatives, ce haut cadre du CUP coordonne personnellement la tuerie systématique de tous les survivants des camps de concentration, depuis Meskene jusqu'à Deir ez-Zor. C'est à son initiative qu'en juillet 1916, le préfet de Deir ez-Zor, Ali Suad, jugé trop mou, est démis et remplacé par Salih Zeki, bourreau des Arméniens d'Everek-Fenese. Ce dernier est chargé de la mise à mort des derniers déportés concentrés au cœur du désert, à Deir ez-Zor. En cinq mois, de juillet à décembre 1916, le préfet Salih Zeki procède à l'extermination de 192 750 déportés regroupés à Deir ez-Zor. Pour cette tuerie, qui se pratique à l'arme blanche, on dispose de sources donnant des nombres de victimes précis, recensés par les autorités turques elles-mêmes. Les massacres sont principalement opérés par des *tchéte* (irréguliers) de l'Organisation spéciale, recrutés parmi les Tchetchènes de Ras ul-Ayn et des environs. L'un des derniers actes de violence est commis sous la supervision directe de l'inspecteur général Hakki : le 24 octobre 1916, environ 2 000 orphelins rassemblés par ses soins dans les camps du nord et regroupés à Deir ez-Zor, sont attachés deux par deux et jetés dans l'Euphrate.

LES SURVIVANTS

À la fin de la guerre, environ 700 000 Arméniens ottomans ont échappé à la mort. Plusieurs dizaines de milliers ont survécu en exil dans le Caucase russe, en Perse et en Bulgarie. Dans les villes de l'ouest, tous n'ont pas été déportés : il reste notamment 80 000 Arméniens à Constantinople, 10 000 à Smyrne. 100 000 déportés sur l'axe Alep-Homs-Damas-Maan-Sinaï, essentiellement des Ciliciens

DANS LE TEXTE

MARCHÉ AUX ENFANTS

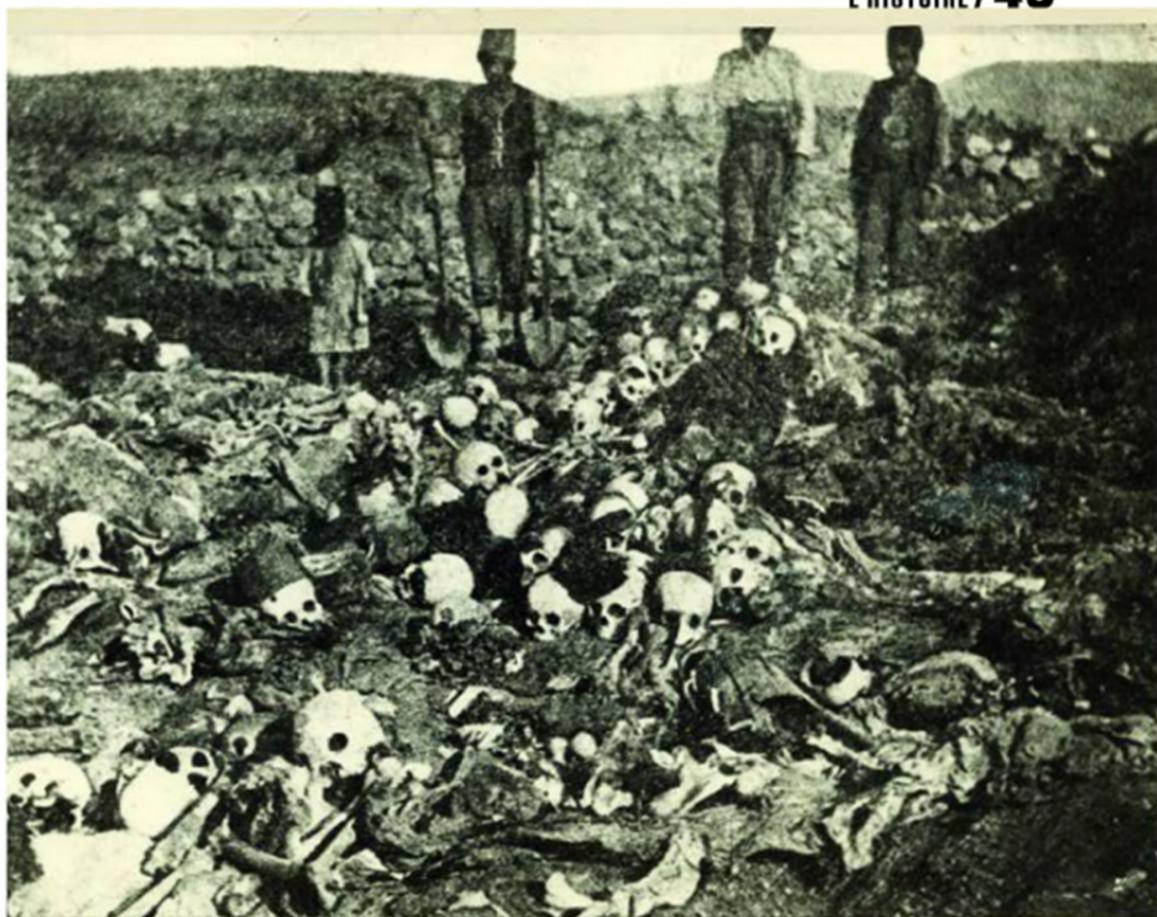
« **L**orsqu'on parcourt le camp, les mères vous tendent leurs enfants en vous suppliant de les prendre. En fait, les Turcs ont fait leur choix parmi ces enfants et ces jeunes filles pour en faire des esclaves ou pire. Ils ont même amené leurs médecins pour examiner les jeunes filles les plus intéressantes et s'approprier les plus jolies. »

Rapport du consul américain à Harpout, Leslie Davis, à son ambassadeur à Constantinople, Henry Morgenthau, 11 juillet 1915.



COLL. BIBL. NUBAR DE L'UGAB

COLL. BIBL. NUBAR DE L'UGAB



DANS LE TEXTE

UN RESCAPÉ RACONTE

« Au mois de février 1916, avec 30 000 déportés, nous sommes arrivés à Ras ul-[Aym] par longs convois ferroviaires, dans des wagons comprenant chacun 60 à 70 personnes. Il s'y trouvait déjà près de 10 000 tentes. Après notre arrivée, d'autres convois y sont parvenus par chemin de fer ou à pied. [...] Les Tchétchènes ont entrepris d'accomplir la tâche qui leur avait été confiée. [...] Chaque jour, de grands convois étaient mis en route pour être soi-disant expédiés vers [Deir ez-Zor] ou [Aym], alors que personne ne parvenait jusqu'à ces endroits. Par la suite, j'ai vu sur les rives du Djürdjüb el-Hamari [un affluent du Khabour], à quatre heures de Ras ul-Ayn, des quantités de puits remplis d'un nombre incalculable de cadavres. [...] Le moindre signe de résistance avait pour réponse un coup de poignard. Ceux qui, affamés et assoiffés, n'étaient plus en état de marcher suppliaient "une balle, une balle". Mais utiliser une balle pour un Arménien était considéré comme du gaspillage. Le poignard, toujours le poignard. Nous avons finalement marché une heure durant en laissant derrière nous nombre de gens qui furent égorgés. »

Témoignage de Garabed Mouradian, rescapé des liquidations, 13 décembre 1918, traduit par Raymond Kévorkian, « L'extermination des déportés arméniens ottomans... », *op. cit.*

Les vivants et les morts

À la fin 1916, l'objectif du CUP est réalisé : la population arménienne des provinces orientales n'existe plus qu'à l'état de lambeaux en dehors de ses terres d'origine (ci-dessus, à droite : un charnier dans la plaine de Mouch). Parmi les quelques dizaines de milliers de rescapés, des orphelins notamment, comme ces deux jeunes frères, Haroutiun et Krikor Tachjian, originaires de Malatya (vilayet de Diyarbakir), récupérés dans les camps par des Arabes (coll. bibl. Nubar de l'Ugab).

employés dans des entreprises militaires, n'ont pas été tués. Les Britanniques les découvrent en 1917 et 1918 lors de leur lente progression en Palestine et en Syrie. Quelques milliers de jeunes femmes et d'enfants, enfin, enlevés par des Turcs, des Kurdes ou des Bédouins sur les routes de la déportation ou dans les camps, et dont certains sont récupérés par des soldats arméniens de la IV^e armée après l'armistice de 1918, complètent ce tableau des survivants.

Il est bien entendu impossible de donner un chiffre exact et définitif du nombre de victimes de ces violences. Mais on peut estimer que sur les 2 millions d'Arméniens qui vivaient avant 1914 dans l'Empire ottoman, plus des deux tiers ont été exterminés entre janvier 1915 et la fin 1916, soit environ 1,3 million d'individus. Bilan auquel il faut ajouter les victimes des opérations militaires et des massacres opérés par l'armée ottomane et ses affiliés paramilitaires en Azerbaïdjan iranien, en Azerbaïdjan russe et dans le Caucase contre les

populations civiles arméniennes. Au total, sans doute près de 1,5 million de personnes périrent.

Les quelque 100 000 rescapés des camps retrouvés dans les régions arabes après la prise de contrôle par les forces britanniques et, en fort petit nombre, françaises, sont dans un premier temps concentrés à Alep, puis progressivement rapatriés vers la Cilicie et les régions adjacentes occupées par les Français et les Britanniques. Cependant, après les accords franco-turcs d'Angora, en octobre 1921, cédant à la Turquie la Cilicie, la plupart de ces rescapés se réfugient en Syrie et au Liban, passés sous mandat français. Pour ces déracinés, il était en effet désormais exclu de vivre sous autorité turque. Ce sont ces réfugiés qui ont donné naissance aux communautés arméniennes établies jusqu'à nos jours en monde arabe, en particulier en Jordanie, Palestine, Égypte et Irak, Alep et Beyrouth constituant les principaux centres d'établissement de ces Arméniens. ■

POURQUOI LA TURQUIE N'OUVRE PAS SES ARCHIVES

Si l'ouverture complète des archives ottomanes pose encore problème au gouvernement turc actuel, c'est que les réalités du génocide remettent en cause l'identité même de la Turquie.

Entretien avec **Taner Akçam**



L'AUTEUR
Taner Akçam enseigne au Center for Holocaust and Genocide Studies à la Clark University Worcester. Il est l'un des premiers universitaires turcs à reconnaître le génocide arménien. Il a publié *Un acte honteux : le génocide arménien et la question de la responsabilité turque* (Gallimard, 2012).

Le génocide arménien s'est déroulé selon un « double mécanisme ». Les ordres concernant la destruction physique, autrement dit les meurtres, étaient transmis par les canaux du Comité Union et Progrès. Les institutions étatiques étaient, quant à elles, chargées des aspects juridiques des déportations. Si bien qu'on ne trouve guère de documents qu'on pourrait qualifier de *smoking gun* (« preuve irréfutable ») dans les archives ottomanes, à de rares exceptions près. Mais l'importance des archives ottomanes réside ailleurs : on y trouve des documents montrant que le génocide constituait un programme social gigantesque et que la totalité de l'appareil étatique a été mobilisée pour le mettre en œuvre. Les fonds du bureau des télégrammes chiffrés du ministère de l'Intérieur, créé en 1913 pour permettre à la capitale de communiquer avec

toutes les régions de l'empire, contiennent des informations cruciales. Les télégrammes y étaient classés en au moins sept sous-catégories comme « extrêmement urgent », « extrêmement secret », « à traiter en personne ». Ils avaient pour but de faire exécuter le plus rapidement possible les décisions prises à Istanbul. Le fait majeur que révèlent ces documents est que le génocide ne fut pas l'œuvre de fanatiques partisans d'un radicalisme islamique ou d'une idéologie analogue. Certes, le nationalisme des unionistes et leur hostilité à l'encontre des chrétiens constituaient le cadre initial à partir duquel les décisions allaient être prises ; mais les documents nous montrent que les unionistes agirent comme des ingénieurs sociaux au sang-froid parfait. Le fait que le Directeurat pour l'installation des tribus et des migrants du ministère de l'Intérieur soit chargé, sous l'autorité du Bureau des statistiques, de l'intégralité du processus de déportation des Arméniens et de leur « réinstallation » dans de nouveaux lieux est la preuve éclatante de cette dimension d'ingénierie sociale. La communication était quotidienne entre Istanbul et les régions sur le nombre d'Arméniens déportés, en route ou tués. Une autre réalité que ces documents mettent en lumière est que les mesures à l'encontre des Arméniens ne relevaient pas directement des nécessités de la guerre. En ce sens, on ne peut adhérer à la thèse selon laquelle la guerre ne fit que créer l'environnement nécessaire

pour exécuter une décision qui aurait déjà été prise et qu'elle a servi de simple paravent pour une telle décision. La guerre fut bien un élément crucial du processus de décision : elle imposa comme inévitable la « solution » d'un problème plus profond et sans rapport direct avec elle, la « question des réformes arméniennes ». Le but du génocide était d'affaiblir assez les Arméniens pour les empêcher de demander une quelconque réforme, la solution la plus radicale étant de les exterminer.

Grâce aux documents propres aux criminels, tels les matériaux du gouvernement, les journaux qu'ils ont tenus ou les Mémoires qu'ils ont rédigés (même s'ils n'ont jamais rien révélé sur le génocide lui-même), nous connaissons aujourd'hui assez la mentalité des Jeunes-Turcs pour comprendre leurs motivations. C'étaient des ingénieurs sociaux qui croyaient aux idéologies positivistes de l'Europe du XIX^e siècle et à la suprématie de la biologie. Ils avaient la conviction profonde que la société ottomane était malade et que les chrétiens de l'empire étaient la source de cette maladie, un genre de tumeur qu'il fallait extirper par la chirurgie. Et, en tant que médecins de cette société, ils détenaient les instruments pour soigner le mal. Les archives ottomanes sont un trésor pour montrer comment ils ont traduit cet état d'esprit dans la pratique. Les archives qui restent fermées aujourd'hui, un siècle après le génocide, sont celles des bureaux cadastraux.

À SAVOIR

Dossiers sensibles

- L'essentiel des archives du CUP a été détruit juste avant la fuite de ses leaders en Allemagne. Certains documents de l'Organisation spéciale pourraient avoir été préservés chez des particuliers. Les archives de l'état-major des armées à Ankara restent largement inaccessibles.
- Les archives du ministère de l'Intérieur, dont celles du Directeurat pour l'installation des tribus et des migrants et la correspondance avec les vilayets, ont été versées aux archives du Premier ministre à Istanbul. Des parties font même l'objet de publications depuis 1994.
- En revanche, les archives très sensibles du cadastre demeurent inaccessibles. Leur exploitation permettrait de documenter le transfert de propriété sans précédent opéré au détriment des Arméniens à la faveur du génocide.
- Les « Carnets noirs » du ministre de l'Intérieur, Talat pacha, qui attestent avec précision du plan de déportation, ont été publiés à partir de 2006 par Murat Bardakçı.

Or l'ouverture de ces archives au public est considérée comme une menace pour la sécurité nationale turque : elle suscite une peur tenace. Les dispositions du Code civil turc sont pourtant extrêmement claires et disent exactement l'inverse : « *Le registre des actes de propriété est accessible à tous. Toute personne dont l'intérêt semble légitime peut obtenir de l'officier compétent la consultation ou une copie des pages ou documents la concernant. Personne ne peut prétendre ignorer un dossier dans le registre des actes de propriété.* »

Mais en dépit de cette disposition explicite, les documents concernant les titres de propriété en rapport avec les événements de 1915 restent tenus secrets en Turquie. En 2006, alors que ces archives avaient été numérisées sous la pression européenne, le Conseil de sécurité nationale de Turquie a considéré que leur mise en ligne et leur accès aux chercheurs étaient contraires aux intérêts de la sécurité nationale.

L'idée que ces documents sont une menace pour l'existence et la sécurité du pays n'est pas limitée à la seule autorité politique. C'est aussi ce qui s'enseigne dans les facultés de droit et dans des articles savants. Un professeur de droit explique ainsi qu'un large accès aux titres de propriété « *risque aussi d'entraîner des problèmes significatifs du point de vue politique. En particulier depuis que la question arménienne, devenue un sujet d'actualité dans l'opinion publique, a atteint un stade avancé, cela peut ouvrir la voie à des abus de la part d'individus dont les biens immeubles entrent dans le champ des "Lois sur les biens abandonnés"* [...]. En particulier, des recours introduits pour demander le retour à leurs anciens propriétaires de biens



COLL. BIBL. NUBAR DE LUGAB

LE SCANDALE DE LA SPOLIATION

En 1918, à Trébizonde, des rescapés arméniens sont photographiés dans le dépôt des « biens abandonnés », installé dans l'église Saint-Étienne. En 1915, une fois les Arméniens déportés ou tués, les autorités saisissent leurs biens, quand ceux-ci n'ont pas déjà été volés au cours de la déportation : la loi du 8 novembre 1915 organise une commission des « biens abandonnés » (*emvali metruke*), euphémisme s'il en est. Le gouvernement ottoman assure protéger les biens des déportés pour mieux masquer un véritable vol organisé.

immeubles qui sont passés à d'autres propriétaires conformément aux dispositions du traité de Lausanne et d'autres lois acceptées pendant la période républicaine, [...] risquent de provoquer des demandes sans fin ; et les discussions autour du sujet troubleront fortement l'ordre public et simultanément créeront un chaos juridique jamais vu dans l'histoire de la République ». C'est en fait comme si toute une société essayait de cacher un « secret », comme si l'existence nationale turque dépendait de la détention de ces titres de propriété en rapport avec les événements cachés de 1915. En bref, ce qu'il faut comprendre, c'est que le génocide arménien n'a pas seulement signifié l'extermination physique des Arméniens : c'est bel et bien sur la base de cette extermination qu'une nouvelle société a été édifiée. L'identité nationale turque (englobant aussi, en partie, les Kurdes) a pris forme au cours du processus génocidaire. La violence en était l'une des composantes majeures. Elle a littéralement borné une identité collective et a également créé un sentiment de solidarité interne. Or, les

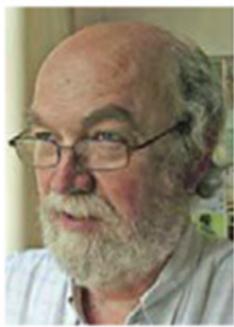
chrétiens étaient définis en termes d'opposition avec cette identité et la violence à leur encontre, au premier chef contre les Arméniens, a constitué un nœud commun. Les Arméniens ne sont pas seulement rejetés en dehors de l'identité nationale. Cette identité ne peut exister qu'en postulant la non-existence des Arméniens ; elle ne peut, pour cette même raison, accepter à nouveau l'existence de l'autre sans se remettre en cause. Ni proposer une explication à l'extermination de l'autre. Par ailleurs, la Turquie s'est développée aussi grâce à la richesse des chrétiens qui constituaient 25 à 30 % de la population en 1915. La destruction de la richesse économique et culturelle des chrétiens a constitué une des bases de la prospérité des Turcs. Si l'identité nationale turque ne parvient pas à se redéfinir sur une nouvelle conception de l'existence, autrement dit si elle échoue à réaliser une extension identitaire, elle ne parviendra pas non plus à affronter la réalité du génocide arménien.

(Propos traduits du turc et de l'anglais par Hamit Bozarslan et Huguette Meunier.)

UNE COMMUNAUTÉ DYNAMIQUE DE L'EMPIRE

A la fin du XIX^e siècle, les Arméniens semblent bien intégrés à l'Empire ottoman. Ils comptent des journalistes, des photographes, des architectes, des ministres même. Cet âge d'or relatif connaît cependant des ombres.

Entretien avec **François Georgeon**



L'AUTEUR
Directeur de recherches émérite au CNRS, François Georgeon est notamment l'auteur d'Abdülhamid II, le sultan calife, 1876-1909 (Fayard, 2003).

L'Histoire : *Quelle est la place des communautés arméniennes dans l'Empire ottoman au XIX^e siècle ? Et combien sont-ils ?*

François Georgeon : Rappelons d'abord que les Arméniens ne sont pas seulement présents dans l'Empire ottoman mais aussi dans l'Empire russe et dans l'Empire perse, et qu'en outre, une diaspora ancienne existe en Europe, notamment à Venise où les Mékhitaristes sont installés¹, depuis le début du XVIII^e siècle.

C'est cependant dans l'empire ottoman que les Arméniens sont les plus nombreux. Ils y sont répartis en gros en trois zones : d'abord les hauts plateaux de l'Anatolie orientale, ce qu'on appelle à la fin du XIX^e siècle les « six provinces » (Van, Erzurum, Bitlis, Diyarbakir, Sivas et Mamuret ul-Aziz) ; ensuite la Cilicie (ou « Petite Arménie ») ; enfin les communautés surtout urbaines que l'on rencontre dans l'Ouest anatolien et dans les Balkans, en particulier à Brousse (Bursa), à Smyrne (Izmir) et bien sûr à Istanbul.

Ces Arméniens ne forment pas non plus un groupe homogène sur le plan religieux : si, dans leur immense majorité, ils appartiennent à « l'Église nationale », de rite « apostolique » ou « grégorien », sous la direction du patriarche de Istanbul, on trouve aussi des catholiques et, plus récemment, des protestants convertis au XIX^e siècle par les missionnaires américains. L'État a reconnu un *millet* (communauté) catholique arménien en 1831, et un *millet* protestant en 1850.

Quant à leur nombre, il n'existe aucune donnée fiable et cela concerne la démographie ottomane dans son ensemble. A la veille de la guerre, selon les chiffres ottomans officiels, il y aurait eu 1 120 000 Arméniens, et selon le recensement du patriarcat, 1 914 000. Ce que l'on observe à partir

de la fin du XIX^e siècle, c'est un déclin démographique de la communauté ; celui-ci est lié aux massacres de 1895-1896 (estimés selon les auteurs entre 100 000 et 300 000 victimes), auxquels s'est ajouté le pogrom d'Adana en 1909 (entre 15 000 et 20 000 victimes), ainsi qu'aux mouvements d'émigration qui se sont ensuivis vers l'Europe, la Transcaucasie et l'Amérique.

L'H. : *Qu'en est-il des Arméniens de l'Est ?*

F. G. : Ce sont eux surtout qui sont affectés par ce déclin démographique. Ils constituent sans doute 70 à 75 % de la population arménienne de l'empire. Sur place, ils représentent en moyenne de 30 à 40 % de la population aux côtés des Kurdes (majoritaires), des Turcs, des Tcherkesses, des Assyro-Chaldéens, des Yézidis.

La grande majorité d'entre eux sont des paysans. Vivant en quasi-autarcie, du fait des conditions climatiques et du cloisonnement géographique, ils pratiquent une polyculture vivrière, cultivent les céréales, élèvent des moutons. Les bourgades et les petites villes étant mixtes, les marchés constituent des lieux de rencontres et d'échanges entre les communautés.

Cette paysannerie arménienne est en butte à de multiples difficultés. Outre la pression fiscale, elle doit faire face aux tribus kurdes, qui rejouent le vieil antagonisme entre sédentaires (arméniens) et nomades, ou semi-nomades (kurdes). Les Kurdes font payer aux villageois arméniens un tribut (*hafir*) et usurpent souvent leurs terres.

Un autre problème est celui créé par les réfugiés musulmans (*muhacir*) chassés du Caucase ou des Balkans, Tcherkesses dans les années 1860, Caucasiens et Balkaniques après la guerre de 1877-1878, Balkaniques à nouveau après les

Notes

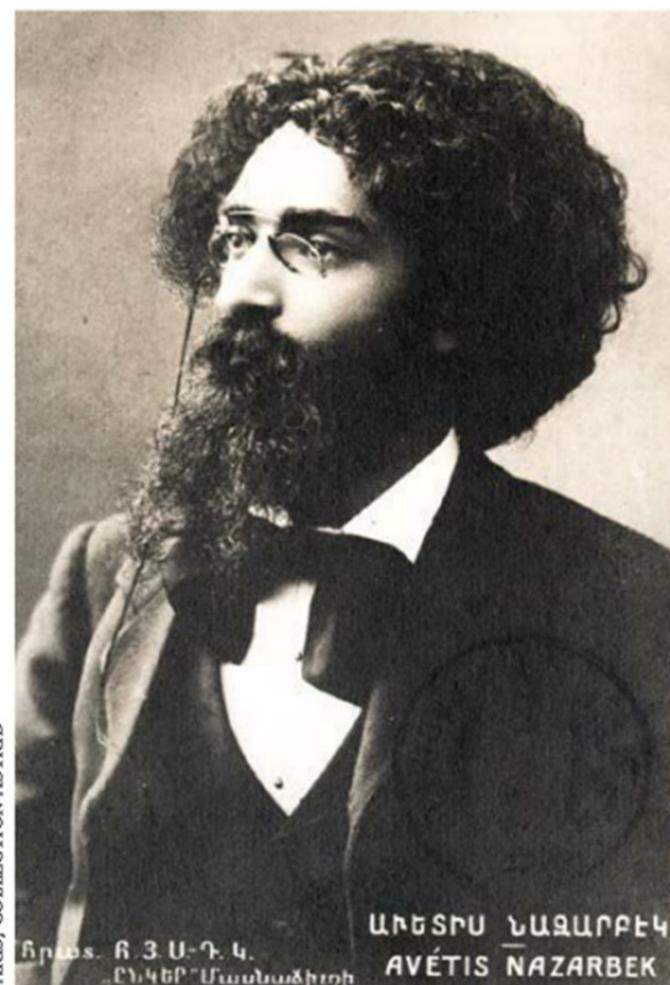
1. Fondée par Mékhitar de Sébaste en 1701, la congrégation des Pères mékhitaristes, des Arméniens catholiques, maintient vivante la culture arménienne. Ses principaux monastères sont à Venise et à Vienne.
2. Dû à la guerre de Sécession américaine.

COLLECTION PIERRE DE GIGORD



En famille A la fin du XIX^e siècle, presque tous les photographes sont arméniens. Si les portraits de sultans et de hauts personnages abondent, les familles anonymes aussi ont recours à leurs services (famille arménienne, vers 1880).

PARIS, COLLECTION ASTRID



Avedis Nazarbekian Traducteur de Marx et proche de Lénine, il est l'un des fondateurs en 1887 du parti Hentchak.

PARIS, COLLECTION ASTRID



Le pont de Galata

Construit sous Abdülaziz, ce pont de bois relie le vieux Stamboul, où les Arméniens sont nombreux, au quartier européen de Péra, où viennent les élites (carte postale, vers 1900).

guerres de 1912-1913. Une partie de ces réfugiés sont installés dans l'Est anatolien, là où vivent les Arméniens. Les Tcherkesses notamment posent problème du fait de leur tradition guerrière et des sentiments antichrétiens qui les animent. Les régiments kurdes *hamidiye*, créés par le sultan Abdülhamid en 1891 sur le modèle des cosaques, constituent une autre menace pour la sécurité des Arméniens. Il faut noter que la situation est différente en Cilicie, où les paysans arméniens ont pu accroître leurs exploitations à partir du boom cotonnier des années 1860².

L'H. : Sont-ils aussi dans les villes ?

F. G. : Oui. Dans les villes – petites et moyennes – de l'Anatolie orientale, les Arméniens représentent une part importante de la population. A Van, ils composent sans doute la majorité (ils seraient 23 000 sur une population totale de 40 000 habitants) ; à Mouch, ils seraient environ 7 500 sur 20 000. A côté d'un prolétariat divers (jardiniers, portefaix, colporteurs, etc.), ils représentent la part la plus active de la population urbaine dans l'artisanat (travail des métaux, construction, confection, etc.) et le commerce local et interrégional.

LES ARMÉNIENS ONT LARGEMENT ADHÉRÉ AUX RÉFORMES DU MILIEU DU XIX^e SIÈCLE ET SONT BIEN INTÉGRÉS AUX INSTITUTIONS LOCALES ALORS MISES EN PLACE

Les Arméniens ont aussi investi les professions associées à la modernisation, comme la médecine, le droit, le journalisme. Dans certains métiers, ils occupent une situation de quasi-monopole : en Anatolie, presque tous les studios de photographie leur appartiennent.

Ces Arméniens des villes d'Anatolie orientale sont bien intégrés dans les institutions locales mises en place lors des Tanzimat, ces grandes réformes modernisatrices du milieu du XIX^e siècle auxquelles ils ont adhéré. Ils sont nombreux dans les assemblées provinciales et de district, où ils font office de secrétaires, d'interprètes, nombreux également dans les écoles, les bureaux du télégraphe et les institutions judiciaires³.

L'H. : Cela suppose un niveau culturel élevé ?

F. G. : Le réseau scolaire n'a cessé de se développer tout au long du XIX^e siècle dans le courant de la « Renaissance » arménienne, avec la fondation de séminaires, d'écoles paroissiales ou d'écoles modernes, comme l'École normale de Van, de collèges créés par les missionnaires américains (comme l'Anatolia College de Merzifon ou l'American College de Tarse), d'établissements financés par de riches Arméniens dans le grand

A la campagne

La grande majorité des Arméniens sont des paysans vivant en quasi-autarcie, pratiquant une polyculture vivrière (jour de lessive dans un village près de Van, vers 1900).

courant d'évergétisme de la fin du XIX^e siècle. Il faut noter aussi que, parmi les non musulmans, ce sont les Arméniens qui ont la pratique la plus répandue du turc – la langue officielle de l'État.

Outre son niveau scolaire supérieur (comme souvent les minorités), cette classe moyenne dynamique a tiré parti d'un certain nombre de facteurs favorables : liens avec la diaspora, contacts déjà anciens avec les Européens, action des missionnaires, présence de nombreux consulats des puissances, pouvant assurer une certaine protection, ouverture du marché, sans oublier la modernisation ottomane dont ils sont partie prenante. Tous ces facteurs creusent l'écart économique, social et culturel en faveur des Arméniens, engendrant frustrations et jalousies chez leurs voisins.

L'H. Constantinople est un cas à part ?

F. G. : Constantinople (qui ne prend officiellement le nom d'Istanbul qu'en 1932) est la plus grande ville arménienne. Sa population à la veille de la guerre est estimée entre 84 000 (sources ottomanes) et 161 000 (statistiques du patriarcat). Cette ville-capitale compte alors des quartiers peuplés presque exclusivement d'Arméniens, à Stamboul (la péninsule historique), Kumkapi, où se trouve le patriarcat arménien, et les quartiers du Sud, le long de la mer de Marmara ; mais ils vivent aussi dans des quartiers mixtes, comme Balat (à dominante juive), Kassim Pacha au nord de la Corne d'Or, et, sur la rive asiatique du Bosphore, à Üsküdar. Une partie des élites a suivi le mouvement des autres couches supérieures de la société en investissant l'Istanbul moderne, c'est-à-dire Galata et Péra et les nouveaux quartiers au-delà, ainsi que les villages égrenés au long du Bosphore.

Une partie des élites a suivi le mouvement des autres couches supérieures de la société en investissant l'Istanbul moderne, c'est-à-dire Galata et Péra et les nouveaux quartiers au-delà, ainsi que les villages égrenés au long du Bosphore.

L'H. : Existe-t-il des signes distinctifs ?

F. G. : Plus en 1900. Un siècle auparavant, on reconnaissait les Arméniens à certains signes extérieurs, le type de vêtements, les couleurs qui leur étaient imposées (le jaune par exemple était réservé aux musulmans). L'Empire ottoman fonctionnait sur des repères propres à chaque communauté, à chaque



REPÈRES CARTOGRAPHIQUES



UN EMPIRE EN PEAU DE CHAGRIN

Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'Empire ottoman s'est fortement contracté. La perte des provinces balkaniques, le cœur de l'empire, a traumatisé les élites qui craignent la même évolution en Anatolie orientale, où vivent d'importantes minorités. Notamment les Arméniens, nombreux dans les marches orientales (les « six provinces ») et en Cilicie, autour d'Adana (la « Petite Arménie »).

corporation, à chaque confrérie. En établissant l'égalité théorique de tous, les Tanzimat ont fait disparaître en principe ce système. En 1900, le fonctionnaire ou l'employé arménien ne se distingue pas du Turc, il est vêtu de la même manière, porte le fez et la redingote.

En revanche, la différenciation sociale est forte, au sein de la communauté. Certains sont ouvriers ou occupent de petits métiers : par exemple ils ont le quasi-monopole du secteur des *hamal*, les portefaix, un métier pénible souvent réservé aux nouveaux arrivants, avant que les Kurdes ne les concurrencent à la fin du XIX^e siècle. Ces Arméniens pauvres ont été les premières victimes du pogrom dont Istanbul a été le théâtre en août 1896 à la suite de la prise d'otages au siège de la Banque ottomane par des militants arméniens.

A Istanbul, les Arméniens sont très bien représentés parmi les artisans et les commerçants, ainsi que parmi les nouveaux métiers (avocats, médecins, enseignants, économistes, imprimeurs, ou journalistes...). L'édition et la presse arméniennes sont florissantes surtout après la révolution jeune-turque de 1908. A côté des journaux en arménien,

il existe des titres en arménien et en turc, et d'autres en turc avec des caractères arméniens – le premier roman en turc ottoman, *L'Histoire d'Agapi* (1851), est dû à un Arménien catholique, Vartan pacha, et publié en caractères arméniens. Les Arméniens jouent un rôle très important dans l'édition d'ouvrages en turc ottoman et eux-mêmes publient beaucoup dans cette langue. C'est le cas de Diran Kelekian, un des principaux journalistes qui collabore à des journaux comme le *Cihan* (« L'Univers ») en langue turque mais en caractères arméniens, et qui est le rédacteur en chef du *Sabah* (« Le Matin ») en turc ottoman, à qui l'on doit un précieux dictionnaire français/turc, turc/français (1911) qu'on utilise toujours avec profit.

Au cours du XVIII^e siècle et jusque vers 1850, les élites arméniennes avaient à leur tête les *amiras*, riches financiers, banquiers des sultans, mais aussi entrepreneurs dans des fabriques d'État, et grands philanthropes. Concurrencés par le développement de la finance européenne dans l'empire, ils laissent la place à une élite plus diversifiée. Jusqu'en 1914, des Arméniens feront partie de la classe politique ottomane, comme

Note
3. Cf.
M. K. Krikorian,
*Armenians in
the Service of the
Ottoman Empire,
1860-1908*,
Londres,
Routledge &
Kegan Paul, 1978.

hauts fonctionnaires, conseillers des sultans ou des grands vizirs, et même ministres, notamment aux Finances et aux Travaux publics. Citons le cas de Gabriel Noradounghian, qui fit toute sa carrière dans les cabinets d'Abdülhamid et occupa le poste des Affaires étrangères en 1912-1913, avant de fuir juste à temps en 1915 en France où il est mort en 1936. Sans oublier les députés arméniens, comme Krikor Zohrab, qui crut jusqu'au bout à la possibilité d'une entente avec les Jeunes-Turcs du Comité Union et Progrès. Arrêté lors de la rafle du 24 avril 1915, il sera assassiné deux mois plus tard.

L'H. : *Peut-on aller jusqu'à dire, si l'on considère ces élites, que la fin du XIX^e siècle a constitué un âge d'or ?*

F. G. : Ce qui est incontestable, c'est que les Arméniens prennent une part très active au dynamisme social et culturel ottoman que la révolution de 1908 va encore stimuler. Pour en prendre la mesure, il suffit de dire que Istanbul comptera à peu près 300 associations arméniennes, scolaires, caritatives, sportives, etc. Citons parmi les journaux l'exemple du *Jamanak* (« Le Temps »), fondé au lendemain de la révolution, un titre qui existe encore aujourd'hui. Dans le domaine du théâtre, les Arméniens ont été les pionniers dans l'Empire ottoman ; Agop Vartovian, dit Güllü Agop, directeur de théâtre jusqu'à sa mort en 1902, montait des pièces en arménien et en turc, où les rôles féminins étaient tenus par des Arméniennes

bien avant que des musulmanes montent sur les planches. Dans un autre registre, on pourrait évoquer la gastronomie ottomane, où se distinguaient les cuisiniers arméniens. Les premiers restaurants furent souvent ouverts par des Arméniens, comme le célèbre Tokatlian, à la fois restaurant, café et hôtel, qui attirait une clientèle chic de touristes ou de riches Stambouliotes.

L'H. : *Pourriez-vous nous donner un exemple d'une de ces grandes familles arméniennes bien installées dans l'empire ?*

F. G. : Les Balian en fournissent une excellente illustration. Cette famille d'architectes a marqué profondément le paysage urbain d'Istanbul. La saga commence à la fin du XVIII^e siècle, lorsque Krikor Balian obtient le titre d'architecte impérial ; il construit notamment l'immense caserne Selimiye sur la rive asiatique, et celle de Taksim – celle-là même dont le projet de reconstruction a donné lieu en 2013 aux manifestations violemment réprimées de Gezi. Son fils Garabet poursuit son œuvre. Il concilie des formes extérieures modernes avec les intérieurs traditionnels, en associant une architecture « orientalisante » à l'occidentale au respect de l'architecture domestique.

Lui et ses quatre fils couvrent Istanbul de palais (parmi lesquels figurent Dolmabahçe et Çiragan, sur la rive européenne du Bosphore, Beylerbeyi, sur la rive asiatique), de mosquées (Ortaköy, Nüsretiye), de mausolées (Mahmud II,

Les grandes familles

La mosquée d'Ortaköy, construite par les Balian et photographiée par les frères Abdullah. Architectes et photographes arméniens jouirent d'un quasi-monopole jusque vers 1900.



Abdülmedjid), de fabriques, construisent aussi des églises arméniennes, etc. Mais à la fin du XIX^e siècle, leur rôle diminue au profit soit de Levantins, soit d'étrangers (comme l'Italien D'Aronco).

L'H. : Dans quels autres domaines les Arméniens se sont-ils distingués ?

F. G. : La photographie. On a parlé des photographes des petites villes mais il y a aussi à Istanbul les plus célèbres des photographes, les frères Vigen, Hovsep et Kevork qui portent le nom d'Abdullah, bien que la famille ne soit pas convertie à l'islam. Leur histoire commence en 1858 lorsqu'ils rachètent le studio d'un photographe allemand à Istanbul. Leur réputation bien établie, ils obtiennent en 1863 le titre de photographes officiels du sultan Abdülaziz. Plus tard, lorsqu'Abdülhamid entreprend une véritable couverture photographique de son empire, il recourt abondamment aux frères Abdullah ; ceux-ci contribuent pour les trois quarts aux albums envoyés en Angleterre et aux États-Unis à titre de propagande. S'ils finissent dans les années 1890 par perdre leur privilège de photographes du Palais au profit d'un Grec, Kargopoulo, ils n'en continuent pas moins à approvisionner le marché de leurs clichés, qui vont de photos archéologiques à des scènes exotiques, en passant par les portraits et les cartes postales.

L'H. : A quel moment la situation se dégrade-t-elle vraiment ?

F. G. : Je dirais au début des années 1890. L'émergence du nationalisme arménien (je rappelle la fondation des deux principaux partis, Hentchak, 1887, à Genève, et Dachnak, 1890, à Tiflis) correspond à un moment où le sultan Abdülhamid entreprend une sorte de « reconquête intérieure » de l'empire. En 1894, éclate parmi les Arméniens de Sassoun une rébellion qui est brutalement réprimée par l'armée, dans un schéma que l'on peut dire encore traditionnel de rébellion/répression. En 1895-1896, c'est une autre phase, celle des pogroms et des massacres à large échelle, qui se déclenchent lorsque l'on apprend que le sultan a cédé aux grandes puissances en acceptant leur programme de réformes. La question de la réforme arménienne a été posée dès le congrès de Berlin en 1878. Mais il y a un malentendu dramatique autour de ce mot : pour les Européens qui veulent les inspirer, il s'agit de réformes qui doivent améliorer la condition des chrétiens et leur assurer l'égalité avec les musulmans ; pour les Arméniens, c'est la promesse de la sécurité, du progrès et de la liberté ; pour



COLLECTION BIBLIOTHÈQUE NUBAR DE LUGAB

Priorité à l'éducation

Le réseau scolaire arménien se développe grâce aux missions et associations (école maternelle mixte de l'association Askanever à Talas, près de Kayseri, en 1911).

beaucoup de musulmans, instruits par les précédents balkaniques et qui y sont très réticents, les réformes en faveur des chrétiens (et notamment des Arméniens) signifient l'autonomie puis l'indépendance.

Quoi qu'il en soit, la société arménienne est confrontée à de redoutables problèmes : celui des orphelins, celui des terres aussi, accaparées lors des massacres. D'où une revendication persistante en faveur d'une réforme agraire jamais réalisée.

L'H. : Est-ce que la révolution jeune-turque de 1908 change quelque chose ?

F. G. : Au début oui. C'est, pour les Arméniens, le moment des « grandes espérances » (Anahide Ter-Minassian)¹. Elle instaure les grandes libertés et rétablit la Constitution de 1876, réaffirmant ainsi l'égalité de tous devant la loi. Les Arméniens accueillent la révolution avec enthousiasme d'autant qu'elle se traduit aussi par une amnistie des prisonniers politiques et le retour des exilés.

Parallèlement, une petite révolution se produit aussi dans les institutions arméniennes. Le patriarche est évincé et remplacé. On réintroduit la « Constitution nationale arménienne » de 1863 et l'« Assemblée nationale arménienne », où dominent les laïcs et qui promeut l'entente avec les Jeunes-Turcs. Les grands partis arméniens s'implantent dans l'empire et des députés arméniens sont envoyés au Parlement. Les membres du Dachnak prônent la collaboration avec le Comité Union et Progrès.

Mais les massacres d'Adana en 1909 sont un terrible signal d'alerte. Beaucoup d'Arméniens prennent alors leurs distances avec la politique centralisatrice et répressive des Jeunes-Turcs. Sous la pression de la Russie, un nouveau programme de réforme des provinces arméniennes est arraché au gouvernement ottoman en 1914. Trop tard. La guerre ouvre la tragédie.

(Propos recueillis par Huguette Meunier.)

Note
4. A. Ter-Minassian, in G. Dédéyan (dir.), *Histoire des Arméniens*, Toulouse Privat, 1982.

AU NOM DE LA SCIENCE

Quand et pourquoi les Arméniens sont-ils devenus, dans l'esprit des Jeunes-Turcs, un élément étranger à la nation, des « microbes » à exterminer ?

Entretien avec **Hamit Bozarslan**



L'AUTEUR
Hamit Bozarslan est directeur d'études à l'EHESS. Il est l'auteur, notamment, d'*Histoire de la Turquie. De l'Empire à nos jours* (Tallandier, 2013).

L'Histoire : Les Arméniens étaient près de 2 millions en 1915, installés de longue date. Quand leur situation s'est-elle détériorée ?

Hamit Bozarslan : La détérioration est très nette sous Abdülhamid II (1876-1909). L'ordre hamidien se veut une restauration par rapport à la période des Tanzimat (1839-1876). Le rescrit de 1856 qui reconnaît l'égalité entre musulmans et non-musulmans ne passe pas. Un penseur du régime, Djevdet pacha, en fait même pour les musulmans un « jour de deuil ».

Le régime voulu par Abdülhamid II est à la fois autocratique et dédoublé : d'un côté, l'État officiel, conservateur et répressif, de l'autre, l'État hamidien dont il est le maître, qui contourne les circuits officiels et dispose d'une large marge de manœuvre. L'État officiel peut dès lors décliner toute responsabilité par rapport aux actions du deuxième. Dès le début de son règne, désastreux avec la guerre contre la Russie (1877-1878) où l'empire perd des territoires en Europe et dans le Caucase, Abdülhamid redoute d'être expulsé de la totalité des Balkans et décide de renforcer l'élément turcique et islamique sur l'Asie Mineure, où vivent d'importantes communautés non musulmanes, considérées comme une entrave à tout projet d'homogénéisation.

L'H. : La personnalité d'Abdülhamid II est donc décisive ?

H. B. : Absolument. Traumatisé par l'assassinat de son oncle Abdülaziz, le dernier padicha des Tanzimat, Abdülhamid veut une revanche sur l'histoire et sur la période des réformes où le sultan ne jouait pratiquement plus de rôle.

Un autre point, encore peu étudié car sensible, joue aussi : la forte présence dans l'empire de populations balkaniques et aussi de Caucasiens de tradition guerrière (Tcherkesses, Tchétchènes). C'est une conséquence des guerres perdues contre la Russie : les populations musulmanes, chassées par les Russes ou ne voulant pas vivre sous un pouvoir chrétien, refluent vers l'Empire ottoman, demandent la protection (intéressée) du sultan, qui les installe, notamment, dans des régions où vivent des chrétiens. Nombre de ces « émigrés » sont intégrés dans les dispositifs répressifs de l'empire. La rivalité exacerbée entre communautés sera un facteur décisif de la tragédie.

De plus, en 1878, au congrès de Berlin, les représentants arméniens ont insisté pour obtenir des réformes, ce qui a été perçu comme une trahison. Se forge peu à peu l'idée que les Arméniens (entre autres) sont des ennemis de l'intérieur. On les accuse de prendre des noms musulmans pour épouser des musulmanes et souiller le « sang ottoman ». Parallèlement, se développe, sous l'influence étrangère, le mythe d'une pureté ottomane reposant à la fois sur l'ethnie (les Turcs) et la religion (l'islam). Les historiens, comme Selim Deringil, ont montré comment le discours de l'État, peu à peu, s'est « biologisé ».

L'H. : Pourquoi les Arméniens sont-ils plus touchés que les autres minorités ?

H. B. : La défiance existe aussi par rapport aux autres. Par exemple, la révolte de la population bulgare qui éclate le jour de la Saint-Élie en 1903 en Macédoine est écrasée dans le sang : 200 villages sont détruits, 5 000 paysans tués, 30 000 déplacés.

DANS LE TEXTE

TURQUIFICATION

« La période où nous collions à notre chair ceux qui étaient d'une autre religion comme on agrège des viandes hachées entre elles est finie. Nous ne pouvons accepter dans les frontières de notre État que ceux qui sont de notre nation, ceux qui partagent les mêmes croyances religieuses que nous. Nous devons renforcer l'élément turcique en Roumélie et en Anatolie, et surtout assimiler les Kurdes qui sont parmi nous pour qu'ils fassent partie [intégrante] de nous. »

Propos d'Abdülhamid II, non daté, cité par F. Dünder, *İttihat ve Terakki'nin Müslümanları Iskan Politikası 1913-1918*, Istanbul, İletisim Yayınları, 2001, p. 51.

Le sultan et l'idéologue

Devenu sultan en 1876, Abdülhamid II (ci-contre) connaît un début de règne désastreux : les guerres perdues contre la Russie font reculer l'empire. Il rompt avec la politique des réformes des Tanzimat et sous son règne le darwinisme social commence à trouver des adeptes parmi les intellectuels ottomans dont la figure majeure est Yusuf Akçura (ci-dessous, avec les lunettes, en 1915).



ALBERT HARLINGUE/ROGER-VIOLETTE



Mais en Asie Mineure, les Arméniens sont plus exposés car, à la différence des Grecs, ils n'ont pas d'État protecteur (la Russie se méfie d'eux) et, surtout, ils ferment les marches d'empire, le Caucase et l'Iran. Le régime craint la création, à l'est, d'une deuxième question macédonienne qui déboucherait sur une fragmentation de l'empire et de nouvelles conquêtes russes.

L'élite arménienne, occidentalisée et plutôt ancrée à gauche, n'est pas sécessionniste mais elle souhaite refonder l'Empire ottoman sur de nouvelles bases, libérales et égalitaires, obtenir l'émancipation des Arméniens et des autres, à commencer par les musulmans qu'elle estime soumis au despotisme et aux « ténèbres asiatiques ».

Tout ceci heurte un triple projet : islamisation, turquification, restauration conservatrice... Au fond, la méfiance à l'égard des Arméniens est à la fois « géopolitique » (ils menacent la stabilité des marges à l'est) et idéologique (ils sont opposés à l'autocratie), mais la forme que prend la répression n'est pas seulement « sécuritaire », elle est aussi biologique et raciale. Sous Abdülhamid II, on parle déjà de différence de sang entre musulmans et Arméniens.

L'H. : Comment se déclenchent les massacres ?

H. B. : Dans la région kurde, les Arméniens sont soumis aux taxes officielles, y compris celles

« “NOTRE PATIENCE NATIONALE AVAIT DES LIMITES. ON NE POUVAIT PLUS ACCEPTER CES MICROBES”, DISENT CERTAINS POUR JUSTIFIER LA LOGIQUE DE PURIFICATION DE LA NATION TURQUE »

qui les exemptent de service militaire en tant que dhimmis (chrétiens et juifs soumis, en contrepartie de leur protection par un pouvoir musulman) et à une autre, sans aucune légalité, imposée par les dignitaires locaux dont dépend aussi leur sécurité. En 1894, les Arméniens de Sassoun se révoltent contre cette double taxation : un acte interprété comme une rébellion et une trahison, qui rompt le contrat de protection. C'est cela qui déclenche le massacre à grande échelle.

Les massacres se diffusent ensuite dans toutes les régions arméno-kurdes et le long de la mer Noire, pendant deux ans, par flambées successives. Le bilan est impossible à établir : 100 000 à 300 000 hommes, femmes et enfants sont tués, d'autres contraints de se convertir à l'islam – une grande différence avec 1915, où les conversions ne seront plus possibles. Quand les villages ne sont pas rasés, ils sont occupés et les terres confisquées : naît alors la « question agraire » arménienne. Jusqu'en 1914 en effet, les Arméniens ne cessent de réclamer la restitution de ces terres.

Le pouvoir laisse faire, invoquant des provocations arméniennes et soulignant qu'il y a aussi des victimes musulmanes. A Constantinople, un comité arménien occupe la Banque ottomane le 26 août 1896 pour attirer l'attention des « puissances » sur les massacres de l'Est, ce qui entraîne une tuerie : 10 000 morts en une soirée, victimes des milices à qui l'on a distribué des bâtons. Aux ambassadeurs occidentaux scandalisés, Abdülhamid II répond que ses sujets n'ont fait que se défendre avec les moyens du bord face à des « Arméniens armés ».

L'H. : Comment les relations entre Ottomans et Arméniens évoluent-elles après les massacres de 1895-1896 ?

H. B. : Les choses se calment et les Arméniens tentent de refermer les plaies. Certains s'exilent, plusieurs dizaines de milliers vers les États-Unis ; d'autres dans la Russie tsariste.

Pendant ce temps, la diffusion du darwinisme social durcit le discours. Dans *Trois façons de faire de la politique* (1904), l'idéologue Yusuf Akçura insiste sur la nécessité d'une unité organique, voire raciale, de la société (« une nation politique turque basée sur la race »). Avec d'autres, il popularise les concepts de « sélection naturelle » et de « lutte pour la survie ». Les matérialistes biologiques ou darwinistes sociaux, tels l'Allemand Ernst Haeckel, le Français Gobineau, ou Gustave Le Bon, sont admirés par les Jeunes-Turcs, qui ont étudié à Paris, Genève, Berlin, voire dans l'empire.

La présence de nombreux médecins au sein du Comité Union et Progrès (CUP) refondé en 1906

à Salonique joue fortement : ils pensent le social comme un corps qu'il faudrait purifier de ses « cellules étrangères ». Quant aux militaires, le noyau dur du CUP, ils croient à des solutions d'ingénierie politico-militaires, comme le déplacement forcé des populations. Il s'agit de purifier la nation turque qu'ils considèrent comme opprimée par les éléments chrétiens de l'empire. L'idée trouve des relais dans la population : un inspecteur général retransmet ainsi au Palais des propos tels que : « Notre patience nationale avait des limites. On ne pouvait plus accepter ces microbes. »

Cette toile de fond explique les différences entre la révolution jeune-turque (en fait un pronunciamiento) de 1908 et les trois révolutions progressistes qui lui sont contemporaines (persane, russe et chinoise) : elle est conservatrice et nationaliste. D'un côté, elle est présentée comme « le 1789 d'Orient », mais ses leaders critiquent la Révolution française, qui aurait donné naissance à une société « corrompue et cosmopolite », et s'inspirent du « modèle » allemand, national, discipliné, ordonné et autoritariste. Il y a donc à la fois rupture radicale avec l'absolutisme ancien d'Abdülhamid et radicalisation de la raison d'État qui fut la sienne.

L'H. : La révolution de 1908 ne constitue donc pas un espoir pour les Arméniens ?

H. B. : Ils trouvent un terrain d'expression, au moins jusqu'en 1914 : les partis politiques arméniens, Hentchak et Fédération révolutionnaire arménienne (FRA, ou Dachnak), sont autorisés. Ce dernier s'allie même au CUP. Mais le discours est de plus en plus agressif et, surtout, un nouveau massacre éclate en 1909, à Adana.

Dans ses Mémoires écrits immédiatement après la guerre, Djemal pacha, l'un des membres du triumvirat unioniste avec Talat et Enver, explique ce massacre par « les provocations des Arméniens ». Mais dans les faits, il montre le degré de radicalisation anti-arménienne d'une partie de la population musulmane. Les massacres qui font 20 000 morts, dont 19 000 Arméniens, mobilisent de nombreux travailleurs saisonniers. La procédure judiciaire met au clair le rôle d'une partie de la bureaucratie (à commencer par le gouverneur) et de l'armée sur place. Le gouverneur est seulement démis de ses fonctions. Quelques Turcs sont exécutés mais, pour faire bonne mesure, des Arméniens aussi. Le pouvoir intervient pour calmer le jeu : dans l'Empire ottoman constitutionnel et fraternel, les Arméniens n'ont rien à craindre, assure-t-il.

Le contexte international explique le durcissement qui suit. La guerre balkanique de 1912

Note

1. Bey et pacha sont des titres honorifiques officiels qui permettent de distinguer les homonymes, très courants. L'obligation de choisir un nom de famille pour l'état civil n'est en effet introduite en Turquie qu'en 1934.

aboutit à une humiliante défaite : Salonique, siège du CUP, et Edirne, l'une des trois capitales d'Empire, tombent. Les Turcs sont évincés des Balkans à l'exception, côté européen du Bosphore, des territoires autour de Constantinople.

Dès lors, le vocabulaire insiste sur l'obligation de vengeance. D'autant qu'une grande partie des cadres du CUP vient des Balkans : ils se considèrent comme des *evlad-i fatihan*, « les enfants des conquérants », héritiers des fondateurs de l'empire et formant une sorte d'aristocratie militaire. En 1912, ce berceau leur est brutalement ravi et ils se retrouvent dans ce territoire micrasiatique qu'ils méprisent, mais qui est le seul qui reste et qu'il faut tenir, face aux Grecs (victimes de pogroms à partir de 1912) et aux Arméniens.

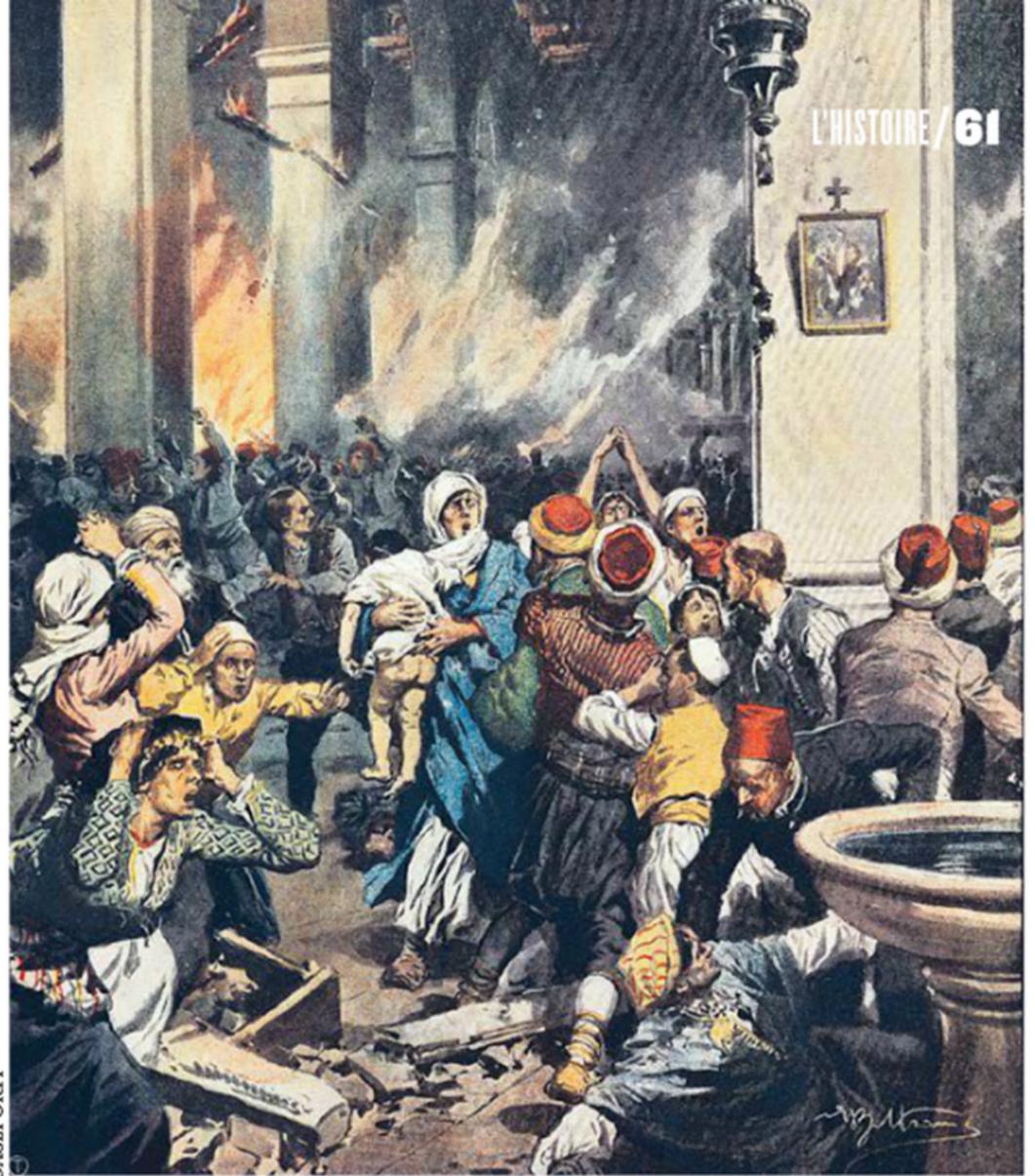
La situation des Arméniens était d'autant plus fragile que, depuis le congrès de Berlin, ils étaient soutenus par l'opinion européenne même si les réformes promises n'avaient jamais été mises en place et si la « protection » européenne n'avait pas suffi à empêcher les massacres. Après 1908, ils revendiquent l'égalité, la nomination de gouverneurs arméniens, la protection, la restitution des terres confisquées en 1894-1896. Nombre de responsables arméniens, dont le député Krikor Zohrab (arrêté le 24 avril 1915, puis assassiné), croient possible de collaborer avec le CUP. Mais leur demande de garanties internationales pour contrer la mauvaise foi d'Istanbul est vécue comme une trahison, ainsi que le dit Talat pacha dès 1913 en promettant que les Turcs se vengeront.

L.H. : *Cela n'empêchait pas une certaine convivialité, dans les villes, entre Turcs et Arméniens.*

H. B. : En fait, avant le génocide, existe une sorte d'admiration mêlée de détestation de la part de certains musulmans d'Asie Mineure. Ahmed Chérif, un journaliste unioniste turc qui voyage en Anatolie en 1909, insiste ainsi sur le contraste entre les écoles turques, insalubres, aux enseignants et élèves médiocres, et les écoles arméniennes, propres, où les enfants parlent le français et l'arménien, et maîtrisent même le turc mieux que les élèves turcs.

Ce complexe d'infériorité culturelle vis-à-vis des Arméniens se retrouve au niveau politique : pour devenir révolutionnaire, le CUP n'a eu d'autre modèle que les comités révolutionnaires des populations chrétiennes : au tournant du siècle, ils passent leurs journées à les pourchasser dans les montagnes et leurs soirées à les retrouver dans les cafés révolutionnaires. Certains unionistes s'inquiètent, en 1907-1908, de leur retard sur les non-musulmans. Par exemple, lorsqu'il est question d'assassiner Abdülhamid II, ils sont obsédés par la crainte qu'un non musulman ne le tue avant eux !

Il n'empêche, la communauté se sentait menacée. Certains, très inquiets, collaboraient avec les



1909 LES MASSACRES D'ADANA

L'opinion publique occidentale apprend le sort des Arméniens par la presse (ci-dessus, le *Corriere della Sera* du 16 mai 1909 montre des civils brûlés dans une église). Ces massacres font 20 000 morts dont 19 000 Arméniens et marquent une étape dans les répressions dont ils sont victimes depuis l'avènement d'Abdülhamid. L'enquête incrimine des administrateurs locaux, dont le gouverneur, et des soldats stationnés là. Le gouverneur est démis, quelques Turcs sont exécutés – mais aussi des Arméniens, accusés de provocation.

libéraux et les antinationalistes turcs. Mais il y avait encore, en 1914, malgré Adana, des Arméniens qui misaient sur les promesses de réformes et collaboraient avec les Jeunes-Turcs unionistes.

L'H. : *Qu'est-ce qui explique le passage au génocide ?*

H. B. : Il faut renoncer à l'idée que le génocide était programmé dès 1914. Mais ce qui déclenche tout, c'est la guerre. Elle joue un double rôle accélérateur : elle donne naissance à un sentiment d'urgence et elle crée une situation inédite levant toute sorte de pression internationale (cf. *Annette Becker*, p. 64). Le pouvoir unioniste comprend qu'il s'agit là d'un « moment propice », peut-être unique.

Enver pacha, l'un des trois hommes forts du pays, lance une offensive massive contre la Russie, à Sarikamich dans le Caucase ; c'est une catastrophe, où 80 % des soldats, trop légèrement vêtus, meurent de froid et de faim sans avoir tiré un coup de fusil. D'où l'idée d'une trahison : les Arméniens seraient passés du côté de la Russie. Là commence ce processus qui va amener très rapidement au génocide, même s'il est difficile de dire qu'il n'y aurait pas eu de génocide sans la guerre.

(Propos recueillis par Ariane Mathieu.)

LE CRI DE JAURÈS

Dès 1896, de nombreux intellectuels français se mobilisent pour dénoncer les massacres. Mais la guerre menace et le parti pro-arménien s'avère impuissant à conjurer le désastre qui frappe les Arméniens en 1915.

Par **Vincent Duclert**



DR

L'AUTEUR
Chercheur au Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron à l'École des hautes études en sciences sociales, il va publier prochainement *La France face au génocide des Arméniens* (Fayard, à paraître).

La conscience française de la persécution des Arméniens de l'Empire ottoman émerge le 3 novembre 1896 au cours d'un débat parlementaire. Quelques députés catholiques dont Denys Cochin, le radical Gustave-Adolphe Hubbard, et le socialiste Jean Jaurès, combattent le gouvernement qui refuse toute intervention auprès du sultan Abdülhamid II. Depuis la fin de 1894, celui-ci a déclenché des massacres massifs contre la minorité arménienne (cf. Hamit Bozarslan, p. 58).

Marcel Proust a donné de l'intervention de Jaurès une représentation héroïque dans *Jean Santeuil*. Il le dépeint sous les traits du député Couzon capable, par sa « dignité » et sa « grandeur », d'inverser le cours de l'histoire¹. Ou du moins de faire naître dans l'opinion publique une révolte morale contre l'assassinat d'un peuple. Si Cochin et Jaurès ne parviennent pas à entraîner la majorité de la Chambre, la grande presse s'émeut.

Jusqu'à présent, les journaux, achetés par les agents du sultan à Paris, étaient restés silencieux. De même, étaient demeurées ignorées les alertes de Paul Cambon, ambassadeur auprès de la Sublime Porte au ministre des Affaires étrangères, le turcophile Gabriel Hanotaux². Les informations sont pourtant épouvantables. Elles proviennent des consuls européens, des missionnaires chrétiens, des lettrés arméniens et de deux historiens français présents à Constantinople, Pierre Quillard et Victor Bérard. Ces observateurs mobilisent les grandes revues intellectuelles (*La Revue blanche*, *Revue de Paris*, *Mercure de France*), éditent des recueils de témoignages dont le plus important³ est préfacé par Georges Clemenceau, et organisent des conférences publiques. Des orateurs prestigieux s'expriment tels Anatole Leroy-Beaulieu, professeur d'histoire contemporaine à l'École libre des sciences politiques ou l'académicien Anatole France.

MOINS QUE LES ANGLAIS

L'action arménophile en France reste limitée, comparée à l'Angleterre, avec en tête l'ancien Premier ministre Gladstone et la publication d'un *Livre bleu* des documents diplomatiques. Toutefois, elle réussit à mettre en branle la représentation

parlementaire. Défendant une éthique des savoirs et les lois de l'humanité contre la corruption de l'esprit public et le cynisme des gouvernants s'accommodant du régime du « sultan rouge », ces intellectuels avant la lettre constituent de puissants réseaux dont on observe, moins de deux ans plus tard, le basculement dans l'affaire Dreyfus. De Bernard Lazare à Charles Péguy, de Pierre Quillard à Victor Bérard, de Gustave-Adolphe Hubbard à Jean Jaurès, les « arménophiles », agissant au nom de la vérité, de la justice, de la défense des droits de l'homme, se remobilisent avec succès pour le capitaine Dreyfus. L'Affaire achevée, ils dénoncent à nouveau l'état de terreur qui domine l'Arménie ottomane. Ils bénéficient alors du soutien d'organisations dreyfusardes comme la Ligue des droits de l'homme : Francis de Pressensé, son deuxième président, devient un ardent défenseur des Arméniens.

L'effort des intellectuels français pour faire connaître le martyr du peuple arménien aboutit à la formation d'un « parti arménophile », incarné par *Pro Armenia*. Ce journal aux allures de revue est financé par le parti révolutionnaire arménien Dachnak, proche des milieux jaurésiens. Dirigé par Pierre Quillard assisté du député socialiste Gustave Rouanet, il est porté par un prestigieux comité rassemblant Anatole France, Georges Clemenceau, Jean Jaurès. Deux fois par mois, il diffuse une information de première main sur les Arméniens et les autres peuples opprimés dans l'Empire ottoman et dans l'Europe orientale. De grandes conférences sont également organisées, notamment en Sorbonne. Elles donnent lieu à des publications augmentant une liste déjà très importante de titres, non seulement sur les grands massacres récents et la persécution en cours, mais aussi sur l'histoire de la civilisation arménienne et les échecs de la diplomatie européenne en Orient.

Toutefois, le parti arménophile se révèle incapable de peser durablement sur la politique des puissances dans l'Empire ottoman. La révolution des Jeunes-Turcs en juillet 1908 n'entraîne pas les changements attendus, en termes de liberté et d'égalité réelles dans l'empire. Lors du massacre des chrétiens d'Adana et de Cilicie en avril 1909, leurs défenseurs européens se divisent face à la

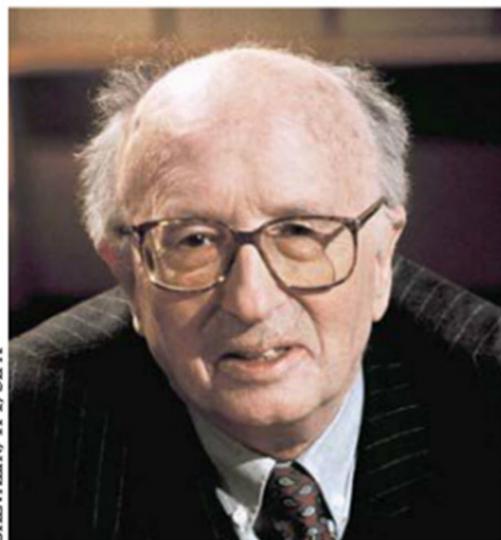
politique des Jeunes-Turcs. En France, Jaurès et la majorité des socialistes, ainsi que les révolutionnaires arméniens dont ils sont proches, estiment que la « Jeune Turquie » est une chance unique d'arracher l'empire aux entreprises impérialistes qui ne peuvent que conduire à la guerre. Aussi convient-il de ne pas accabler la révolution turque et de ne pas la condamner pour les massacres de Cilicie. D'autres, comme Quillard ou Pressensé, condamnent les massacres et considèrent que la menace qui pèse sur les Arméniens est encore plus forte qu'avant. Mais le parti arménophile est incontestablement affaibli.

En 1914, le déclenchement de la guerre détourne le regard du front oriental. Néanmoins, les récits de journalistes présents dans le Caucase, comme Henry Barbit, conduisent les arménophiles à se remobiliser après le déclenchement des massacres. Les 12 et 13 septembre 1915, la France opère un unique sauvetage en faisant intervenir sa marine pour embarquer les combattants arméniens du Musa Dagh, prisonniers des forces turques dans le golfe d'Alexandrette. Le 3 décembre 1915, le député Marcel Cachin demande à Avedis Aharonian, écrivain et dirigeant de Dachnak, de déposer devant la Commission des affaires extérieures de la Chambre et fait adopter à l'unanimité un ordre du jour condamnant les massacres qui visent « à la disparition du peuple arménien ». En septembre 1916, le sénateur du Var Louis Marin demande au président du Conseil et ministre des Affaires étrangères Aristide Briand d'exprimer la voix de la France devant « un crime aussi injustifiable qu'il est inouï dans l'histoire, et contre lequel doivent s'élever toutes les nations qui ont le sentiment de l'honneur de l'humanité ». Il ajoute que « laisser se consommer un pareil attentat sans faire tout le possible pour l'empêcher, c'est s'en rendre complice ». Le 9 avril 1916 se déroule un meeting en « Hommage à l'Arménie », dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, assisté de Paul Painlevé, ministre de l'Instruction publique, et d'Anatole France qui clôt la réunion. Mais la répression des massacres des Arméniens n'est pas considérée comme un but de guerre allié (cf. Annette Becker, p. 64).

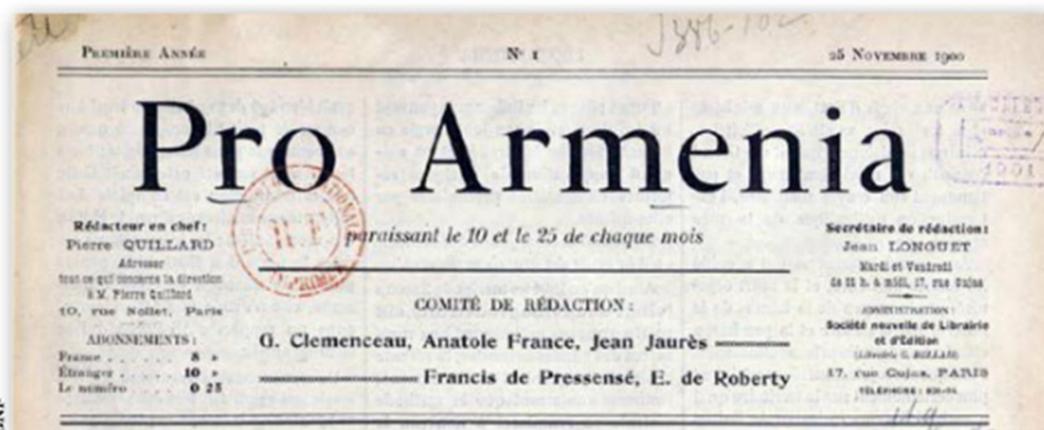
Au moment de la victoire, les arménophiles demandent justice et réparation pour les Arméniens. La France pourrait créer en Cilicie, dont elle obtient le mandat en même temps qu'en Syrie et au Liban, un foyer national arménien.

Pierre Vidal-Naquet

Le grand helléniste, pourfendeur actif des négationnismes, s'est engagé dans les années 1980 pour la reconnaissance du génocide arménien.



CHEVALIN/TF1/SIPA



Une revue engagée Une du premier numéro de *Pro Armenia* (25 novembre 1900). La revue, dirigée par Pierre Quillard, publie jusqu'en décembre 1912 des articles d'intellectuels et de politiques.

Jaurès, l'avocat

Il défend la cause de la justice et de la vérité (dessin de 1898, lors du procès Zola). Mais en 1909 il répugne à accabler la révolution jeune-turque.



COLLECTION BOROWSKI/ADOC-PHOTOS

Notes

1. M. Proust, *Jean Santeuil*, Gallimard, 1952, pp. 316-318.
2. Du 1^{er} novembre 1895 au 23 avril 1896, Gabriel Hanotaux est remplacé par Marcellin Berthelot.
3. *Les Massacres d'Arménie : témoignages des victimes*, Mercure de France, 1896.
4. P. Vidal-Naquet, préface du « Tribunal permanent des peuples », *Le Crime de silence. Le génocide des Arméniens*, Flammarion, 1984, p. 16.

Elle y renonce et le traité de Lausanne du 24 juillet 1923 signe la fin de la présence arménienne en Anatolie, devenue le cœur du nouvel État nationaliste et militaire de la Turquie de Mustafa Kemal. La question arménienne disparaît des préoccupations de l'opinion publique. Beaucoup d'arménophiles historiques sont morts. Quelques écrivains comme Anatole France ou Romain Rolland demeurent fidèles à cette cause perdue, de même que les spécialistes de langue et d'histoire arméniennes, de Jacques de Morgan à Antoine Meillet.

C'est par l'histoire que l'engagement pour la vérité et la justice retrouvera une actualité, à l'occasion de la session d'avril 1984 du Tribunal permanent des peuples. Le livre sera publié sous le titre *Le Crime de silence* et Pierre Vidal-Naquet le préfacera en historien⁴. Les intellectuels pro-arméniens de France ont cru au pouvoir des mots même si leur combat s'est heurté en permanence aux intérêts des puissances. Du moins ont-ils, par leurs engagements répétés, préservé de l'oubli la tragédie arménienne et sauvé un peu de l'honneur national. ■

LE MASSACRE NOYÉ DANS LA GUERRE

Pour l'Empire ottoman, la Première Guerre mondiale a été l'occasion de franchir un degré supplémentaire dans les atrocités contre les civils : l'annihilation d'un peuple dans l'indifférence relative de l'opinion internationale.

Par **Annette Becker**



L'AUTEUR
Professeure à Paris-Ouest-Nanterre et membre de l'Institut universitaire de France, spécialiste des violences extrêmes et des cultures de guerre, Annette Becker vient de publier *Voir la Grande Guerre. Un autre récit* (Armand-Colin, 2014).

La Première Guerre mondiale doit se comprendre comme un laboratoire pour les violences du xx^e siècle sur tous les fronts, militaire, intérieur, d'occupation. L'extermination des Arméniens forme la pointe extrême de ce laboratoire, crime de guerre, crime dans la guerre, crime s'en prenant à des civils. Avec les craquements internes des Empires russe et ottoman, les déplacements de population ont pris la forme d'une homogénéisation forcée, tragique, forme de réassemblage social et ethnique. Les Arméniens de l'Empire ottoman ont été les victimes exemplaires de ce front intérieur en recomposition.

L'Empire ottoman, avec ses millions de soldats ruraux non alphabétisés qui disparurent plus du fait de la faim et des maladies que des blessures, a mené une guerre nettement moins industrielle que les autres belligérants. Et pourtant, en profitant de la guerre pour une tentative d'ingénierie sociale et démographique menant à l'extermination des minorités chrétiennes, à commencer par les Arméniens, les Jeunes-Turcs unionistes qui avaient pris le pouvoir en 1913 en se proclamant libérateurs « de progrès » ont mené la guerre la plus totale de tous les belligérants, quand leur tentative de modernisation s'est attaquée à la diversité ethnique au nom de l'identité nationale, pour construire une nation panturque.

UNE GUERRE DE DIX ANS

Le crime contre les Arméniens – appelé génocide rétrospectivement – doit être examiné dans le cadre de ce qui fut une guerre de dix ans, de 1911 à 1922. Comme l'Empire allemand, l'Empire ottoman se vivait en victime d'un encerclement par les grandes puissances ennemies, les Russes au nord, les Britanniques, et secondairement les Français, au sud et à l'est. Si les Ottomans ont perdu la guerre, les Turcs l'ont finalement gagnée. Et cette victoire a été payée par les minorités chrétiennes

considérées comme des ennemies de l'intérieur : les Arméniens, sans doute 1,3 million de morts et, dans une moindre mesure, les Assyro-Chaldéens ou Syriques qui, s'ils n'étaient pas au cœur du programme meurtrier, furent aussi massacrés quand l'occasion s'en présentait¹.

Ce que l'historien britannique Donald Bloxham appelle « le grand jeu du génocide » a reconfiguré sans le transformer le « grand jeu » du démembrement de l'Empire ottoman. Car les belligérants ont continué à instrumentaliser la question arménienne et le régime jeune-turc a su jouer de la concurrence qui les opposait les uns aux autres. Ni la Grande-Bretagne ni la France ne désiraient la guerre mais elles n'ont pas été prêtes à l'éviter. Le régime jeune-turc a alors exploité avec habileté son alliance avec les puissances centrales pour mener sa propre politique. L'Allemagne était sans doute en mesure de freiner l'extermination des populations arméniennes ottomanes. Elle ne l'a pas fait pour des raisons de stratégie militaire. Entre effets de l'impérialisme et nature de l'État ottoman, ce fut un génocide sous couvert de la guerre.

Si des massacres d'Arméniens s'étaient déjà produits dans les années 1894-1896 puis en 1909 (pogrom d'Adana), la guerre mondiale allait permettre d'innover. Elle a offert aux Jeunes-Turcs pétris de darwinisme social et de racisme, également désireux d'exploiter en leur faveur le traumatisme national dû au désastre des guerres balkaniques (une partie des tueurs furent des réfugiés des Balkans), la possibilité de régler la question nationale tout en fixant des frontières susceptibles de contenir ce qui était vécu comme la menace russe. Or, l'opération d'encerclement des forces russes à Sarikamich, dans le Caucase, lancée en décembre 1914 pour reprendre les provinces ottomanes perdues en 1878, s'était conclue par une déroute totale en janvier 1915, bientôt suivie de celle de Dilman. On proclama alors le djihad



Sur le terrain

Campement d'une division de l'infanterie turque sur le front de Gallipoli, en avril 1915. La péninsule fut le théâtre de l'affrontement entre l'armée de l'Empire ottoman et les troupes françaises et britanniques (25 avril 1915-9 janvier 1916).

contre l'Entente, et l'année 1915 allait être celle de toutes les violences.

Le débarquement allié des Dardanelles au printemps 1915 poussa ce sentiment à son paroxysme : les ennemis de l'extérieur, Britanniques et Français, alliés des Russes, n'allaient-ils pas faire cause commune avec « l'ennemi de l'intérieur », la communauté arménienne ? La tentative de stratégie indirecte des Alliés – convaincus par Winston Churchill, Premier lord de l'Amirauté – afin de débloquent la situation sur le front occidental se transformait en désastre dans les Dardanelles, car le commandement allemand de Liman von Sanders – bien secondé au cap Helles par Mustafa Kemal qui y gagne ses galons de colonel – fut très efficace. L'opération militaire précipita aussi la catastrophe pour les Arméniens.

« L'ENNEMI DE L'INTÉRIEUR »

Après l'échec naval du 18 mars 1915, le débarquement anglo-français du 25 avril (des dizaines de nationalités dont les Australiens et les Néo-Zélandais, les Anzac²) amena à un blocage complet. Les Turcs ne pouvaient rejeter les troupes ennemies à la mer, mais celles-ci n'étaient pas capables de s'emparer des hauteurs. Les hommes souffrirent de la chaleur en été, des pluies diluviennes de l'automne puis du froid de l'hiver. Les conditions sanitaires devenaient si effroyables que l'on décida d'une des rares trêves de la Grande Guerre, pour enterrer les morts. La seule solution fut la retraite de décembre 1915 et janvier 1916, qui fut transformée par la rhétorique en victoire stratégique par l'Entente.

Mais pendant ce temps-là les Arméniens disparaissaient. Une approche géographique du génocide permet de mesurer son impact local et de saisir la complexité de la machinerie exterminatrice



Propagande

« La joie du Turc », dansant dans le sang des Arméniens, caricature parue dans la revue de satire politique italienne *L'Asino* (24 octobre 1915). De telles représentations révèlent qu'à l'époque les massacres étaient connus, mais compris et utilisés dans le contexte de la guerre.

y compris dans sa dimension socio-économique. Pour pénétrer jusqu'au niveau des communautés villageoises exterminées (autour de 3 000), il faut rendre compte du comportement des bourreaux, des victimes, et de ceux qui se « trouvaient là », les *bystanders*, les témoins, ottomans ou étrangers, des participants aux massacres, des « voisins », tels des Kurdes, qui posent le problème difficile d'autres minorités pourtant opprimées acceptant la collaboration car elle leur permettait de récupérer des biens arméniens.

En plus des consuls américains (encore neutres) et des religieux de toutes obédiences – les archives du Vatican sont particulièrement riches sur les massacres – des militaires allemands ont vu

et ont dit. On peut désormais fixer dans le temps de la guerre, avec une grande précision, la « fin du monde », extermination physique et culturelle, qu'a constituée le génocide pour la population arménienne d'Asie Mineure et d'Anatolie (cf. Raymond Kévorkian, p. 38).

En 1915-1916, le processus d'extermination a été à la fois bien connu et mal perçu. Les crimes contre les Arméniens, venus rapidement à la connaissance des belligérants, ont été utilisés par l'Entente car leur réprobation devenait un but de guerre, une façon de frapper les puissances centrales. Ainsi que l'ouverture du front périphérique des Dardanelles visait à atteindre l'Allemagne dans ce que les Alliés croyaient être un point faible – et qu'elle poussa aussi à leur paroxysme les déportations et les massacres dans l'Empire ottoman –, la dénonciation des massacres fut instrumentalisée comme un second front de propagande anti-allemande, après celui des atrocités de l'été 1914 en Belgique et dans le nord de la France. « Dans cette lutte gigantesque du Droit et de la Justice, il convient que les Turcs entrent dans l'action coude à coude avec les pillards de la Belgique. Ils sont faits pour aller ensemble, les ravageurs de l'Arménie et les dévastateurs des Flandres – le Turc de l'Orient et le Turc de l'Occident. » L'Entente (ici Lloyd George) masque dans la rhétorique du « droit et de la justice » sa désillusion. Les investissements allemands dans l'Empire ottoman étaient inférieurs à ceux des Français et des Britanniques et la difficulté de se battre sur deux fronts, russe et anglo-français,

aurait pu faire basculer l'Empire ottoman du côté de l'Entente. Mais c'est finalement le camp des puissances centrales qu'elle avait rallié après avoir tenté de jouer de sa neutralité entre les deux camps.

Les belligérants ne pouvaient réagir aux massacres des Arméniens que dans le cadre de leur vision du conflit. Or, dès 1914, sur tous les fronts, des violences ont été commises contre les civils qui se trouvaient sur les voies d'invasion : viols, exactions contre les personnes, assassinats, incendies, prise de boucliers humains. Lors des entrées en guerre, toute troupe se déplaçant en territoire ennemi s'est comportée de façon assez semblable : les Russes en Prusse orientale et en Galicie, les Allemands en Belgique et dans le nord de la France, les Austro-Hongrois en Serbie. Ainsi, les atrocités contre les civils sont dès 1914 devenues une des marques du conflit. Pendant les massacres et les déportations des Arméniens du printemps et de l'été 1915, les commissions d'enquête britannique, française, allemande, travaillent puis publient leurs différents livres blancs sur les atrocités commises en Belgique, en Serbie et en Prusse orientale. De plus, dès août 1914, tous les belligérants avaient mis en place des camps de concentration visant à mettre à l'écart les ressortissants de pays désormais en guerre les uns contre les autres (les Allemands en France ou en Australie, les Anglais en Allemagne ou en Autriche, par exemple) et l'on n'avait pas hésité à y enfermer aussi quelques ennemis de « l'intérieur », espions potentiels. Enfin, de toutes les zones envahies

LEMKIN, LES ARMÉNIENS ET LE MOT GÉNOCIDE

Raphael Lemkin, né en Biélorussie dans une famille juive en 1900, mort à New York en 1959, était un juriste spécialisé dans le droit international. Encore étudiant, il est choqué par la décision britannique de libérer en 1921 de l'île de Malte où ils avaient été internés en 1919 150 Turcs responsables de l'extermination des Arméniens. « Tuer un million d'hommes n'est pas un crime alors que l'assassinat d'une seule personne l'est ? » Aussi va-t-il consacrer toute sa vie à chercher un nom à ce crime si extraordinaire qu'il n'avait pas de nom.

En 1933, juriste à Varsovie, se référant au précédent de la Première Guerre mondiale et au massacre des Arméniens, Lemkin parle de « crimes de barbarie et de vandalisme ». En 1943, il invente « génocide ». Ce fin linguiste n'hésite pas à recourir à un barbarisme pour dé-



BETTMANN/CORBIS

finir cette barbarie des barbaries (le terme est créé à partir du grec *genos*, « race, peuple, groupe », et du verbe latin *caedere*, « tuer »).

En 1944, il publie *Axis Rule in Occupied Europe* et intitule « Génocide » son chapitre IX qui traite des crimes nazis contre les juifs et les Slaves et de ceux perpétrés par les Jeunes-Turcs contre les Arméniens. Utilisé officiellement pour la première fois au

procès de Nuremberg, le terme s'impose en droit international avec l'adoption par l'ONU, le 8 décembre 1948, de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*. Mais la ratification en sera longue et difficile, et Lemkin est mort désabusé sans avoir connu le « succès » de son invention conceptuelle, où l'extermination des Arméniens a tenu une place importante, à un moment où tout le monde ou presque l'avait oubliée. A. B.

SEULES LES SOUFFRANCES DU FRONT, CELLES DES SOLDATS, SONT DIGNES D'INTÉRÊT. LES CIVILS, POUR LEUR PART, SONT CENSÉS ÊTRE À L'ARRIÈRE, SUR LE FRONT DOMESTIQUE

affluaient les réfugiés, puis, une fois les occupations mises en place, travail forcé et déportations étaient devenus la règle.

Dès l'été 1915, la propagande de l'Entente se déchaîne. Une des armes utilisées contre les Empires centraux a été le blocus naval et économique. Pour les représentations aussi, il y a eu blocus, blocus de dessins et de textes. On a instrumentalisé les crimes contre les Arméniens pour attaquer les alliés des Ottomans. En faisant des Turcs des marionnettes aux mains des Allemands en particulier, on les a aussi d'une certaine façon exonérés de leurs crimes : ainsi ces caricatures où l'on voit les énormes dirigeants des puissances centrales patauger dans une mer de sang en forme de croix et se faire offrir par leur minuscule allié le sultan un bouquet de crânes d'enfants arméniens.

ENTRE PROPAGANDE ET INDIFFÉRENCE

Et pourtant, si dans l'Entente on compare les atrocités allemandes en Belgique et dans le nord de la France à la terreur dans l'Empire ottoman, on a conscience que, dans ce dernier cas, on a passé un degré de plus. Ainsi cette caricature de l'hebdomadaire satirique *La Baïonnette* dénonçant les déportations de Lille à Pâques 1916, où des brutes teutonnes entraînent des femmes et des enfants. Un soldat au casque à pointe remarque : « *Ils se plaignent. Mais que diraient-ils donc s'ils étaient en Arménie ?* »

Comment expliquer cette large négligence des opinions publiques devant les massacres ? Elle tient en partie aux cultures de guerre des belligérants : seules les souffrances du front, celles de leurs soldats, sont dignes d'un réel intérêt. Les civils, pour leur part, sont censés être à l'arrière, sur le front domestique ; ils participent aux flux de la guerre par leur travail et leur soutien, et ils souffrent indirectement des blessures et de la mort des combattants qui leur sont chers. Quand ils sont en quelque sorte déplacés à l'avant, on est incapable de percevoir ce renversement de perspective. Aussi préfère-t-on le passer sous silence, sauf quand cela permet d'accuser l'ennemi. La haine est le ressort des dénonciations, pas la compassion pour les victimes, fussent-elles chrétiennes.

Ce qui s'est passé pour tous les territoires occupés, dont on n'a jamais voulu prendre la mesure une fois les temps de propagande épuisés, s'est renforcé encore d'un autre aspect quant aux Arméniens, l'eurocentrisme : « *Les atrocités en Arménie ne nous frappent pas comme la destruction de la Belgique, la dévastation de la Pologne ou même la désolation de la Serbie. Les outrages turcs, bien que terribles, n'égalent probablement pas ce qui a*

été accompli en horreurs en Europe par de soi-disant nations chrétiennes pendant les quinze derniers mois », écrivait le journaliste américain Martin Marshall en octobre 1915³. Le monde savait mais n'agit pas. Au mieux, on se lamenta.

Les historiens – sinon les juristes – s'accordent désormais sur une définition minimale du génocide : l'assassinat de populations non pour ce qu'elles ont « pu » faire, mais pour ce qu'elles sont. Les femmes et les enfants, pour que tout avenir leur soit interdit, deviennent alors les premières cibles. Il est clair aujourd'hui que le triumvirat turc a bien planifié et perpétré « l'annihilation » des Arméniens. Or, dès mai 1915, on a qualifié l'extermination de « nouveaux crimes contre l'humanité et la civilisation ». Ce n'était pas une incrimination juridique, apparue en 1945 avec le tribunal de Nuremberg, mais une constatation vengeresse de la part des nations de l'Entente en guerre. Il fut bien difficile de s'accorder sur les mots : « crimes contre le christianisme et la civilisation » ou « crimes contre l'humanité et la civilisation » ?

Au XIX^e siècle, avec la naissance de l'humanitaire, on utilisait de façon positive le concept de « lois de l'humanité » et on intervenait parfois en leur nom (mais on ne le fit pas, pourtant, lors des massacres des Arméniens de 1894-1896 et de 1909). Désormais, par un retournement sémantique, on en était aux « crimes contre l'humanité ». Ce sont les diplomates russes qui ont jugé la notion de crime trop vague, aussi a-t-on réintroduit « civilisation ». La civilisation était bien le but de guerre de l'Entente. Une des ironies de la note de mai 1915 est qu'elle était une réponse aux premiers massacres qui ressemblaient aux précédents. La déclaration de 1915 était une façon de compenser les non-interventions de 1894 et de 1909 mais avant tout de mener la guerre mondiale. Et ce plusieurs mois avant que la phase de déportation totale mène au génocide proprement dit.

Dès ses premiers travaux dans les années 1920, le jeune juriste polonais, Raphael Lemkin, qui forgea le terme génocide en 1943, s'est passionné pour la réflexion sur les crimes commis pendant la Grande Guerre. Il analysa la spécificité du sort des Arméniens en l'incluant dans le cadre plus général des violences « extrêmes » contre les civils, pogroms de guerre à l'Est – comme celui de Bialystok, petite ville polonaise de l'Empire russe en 1915 – déportations et travail forcé à l'Ouest. Déjà il pressentait ce que la Seconde Guerre mondiale prouverait et qu'il examinerait minutieusement dans la suite de son œuvre : l'extermination de groupes humains n'était pas une cruauté accidentelle mais l'essence même des politiques de la guerre totale. ■

Notes

1. Cf. F. Briquel-Chatonnet, « 1915-1919. Le massacre des chrétiens d'Orient », *L'Histoire* n°405, pp. 8-16.
2. Australian and New Zealand Army Corps.
3. M. Marshall, « The terrible Turk », *Leslie's Illustrated Weekly Newspaper*, 21 octobre 1915.

LA TURQUIE JUGE LE CRIME

En 1919-1920, le nouveau gouvernement turc met en place à Constantinople des cours martiales pour juger les principaux responsables du génocide. Si elles tournent vite à la parodie de justice, leur bilan n'est pas négligeable.

Par **Mikaël Nichanian**



DR

L'AUTEUR
Mikaël Nichanian est conservateur à la Bibliothèque nationale de France. Il vient de publier *Détruire les Arméniens. Histoire d'un génocide* (Presses universitaires de France, 2015).

Dès le lendemain de la signature de l'armistice entre l'Empire ottoman et les puissances de l'Entente, la question des responsabilités pour les crimes commis pendant la guerre se posa. La fuite vers l'Allemagne, à bord d'un navire de guerre allemand, des principaux responsables du génocide (le grand-vizir Talat pacha, Enver pacha, Djemal pacha et quatre autres dirigeants jeunes-turcs), le 1^{er} novembre 1918, révèle que les dirigeants du Comité Union et Progrès (CUP) avaient alors parfaitement conscience de la gravité des crimes qu'ils avaient commis.

Alors que les Jeunes-Turcs exerçaient une mainmise absolue sur l'empire depuis janvier 1913, la fuite des principaux dirigeants du CUP permit de les écarter du pouvoir et d'installer au gouvernement des notables proches des cercles monarchiques ou libéraux dès le 8 novembre, tandis que les navires de guerre des puissances de l'Entente arrivaient en rade de Constantinople le 13 novembre. Dès lors, la priorité des gouvernements d'après-guerre fut de préparer les négociations de paix avec les puissances victorieuses dans les meilleures conditions possibles, et notamment de tenter de limiter l'ampleur des pertes territoriales. A cet égard, ce qu'on appelait alors les « atrocités arméniennes » occupaient une place importante, car elles contribuaient pour une large part à l'image désastreuse de la Turquie auprès des puissances de l'Entente et surtout de leurs opinions publiques. Les nouveaux gouvernements ottomans tentèrent donc d'instrumentaliser la question des « atrocités arméniennes » et des « crimes unionistes » en organisant, à partir de janvier 1919, de grands procès politiques destinés à dédouaner la Turquie nouvelle des fautes commises par l'ancien régime.

A cette époque, et jusqu'à la victoire de Mustafa Kemal en 1922, la reconnaissance d'un processus d'extermination et de la responsabilité étatique ne faisait plus l'objet de la moindre contestation de

la part des autorités officielles de Constantinople. Le ministre de l'Intérieur, Mustafa Arif [Deymer], déclarait ainsi dans le journal *Vakit* le 13 décembre 1918 : « Pendant la guerre, nos dirigeants ont appliqué, avec des intentions criminelles, la loi de déportation d'une manière qui surpasse les forfaits des brigands les plus sanguinaires. Ils ont décidé d'exterminer les Arméniens et ils les ont exterminés. Cette décision fut prise par le Comité central du CUP et fut appliquée par le gouvernement. »

PROCÈS À CONSTANTINOPLE

Le premier de ces procès s'ouvrit le 5 février 1919. Il portait sur les crimes commis contre les populations arméniennes du canton de Yozgat, dans la province d'Ankara. L'ancien sous-préfet de Yozgat en 1915, Kemal bey¹, était personnellement impliqué dans l'organisation de l'un des grands « sites-abattoirs » de la province, Bogazliyan, où plusieurs milliers d'Arméniens furent massacrés par les bandes de l'Organisation spéciale en juillet 1915. Le procès permit d'exposer devant l'opinion publique que le sous-préfet et les forces de l'ordre locales avaient agi sur ordre du ministère de l'Intérieur et du CUP, que le secrétaire du parti et le gouverneur de la province d'Ankara s'étaient déplacés à Yozgat pour superviser l'organisation des déportations et des massacres, que la possibilité de se convertir pour échapper à la déportation était un leurre et la thèse de la « révolte arménienne » une pure invention.

Le 8 avril 1919, la cour martiale condamna Kemal bey à la peine de mort. Il fut exécuté sur la place de Bayazid le 10 avril, en présence d'un parterre de hauts dignitaires et d'une foule de 10 000 personnes venues rendre hommage au « martyr innocent ». Ses dernières paroles furent : « Vivent les musulmans et la Turquie. Mort aux Arméniens, ennemis perpétuels de l'empire. »

La pièce de résistance de cette entreprise de démolition du CUP fut le grand procès des

PROCÈS DES DIRIGEANTS DU CUP

28 avril - 5 juillet 1919

Après un premier procès qui condamne à mort un ancien sous-préfet, la pièce centrale est le procès des dirigeants du CUP.

Accusés :

24 dirigeants du CUP, jugés pour leur participation aux crimes de masse ou pour complicité.
12 inculpés dans le prétoire ; 12 jugés *in absentia*.
Le 28 mai 1919, les autorités britanniques transfèrent à Malte 9 des 12 accusés présents à Constantinople, avec pour objectif de les juger

pour « crimes contre l'humanité » dans le cadre d'un tribunal international (le projet n'aboutit pas).

Verdict :

Talat pacha, Enver pacha, Djemal pacha et Nazim bey sont condamnés à mort par contumace ; les autres sont soit acquittés soit condamnés à des peines d'emprisonnement.
Sur les trois accusés encore présents dans le prétoire, un seul, le cheikh Musa Kazim, est condamné à une peine d'emprisonnement de quinze ans.

PROCÈS DES RESPONSABLES RÉGIONAUX

21 juin 1919 - 8 janvier 1920

Ces délégués provinciaux ou secrétaires régionaux du parti transmettaient oralement les ordres d'extermination aux responsables administratifs locaux et obtenaient la démission (ou la mort) des fonctionnaires qui refusaient d'exécuter ces ordres officieux.

Accusés :

36 accusés, dont 11 physiquement présents dans le prétoire à Constantinople, notamment Abdul Ghani,

secrétaire du parti à Edirne, et le Dr Midhat, secrétaire du parti à Bolu.

Verdict :

Sur trois secrétaires du parti jugés coupables, deux étaient physiquement présents.
L'un, **Midhat, fut condamné à dix ans d'emprisonnement, tandis que l'autre, Abdul Ghani, devait voir sa peine effective prononcée lors du procès régional d'Edirne.**

THE GRANGER COLLECTION NYC/RUE DES ARCHIVES



AMBIGU ATATÜRK

Les liens entre Mustafa Kemal, le futur Atatürk, et le CUP étaient profonds et antérieurs à la « révolution » de 1908. Cependant, dans plusieurs déclarations publiques de 1919 et 1920, il condamne les crimes commis contre les chrétiens pendant la guerre, pour dissocier son image de celle des Jeunes-Turcs et se présenter comme un homme neuf.

dirigeants unionistes qui s'ouvrit le 28 avril 1919. Même si les principaux responsables du processus génocidaire étaient alors en sécurité loin de Constantinople, les autorités avaient sous la main, dans le prétoire, douze personnalités de premier plan, toutes membres du Comité central du CUP pendant la guerre, la plus haute autorité politique des Jeunes-Turcs.

Ces douze hommes étaient doublement impliqués dans le crime, pour certains comme théoriciens, gouverneurs ou chefs locaux de l'Organisation spéciale chargés de l'extermination des Arméniens dans leur zone, pour d'autres comme ministres ayant relayé, par le biais de leur administration, le processus génocidaire. Tous étaient membres du Comité central qui avait pris collectivement la décision d'anéantir les populations arméniennes de l'empire : la responsabilité principale des crimes de masse se situait bien à ce niveau. Les juges cependant choisirent d'établir une distinction entre neuf (sur les douze) inculpés en fuite, considérés comme responsables au

premier chef, et les douze inculpés physiquement présents qui furent seulement considérés comme des « complices ». Cette distinction commode permettait de faire retomber tout le poids de la culpabilité, et d'éventuelles condamnations à mort, sur les inculpés absents, tandis que les présents n'étaient ainsi exposés qu'à des peines mineures.

L'acte d'accusation lu lors de la première audience du 28 avril 1919 mit en évidence la responsabilité globale du CUP sur les points suivants : la conception d'un plan cohérent destiné à anéantir l'ensemble des populations arméniennes de l'empire ; la manipulation de l'opinion concernant les informations relatives à la « révolte arménienne » ou à la déportation prétendument motivée par des nécessités militaires ; le contrôle par le parti de tous les rouages de l'État pour mettre en œuvre cette politique d'extermination. C'était bien le CUP dans son ensemble qui était ainsi mis en accusation.

Alors que sept audiences de ce procès avaient déjà eu lieu, un coup de théâtre se produisit le 28 mai 1919 lorsque les autorités britanniques

PROCÈS LOCAUX

1919-1920

Près d'une vingtaine de procès à compétence régionale ou locale furent organisés, parmi lesquels :

- **Le procès de Yozgat (février-avril 1919)** : le sous-préfet de Yozgat, Mehmet Kemal, fut condamné à mort le 8 avril et pendu le 10 avril 1919. Le commandant de gendarmerie Tefvik bey fut condamné à quinze ans d'emprisonnement.

- **Le procès d'Erzindjan** : le secrétaire général de la gendarmerie d'Erzindjan, Hafiz Abdullah Avni, fut condamné à mort, avec trois autres accusés (par contumace), et pendu le 22 juillet 1920.

- **Le procès de Baybourt** (verdict le 20 juillet 1920) : le sous-préfet de Baybourt, Nusret bey, fut condamné à mort et pendu le 5 août 1920.

- **Le procès de Trébizonde** : Djemal Azmi, gouverneur de Trébizonde et Yenibahceli Nail, secrétaire du CUP à Trébizonde, furent condamnés à mort par contumace.

- **Le procès de Harpout** : Dr Behaeddin Chakir, membre du Comité central du CUP et responsable de l'Organisation spéciale, fut condamné à mort par contumace.

Les principaux responsables de la conception et de l'exécution du génocide furent condamnés à mort par contumace. Les seuls dont la peine ait été appliquée n'étaient que des exécutants de second rang. Des centaines d'autres responsables civils et militaires ont échappé au processus judiciaire.

pirent la décision unilatérale de transférer de Constantinople à Malte 67 prisonniers unionistes. Une raison conjoncturelle avait motivé cette décision radicale : la décision du gouvernement ottoman de libérer 41 prisonniers à la suite de violentes manifestations unionistes. Mais les Britanniques avaient une autre raison de procéder à ce transfert : ils étaient opposés, depuis le début, à des procès conduits par les autorités ottomanes et préféraient placer l'ensemble des procédures judiciaires pour ces « crimes contre l'humanité », dénoncées publiquement dès le 24 mai 1915 par les puissances de l'Entente, sous l'autorité d'un haut tribunal international. Les graves défaillances des procédures judiciaires ottomanes confirmèrent d'ailleurs les appréhensions britanniques et leur préférence pour un tribunal international qui ne vit finalement jamais le jour en raison des dissensions internes entre les puissances de l'Entente.

Le 3 juin 1919, lors de la huitième audience du procès des unionistes, il ne restait donc plus dans le prétoire à Constantinople que trois inculpés membres du comité central du CUP, tandis que douze d'entre eux étaient toujours en fuite et que neuf autres avaient été transférés par les Britanniques à Malte. La cour rendit son verdict le 5 juillet 1919 : furent condamnés à mort par contumace Talat, Enver, Djemal et Nazim ; tous les autres furent acquittés ou condamnés à des peines de prison par contumace. Sur les trois inculpés

physiquement présents, le seul condamné à la réclusion fut un personnage assez secondaire, l'ancien ministre du Culte (cheikh) Musa Kazim, tandis que les deux autres étaient relaxés.

Le troisième volet de cette attaque en règle contre le CUP s'ouvrit le 21 juin 1919, avec le procès des « secrétaires » et « délégués » unionistes, ces tout-puissants représentants du parti dans les provinces, dont les instructions s'imposaient même aux gouverneurs provinciaux, notamment pour superviser le déroulement des opérations génocidaires.

En parallèle, s'ouvrirent à Constantinople les procès de responsables provinciaux, qui durèrent jusqu'en juillet 1920. D'autres procès furent organisés dans les provinces, mais ils ne débouchèrent finalement que sur un nombre infime de condamnations. C'est la cour martiale chargée des crimes commis dans le district d'Erzindjan qui prononça la deuxième condamnation à mort concernant un inculpé physiquement présent dans le prétoire : Hafiz Abdullah Avni, secrétaire de la gendarmerie d'Erzindjan en 1915, qui fut exécuté le 22 juillet 1920. Sur la place de Bayazid, ses dernières paroles, furent : « *Longue vie au parti Union et Progrès ! En massacrant les Arméniens, j'ai rendu un grand service à mon pays.* »

Il est révélateur des intentions gouvernementales que ces exécutions eurent lieu quelques jours avant la signature du traité de Sèvres le 10 août 1920. Le processus judiciaire fut vidé de sa substance lorsque les termes désastreux du traité furent connus : l'Empire ottoman perdait les quatre cinquièmes de son territoire, et notamment les provinces arabes et l'Arménie. Le gouvernement, dont l'autorité était quasiment réduite à Constantinople et à ses environs, ne jugea plus nécessaire de poursuivre. Pendant ce temps, dans les provinces anatoliennes, les anciens unionistes, sous la direction de Mustafa Kemal, se préparaient activement à la guerre contre la Grèce et l'Arménie, tandis que les Grecs et les rescapés arméniens d'Anatolie étaient expulsés ou massacrés.

Au final, ce grand déballage dont les gouvernements turcs de l'immédiat après-guerre espéraient tirer un bénéfice en termes de politique intérieure et extérieure n'eut pas les effets escomptés. Les puissances de l'Entente estimèrent, en effet, que ce processus judiciaire était trop superficiel pour être mis au crédit des nouvelles autorités ottomanes et n'en tinrent pas compte pour adoucir les termes du traité de Sèvres d'août 1920. Quant à l'opinion publique turque, loin de se solidariser avec les libéraux ou les conservateurs, elle sembla, dans sa majorité, et dans un contexte de

« NOUS AVONS MASSACRÉ UNE POPULATION INOFFENSIVE. [...] NOUS AVONS TENTÉ DE DÉTRUIRE LES ARMÉNIENS PAR DES MÉTHODES MOYENÂGEUSES » HALIDE EDIP ADIVAR, 21 OCTOBRE 1918

menaces sur l'Anatolie, faire bloc autour des unionistes et justifier les crimes commis pendant la guerre. Même si les élections législatives de janvier 1920 furent entachées de graves irrégularités (les Jeunes-Turcs contrôlaient encore l'administration provinciale), elles constituent malgré tout une manifestation tangible de cet authentique enracinement unioniste.

UNE PARODIE DE JUSTICE ?

L'organisation par le nouveau gouvernement du procès des unionistes révéla, en fait, l'extrême difficulté de juger les criminels et d'accorder une réparation même symbolique face à un processus génocidaire qui impliquait près de 2 millions de victimes et de bourreaux. Le contexte des années 1919-1920 ne se prêtait pas non plus à l'organisation de procès à haute teneur politique à Constantinople pour diverses raisons : la première tenait à l'omniprésence, dans l'administration comme dans l'armée, de cadres unionistes déterminés à défendre coûte que coûte leurs camarades accusés. Cette situation eut des conséquences fâcheuses sur l'organisation matérielle des procès, durant lesquels des pièces à conviction décisives et même des inculpés de premier plan disparurent grâce à la complicité de fonctionnaires unionistes.

Une autre difficulté majeure tenait aux objectifs politiques poursuivis par les nouveaux gouvernements ottomans : tout en cherchant à discréditer le CUP devant l'opinion, ces derniers souhaitaient néanmoins ne pas insulter l'avenir en procédant à des exécutions massives de cadres unionistes. Au final, seuls trois responsables provinciaux (et secondaires) du processus d'extermination des Arméniens subirent la peine de mort qui avait été prononcée par les tribunaux, tandis que les autres condamnés furent libérés de prison dès l'arrivée des kémalistes dans la capitale en 1923.

Enfin, l'émergence puis l'affirmation du mouvement de libération nationale, dirigé par Mustafa Kemal à partir de juillet 1919, constituèrent une entrave supplémentaire au bon déroulement de ces procès, car plus la résistance armée, opposée au partage de l'Anatolie et dirigée par les unionistes, montait en puissance au cours de l'année 1919 – et surtout après la signature du traité de Sèvres en août 1920 –, plus le pouvoir en place à Istanbul se montrait réticent à infliger des sanctions réelles à l'encontre des fonctionnaires unionistes inculpés. L'accumulation de ces difficultés entrava le bon déroulement des procès et les transforma rapidement en farces judiciaires.

Malgré ces graves défaillances qui entachèrent leur crédibilité, ces procès eurent quelques mérites. Pour la première fois dans l'histoire ottomane, des musulmans, hauts fonctionnaires et membres d'un gouvernement, étaient poursuivis en justice et parfois condamnés pour avoir organisé des meurtres de masse à l'encontre de chrétiens sur instruction de l'État.

LA TRAQUE DES BOURREAUX EN FUITE

15 mars 1921 L'assassinat de Talat à Berlin

Constatant les réticences du pouvoir ottoman, comme l'inaction des puissances victorieuses de l'Entente, le parti socialiste arménien Dachnak prit en 1920 la décision d'exécuter les principaux responsables du génocide arménien. Le militant Soghomon Tehlirian, qui perdit sa famille à Erzindjan en 1915, assassina l'ancien ministre de l'Intérieur et grand vizir Talat pacha. Jugé en juin 1921 par un tribunal de Berlin, Tehlirian fut acquitté par un jury populaire. Le procès tourna en réquisitoire des crimes jeunes-turcs.

1921-1922 Cinq autres assassinats de l'Italie à l'Asie centrale

D'autres militants « dachnaks » exécutèrent le grand vizir Saïd Halim à Rome en décembre 1921, l'ancien ministre de la Marine Djemal pacha à Tbilissi en juillet 1922, l'un des chefs de l'Organisation spéciale Behaeddin Chakir et le gouverneur de Trébizonde Azmi à Berlin en décembre 1922, tandis qu'un officier arménien de l'Armée rouge mettait fin aux jours d'Enver pacha, l'ancien ministre de la Défense réfugié en Asie centrale, en août 1922.

Ensuite, ces procès ont réaffirmé, au moins sur le plan symbolique, une exigence de justice. Les années 1919-1920 sont ainsi la seule période de l'histoire turque, jusqu'aujourd'hui, où des membres du gouvernement et des juges, ainsi qu'une partie de l'opinion et de la presse stambouliote, ont ouvertement condamné les crimes de masse commis pendant la guerre par les unionistes contre les Arméniens. Le célèbre écrivain Halide Edip Adivar, proche des dirigeants du CUP et qui participa au programme unioniste de « turquification » d'enfants arméniens en prenant la tête d'un orphelinat au Liban durant la guerre, n'hésitait pas à écrire le 21 octobre 1918 dans le journal *Vakit* : « *Nous avons massacré une population inoffensive. [...] Nous avons tenté de détruire les Arméniens par des méthodes moyenâgeuses.* »

Enfin, du point de vue historique, ces procès permirent de rassembler, d'authentifier et de rendre publics un grand nombre de documents officiels liés au plan d'extermination des Arméniens, malgré les multiples tentatives unionistes, attestées dans ces procès, visant à détruire ou à dissimuler les archives les plus compromettantes. Face au silence ou aux dénégations des inculpés, les juges purent souvent présenter des ordres signés, des télégrammes officiels émanant de l'administration pour démontrer l'implication, au plus haut niveau, des autorités ottomanes et des dirigeants du CUP et de l'Organisation spéciale dans le processus génocidaire. Ces reproductions, certifiées conformes, de documents officiels et de dossiers d'instruction dans le « Journal officiel » ottoman et dans la presse sont d'autant plus importantes que les originaux sont, aujourd'hui encore, inaccessibles, soit parce qu'ils ont été détruits après 1922, soit parce qu'ils sont rangés dans des archives secrètes ou fermées aux chercheurs. ■

Note

1. Bey et pacha sont des titres honorifiques officiels qui permettent de distinguer les homonymes, très courants dans la société musulmane, en l'absence de noms de famille. L'obligation de choisir un nom de famille pour l'état civil n'est introduite en Turquie qu'en 1934.

LA DIASPORA : UN EXIL SANS FIN

La majorité des sept à huit millions d'Arméniens vivent aujourd'hui hors de la république d'Arménie. De cette diaspora, la mémoire du génocide est devenue le principal élément fédérateur.

Par **Claire Mouradian**



L'AUTEUR
Claire Mouradian est directrice de recherches au CNRS au Centre d'études des mondes russe, caucasien et centre-européen. Elle a notamment publié, en collaboration avec Anouche Kunth, *Les Arméniens en France. Du chaos à la reconnaissance* (Toulouse, L'Attribut, 2010).

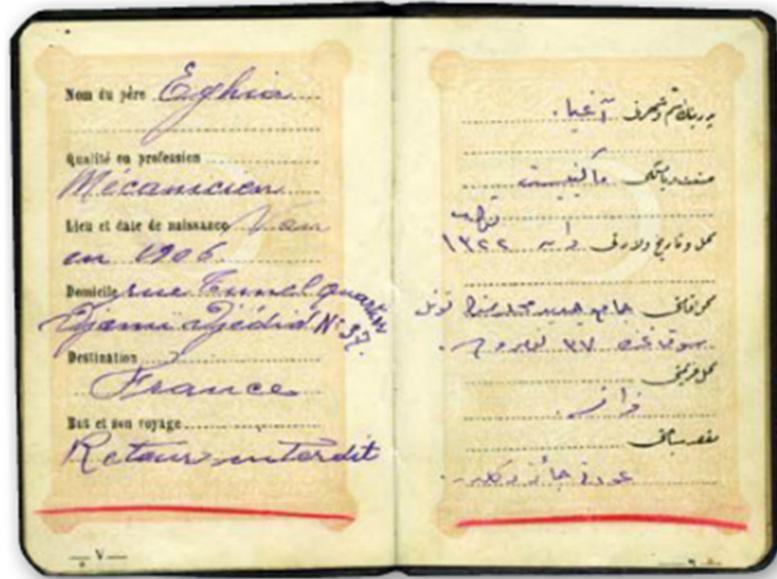
Les parcours d'exil des Arméniens sont variés et souvent chaotiques. Du fait d'un territoire qui a servi constamment de champ de bataille aux empires régionaux et des partages périodiques du pays (au XIX^e siècle entre Perse, Empire ottoman et Russie), la dispersion arménienne est très ancienne : en France, les premières traces de leur présence remontent au Moyen Âge. Mais l'éparpillement diasporique actuel est récent : près des deux tiers des 7 à 8 millions d'Arméniens vivent aujourd'hui hors des frontières de la république d'Arménie, essaimés en une cinquantaine de pôles communautaires. C'est la conséquence directe des massacres de 1894-1896, de 1909 et, surtout, du génocide de 1915 dans l'Empire ottoman, suivi par la soviétisation, dans des frontières réduites, de l'éphémère république indépendante proclamée en 1918-1920 au Caucase russe.

1915-1921 : RESTER DANS LA PATRIE

L'expulsion forcée lors des déportations de 1915, de fait des marches de la mort vers les déserts de Syrie ou d'Irak, n'a pas été immédiatement perçue comme irréversible. Beaucoup de ceux qui ont pu fuir dans les montagnes, vers le Caucase russe ou la Perse reviennent dans les villes et les villages dévastés, lors de l'occupation russe des vilayets orientaux de l'Empire ottoman en 1916-1917. Mais le retrait de l'armée russe et l'éclatement de l'empire tsariste consécutifs aux défaites et révolutions de 1917 vont aussi plonger le Caucase dans la tourmente. Lorsque les Ottomans vaincus sont contraints de signer l'armistice de Moudros (31 octobre 1918), les survivants des déserts de Deir ez-Zor sont rapatriés d'Alep vers la Cilicie par les Français qui envisagent d'y établir un foyer national sous leur protection, d'autres tentent de rejoindre Constantinople encore occupé par les Alliés.

En 1919-1920, ils seraient 300 000 à être revenus en Anatolie. Ils sont à nouveau refoulés du fait de la promesse non tenue du traité de Sèvres (10 août 1920), signé entre les Alliés de l'Entente et l'Empire ottoman vaincu, de réparations et d'un État national souverain. Celui-ci devait réunir les provinces ottomanes majoritairement peuplées d'Arméniens avant le génocide à la république indépendante proclamée au Caucase russe le 28 mai 1918, à la suite de la Géorgie et de l'Azerbaïdjan¹. Secondée par les réfugiés musulmans des Balkans réinstallés dans les villages arméniens, appuyée par une alliance de circonstance anti-Entente avec Lénine, la résistance au démembrement de l'empire par l'armée nationaliste turque menée par Mustafa Kemal se traduit par de nouveaux massacres et la fuite des Arméniens réinstallés en Cilicie.

Au Caucase, l'Armée rouge impose le retour dans le giron de la Russie bolchevique des jeunes républiques indépendantes, affaiblies par leurs querelles territoriales et prises en tenaille par les forces



RETOUR INTERDIT

Passport de Hagop Handjian portant la mention « retour interdit » (Centre du patrimoine arménien, Valence). Les autorités de la jeune République turque créée en 1923 par le traité de Lausanne interdisent de retour les survivants arméniens qui optent pour le départ.



kémalistes. Tour à tour, l'Azerbaïdjan (27 avril 1920), l'Arménie (29 novembre-2 décembre 1920), et la Géorgie (25 février 1921) sont soviétisés. Dans le chaos de la guerre entre Rouges et Blancs, indépendantistes et « internationalistes », les Arméniens dispersés dans l'ancien espace impérial russe sont aussi ballottés d'une province à l'autre, délogés des capitales des nouveaux États nationaux en construction dont Tiflis/Tbilissi ou Bakou où leur présence était forte.

Les accords conclus en 1921 par le futur Atatürk avec d'une part la Russie soviétique (traités de Moscou du 16 mars 1921 et de Kars du 13 octobre 1921) et d'autre part les Alliés franco-britanniques (notamment l'accord franco-turc d'Angora du 20 octobre 1921) contraignent les Arméniens encore en Turquie à un départ « sans retour possible », comme cela est tamponné sur les passeports délivrés par les autorités de la nouvelle république turque créée par le traité de Lausanne (24 juillet 1923) qui annule Sèvres.

Au début des années 1920, à l'action militaire et diplomatique se substitue une œuvre humanitaire. Le « passeport Nansen », du nom du premier directeur du nouveau haut-commissariat pour les Réfugiés de la SDN, le célèbre médecin et explorateur norvégien, confère à ces « réfugiés de la paix », désormais « apatrides », le droit de circuler et de travailler dans les divers pays d'accueil, là où se sont constitués les camps de rescapés – Syrie, Liban, Égypte, Grèce, Bulgarie, Roumanie, etc. –, vers les pays d'immigration du continent américain, ou vers la France, en quête de main-d'œuvre. Le Bureau international du travail de la SDN met en place des circuits de recrutement. Le Near East Relief, une œuvre de secours philanthropique

américaine, finance orphelinats et ateliers, soins et nourriture.

Autour de 2 millions avant la guerre, 300 000 dans la période d'armistice, les Arméniens ne sont plus en Turquie que quelque 65 000, principalement à Constantinople, au premier recensement turc de 1927. Ceux qui avaient reflué vers le sandjak d'Alexandrette après l'abandon en 1921 de la Cilicie fuiront à leur tour en 1939, lors de la cession par la France à la Turquie de cette province de la Syrie mandataire.

L'ARMÉNIE SOVIÉTIQUE

Dès 1921 et dans l'entre-deux-guerres, plusieurs campagnes de « rapatriement » ramènent en Arménie soviétique environ 42 000 réfugiés, principalement du Proche-Orient et des Balkans. Une autre, plus importante encore, a lieu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (100 000 retours en 1946-1947 dont 7 000 de France), encouragée par la propagande de l'URSS victorieuse qui laisse espérer que le retour en masse aiderait à la reconquête des provinces perdues d'Anatolie en même temps qu'il offrirait un « avenir radieux ».

Souvent mal accueillis, discriminés, sinon réprimés, beaucoup d'Arméniens commencent à repartir lorsque les portes du « paradis soviétique » s'entrouvrent avec le dégel après le XX^e congrès du PCUS de 1956 qui condamne la politique de Staline.

UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

Hormis 2 000 à 3 000 Arméniens du Caucase, dirigeants de la république indépendante ou membres des classes sociales aisées qui ont fui la terreur bolchevique, la communauté actuelle

Partir
Secourus par des bénévoles du Near East Relief, une œuvre philanthropique américaine, des orphelins arméniens embarquent à Constantinople dans un bateau en partance pour la Grèce vers 1922.

NEAR EAST RELIEF/CORBIS

en France est pour l'essentiel issue des quelque 65 000 rescapés du génocide qui débarquèrent à Marseille en 1923-1924, en général recrutés dans les camps de réfugiés de Grèce et du Liban pour combler la pénurie de main-d'œuvre après l'hécatombe de la Grande Guerre. Ils furent répartis dans les grands bassins d'emplois du Midi, de part et d'autre du sillon rhodanien, ou dans la région parisienne. Des groupes d'orphelins furent éparpillés dans les campagnes.

Ils ne furent pas toujours bien accueillis à leur arrivée, considérés comme un fardeau par certains comme ce maire de Marseille qui, en 1923, déplorait de voir débarquer « *la variole, le typhus ou la peste* », ou comme Georges Mauco, le premier chantre de l'immigration choisie en fonction

de son apport à l'économie, qui les considérait à jamais débilisés par leur « levantinisme » et par des siècles d'asservissement et de persécution. Pourtant, les Arméniens de France sont souvent cités aujourd'hui comme un modèle d'« intégration réussie » du fait d'une ascension socio-économique rapide, combinée à la volonté de préserver leur identité, mais avec discrétion, en « bons citoyens ». En quelques décennies, les orphelins et paysans déracinés d'Anatolie ainsi que les rares survivants des élites citadines de Constantinople et des villes ottomanes, et leurs descendants, se sont intégrés aux classes moyennes urbaines des sociétés d'accueil, avec des réussites remarquables.

Brutalement prolétarisée, la première génération a constitué des « pôles communautaires »

LA FANFARE DU NÉGUS

En avril 1924, le ras Täfäri, prince héritier et régent d'Éthiopie – couronné empereur en 1930 sous le nom de Haïlé Sélassié I^{er} –, entreprend une tournée diplomatique en Europe, un an après l'admission de l'Éthiopie au sein de la Société des nations. A Jérusalem, au monastère arménien Saint-Jacques qui abrite alors des milliers de réfugiés et des



Jusqu'en Éthiopie

A Addis-Abeba, les 40 orphelins arméniens de la fanfare royale.

centaines d'orphelins rescapés du génocide arménien, il est reçu par une fanfare formée de 40 enfants âgés de 12 à 18 ans qu'il propose de faire venir en Éthiopie, où ils formeront sa fanfare personnelle et celle du gouvernement.

Jusqu'en 1929, les petits musiciens, affectueusement nommés *arba ledjotch* (« 40 gamins » en amharique) par la population d'Addis-Abeba, accueillent les dignitaires et ambassadeurs et accompagnent le prince héritier et l'impératrice Zawditu dans leurs déplacements en ville, sous la direction de l'Arménien Kevork Nalbandian, qui compose le premier hymne éthiopien. La création de cette fanfare est un événement politique, au sens plein : alors que l'État éthiopien lutte pour affirmer sa souveraineté face aux colonialismes, confier la création de tels symboles nationaux à des apatrides ne tient pas du hasard. Les Arméniens ne représentent aucune puissance étrangère. En outre ils entretiennent historiquement des liens étroits avec l'Église éthiopienne, pilier de la monarchie.

La pratique rappelle l'utilisation d'agents commerciaux et d'ambassadeurs arméniens par

les rois d'Éthiopie depuis les xvi^e et xvii^e siècles. A la faveur de l'expansion égyptienne en Afrique orientale, l'immigration arménienne en Éthiopie commence dans le dernier quart du xix^e siècle, formant une communauté d'environ 200 personnes. Sous le règne de Ménélik II (1889-1907), des Arméniens sont employés à la Cour comme

tailleurs, tapissiers, maroquiniers, bottiers, cuisiniers, jardiniers, caméristes, nourrices ou sages-femmes. Jusqu'à la révolution de 1974 qui met fin à la monarchie, tous les orfèvres et les photographes du palais sont des Arméniens. La communauté atteint son apogée démographique, avec près de 1 200 personnes, soit plus d'un cinquième de l'ensemble des étrangers, à la veille de l'invasion du pays par les troupes de Mussolini.

Sous l'occupation italienne (1936-1941), une dizaine de ces immigrants et leurs enfants sont déportés et confinés en Calabre avec les chefs éthiopiens réputés « irréductibles et dangereux ». Toutefois c'est seulement à la fin du règne de Haïlé Sélassié, dans les années 1960, que la majorité des descendants de cette immigration acquiert la citoyenneté éthiopienne. La révolution puis l'établissement de la junte militaire-marxiste du Derg, entre 1974 et 1991, entraînent le déclin de la petite communauté, qui ne compte aujourd'hui plus que 80 membres.

Boris Adjemian, historien, conservateur de la bibliothèque Nubar

Nouveau départ

La famille Derminassian fête le nouvel an, en 1935 à Marseille.



FONDS ARAM

(IX^e arrondissement de Paris, Issy-les-Moulineaux, Alfortville, Bagneux, Décines, Saint-Chamond, Beaumont, etc.). Cette génération s'est consacrée à sa survie matérielle, animée par une puissante éthique du travail, cherchant à sortir de l'usine, d'où elle fut parfois d'ailleurs chassée par la crise de 1929 et les lois contre les travailleurs étrangers. La connaissance d'un métier, la vente foraine, le travail massif des femmes, à l'extérieur ou à domicile (confection), les réseaux d'entraide ont permis à certains de se mettre à leur compte.

La deuxième génération, née dans l'exil, a été celle de la revanche sociale et de la quête de respectabilité, aidée en cela par l'intégration juridique (naturalisations massives en France après 1945), et la mobilisation des apatrides pendant la guerre ou la résistance (outre le groupe de Missak Manouchian, on compte quelque 350 Arméniens dans la France Libre). Elle a pu se tourner vers les professions libérales, l'enseignement, la recherche, les métiers du spectacle (on pense entre autre à Charles Aznavour, Henri Verneuil, Robert Guédiguian ou encore Patrick Fiori) ou artistiques (Edgar Chahine ou Carzou), le sport (le footballeur Youri Djorkaeff ou le pilote automobile Alain Prost).

La reconstitution des élites et l'ascension sociale se sont accentuées avec les troisième et quatrième générations qui ont accédé aux carrières publiques (Patrick Devedjian). Elles se sont aussi investies dans une mission de revanche nationale, avec un retour aux sources rendu urgent par la disparition des aïeux. La grande famille patriarcale n'a

HEUREUX COMME UN ARMÉNIEN À MARSEILLE



La communauté arménienne de Marseille est l'une des plus importantes de France avec 80 000 personnes d'origine arménienne (ils sont 450 000 en France). Sauvegarder et transmettre l'histoire des Arméniens et de la diaspora, tel est l'objectif de l'Association pour la recherche et l'archivage de la mémoire arménienne (Aram), fondée à Marseille en 1997 par Jean Garbis Artin, militant de la cause arménienne. Composée de bénévoles, l'Aram collecte, archive et sauvegarde tous les documents relatifs aux Arméniens, à l'Arménie et à la diaspora arménienne en France (livres, cartes, papiers, témoignages, journaux, photographies). L'association organise aussi de nombreux échanges et manifestations sur l'histoire arménienne, en France comme à l'international (et notamment en Turquie). Au printemps 2014, l'Aram a ainsi mis en place à Diyarbakir l'exposition « Portraits de l'exil », présentant 99 photos d'identité de réfugiés arméniens, prises à leur arrivée à Marseille entre 1922 et 1926.

Pour en savoir plus : webaram.com

Notes

1. Par les députés nationaux de la Diète (Seim) transcaucasienne constituée après la dispersion de l'Assemblée constituante de l'Empire russe par Lénine (janvier 1918).
2. Région à majorité arménienne, rattachée, avec le Nakhitchevan, à l'Azerbaïdjan par Staline en 1923. En 1991, elle a proclamé son indépendance, mais celle-ci n'est pas reconnue par la communauté internationale.

LA DIASPORA A ÉTÉ LONGTEMPS CONÇUE COMME UN PHÉNOMÈNE TRANSITOIRE DANS L'ESPÉRANCE DU RETOUR DANS LA MÈRE-PATRIE

pas survécu aux massacres et le modèle familial s'est adapté à celui des sociétés d'accueil. Les pôles communautaires se sont effrités avec le déplacement vers des quartiers limitrophes plus huppés. Mais un discours préconisant l'endogamie – même s'il est peu appliqué – et l'importance des réseaux familiaux par-delà les frontières attestent du rôle d'ossature de la société diasporique dont reste investie la famille.

LE MAINTIEN DE L'ARMÉNITÉ

La diaspora a été longtemps conçue comme un phénomène transitoire dans l'espérance du retour dans la mère-patrie. Églises, écoles, associations multiples, partis politiques historiques, presse, ont structuré les communautés, avec un objectif avant tout conservateur : le maintien de l'arménité par la transmission de la langue, de la culture et de la mémoire.

La disparition en cours des grandes communautés orientales à la suite des crises successives qui, depuis 1945, ont secoué les Balkans et le Proche et Moyen-Orient (guerre civile grecque, occupation turque de Chypre, conflit israélo-palestinien,

guerres du Liban, guerre d'Irak et de Syrie, etc.) ainsi que l'effilochage démographique de l'Arménie d'où un tiers de la population a émigré depuis l'indépendance de 1991, ont remis cette question à l'ordre du jour. En même temps, les brassages effectués par les multiples courants migratoires, les réseaux de solidarité, le progrès des moyens de communication, en particulier Internet, ont connecté des communautés éloignées et renforcé le sentiment d'appartenance.

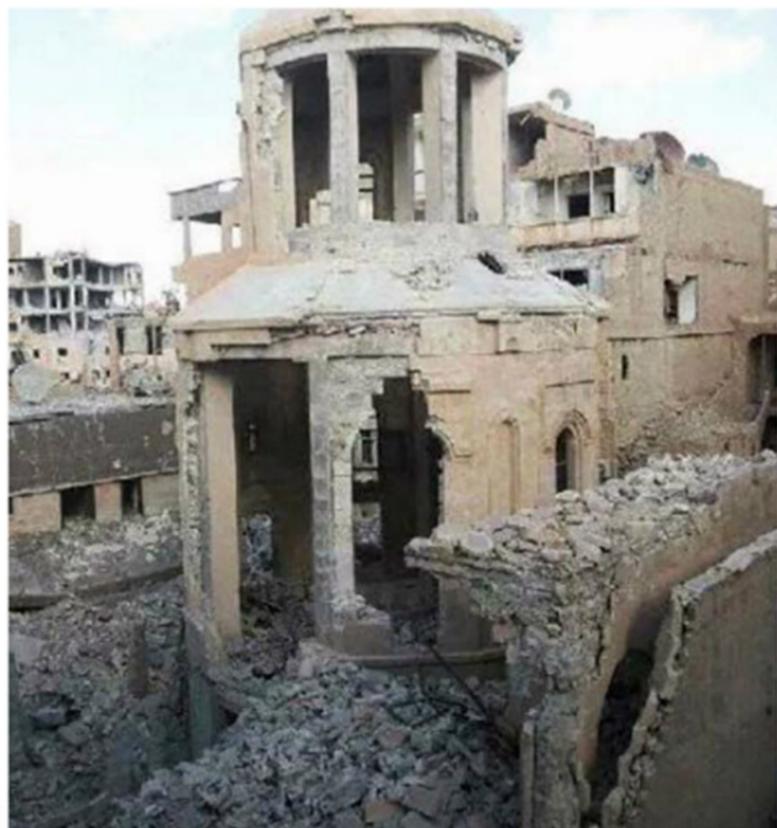
Vues de l'extérieur, les communautés arméniennes sont perçues comme homogènes et unies. Comme tout groupe humain, la diaspora est traversée de multiples clivages – socio-économiques, politiques, confessionnels (apostoliques, catholiques, protestants), culturels, générationnels, sans compter ceux que déterminent les sociétés d'empire différentes (russe, ottoman, voire persan) d'origine, puis par les sociétés des pays d'accueil.

En Arménie, depuis la fin de l'URSS, ce qui a été longtemps le clivage politique fondamental, marqué par la Guerre froide, entre partisans de l'indépendance et ralliés au régime soviétique par conviction communiste ou par légitimisme, s'est atténué. L'indépendance, en 1991, a cependant été une épreuve de vérité. A la mobilisation en faveur du rattachement du Haut-Karabagh² ou pour l'aide aux sinistrés du séisme de décembre 1988, à l'enthousiasme des retrouvailles après la chute du Mur, a succédé la prise de conscience des divergences de mentalités et d'intérêts des Arméniens selon qu'ils vivent à Erevan, Stepanakert, Los Angeles, Beyrouth ou Paris.

L'acuité des débats lors du vote de la loi sur la double nationalité (2007) a témoigné de la difficulté à définir de nouveaux modes de relation avec une diaspora dont Erevan souhaite recevoir le soutien financier et profiter de l'influence, sans contrepartie politique.

UN GÉNOCIDE EN HÉRITAGE

La commémoration et le combat pour la reconnaissance officielle du génocide ont d'abord été le fait de la diaspora, bien avant celui de l'État arménien. Les premières commémorations des victimes d'après-guerre, le 24 avril, n'ont pas lieu à Erevan, mais dans les capitales des pays coupables, à Berlin et à Constantinople. Dans cette dernière ville, alors que s'organise en 1919 le procès en cour martiale des criminels jeunes-turcs (cf. *Mikaël Nitchanian*, p. 68), une cérémonie en hommage aux grandes figures nationales, victimes de la rafle du 24 avril, crée le modèle commémoratif en diaspora partout dans le monde. Une stèle est aussi érigée à



2014, EN SYRIE, L'EXODE CONTINUE

Le 21 septembre 2014, l'église des Martyrs du génocide à Deir ez-Zor en Syrie, consacrée en 1991 sur les lieux mêmes de l'ultime étape des marches de la mort et devenue un lieu de pèlerinage pour commémorer le génocide, était dynamitée par les djihadistes de l'« État islamique en Irak et au Levant ». Les Arméniens, comme les autres chrétiens de la région, sont à nouveau contraints à l'exode.

REPÈRES CARTOGRAPHIQUES



LA DIFFICILE RENAISSANCE D'UN ÉTAT

De l'Arménie réunifiée et indépendante du traité de Sèvres et du projet de foyer national en Cilicie sous mandat français ne subsiste qu'un minuscule État soviétique de 30 000 km² autour d'Erevan, peuplé aujourd'hui de 3 millions d'habitants.

DEUX ARMÉNIENS SUR TROIS

Outre l'ancien espace de l'empire soviétique (Caucase, Ukraine, Russie, Asie centrale) où les Arméniens sont plus de **2 millions**, on en retrouve :

- Environ **1,5 million** sur le continent américain (États-Unis, Canada, Argentine)

- **500 000 à 600 000** dans l'Union européenne (dont environ **450 000** en France),

- **400 000 à 500 000** au Proche et Moyen-Orient. Aux anciennes communautés grossies par les migrations post-soviétiques se sont ajoutées des lieux d'exil inédits en Europe (la Suède par exemple) ou plus lointains (l'Australie) dont la mobilisation financière en faveur d'Erevan apparaît au travers des bureaux du Fonds arménien.

Constantinople en avril 1919, mais elle sera démolie en 1922 par Mustafa Kemal, en même temps qu'est mis un terme aux procès contre les criminels jeunes-turcs et que s'institutionnalise l'occultation du génocide et de la spoliation totale dont furent victimes les Arméniens.

A Erevan, une première cérémonie du souvenir a lieu en avril 1920. Mais, dès l'année suivante, la soviétisation de la république broyée par l'alliance entre bolcheviks et kémalistes interdit toute commémoration, au nom de « l'amitié entre les peuples », jusqu'au dégel. L'année 1965, celle du 50^e anniversaire du génocide, constitue un tournant. Autorisée pour la première fois, la commémoration officielle à l'Opéra est alors débordée par une gigantesque manifestation de rue spontanée

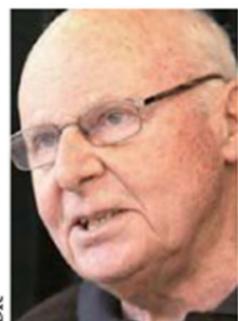
aux cris de « justice » et « nos terres ». C'est la même année qu'un premier monument est érigé : des *khatchkars* (croix de pierre) dans l'enceinte du catholikos d'Etchmiadzine. Il faudra encore attendre le 22 novembre 1988, et le contexte du mouvement démocratique et national né de la *perestroïka*, pour que le 24 avril devienne un jour férié, et 1995 pour la construction d'un musée.

La chronologie et la géographie des mémoriaux, tombes de substitution pour des morts sans sépulture, permettent de retracer les itinéraires d'exil, la place et le degré d'intégration des communautés dans les pays d'accueil respectifs. Chaque nouveau monument constitue à la fois un lieu de recueillement et de combat contre le négationnisme persistant de l'État turc. ■

LES COMBATTANTS DE LA MÉMOIRE

Après des décennies de silence et d'oubli, c'est en 1965 que se réveille la mémoire arménienne, souvent dans la violence : terrorisme du côté des descendants des victimes, négationnisme du côté de la Turquie. La tendance est-elle aujourd'hui à l'apaisement ?

Entretien avec **Yves Ternon**



L'AUTEUR
Yves Ternon est historien à l'université Paul-Valéry (Montpellier-III). Il vient de publier avec Raymond Kévorkian, *Mémorial du génocide des Arméniens* (Seuil, 2014).

L'Histoire : Vous êtes chirurgien.

Comment en êtes-vous venu à vous intéresser à l'Arménie et à son histoire ?

Yves Ternon : La découverte des crimes des médecins nazis m'a bouleversé. Avec un ami germanophone, Socrate Helman, nous avons publié chez Casterman trois ouvrages sur le sujet¹. Cette recherche m'a fait entrer dans un univers qu'on ne quitte pas quand on commence à l'étudier, mais je n'avais jamais alors entendu parler des Arméniens. Un soir, lors d'un dîner, une femme m'a raconté l'histoire de sa famille : je croyais qu'elle était juive, elle était arménienne. Je me suis dès lors passionné pour cette histoire et j'ai très vite été mis en relation avec de nombreux membres de la communauté arménienne de France qui m'ont donné accès à des documents et aidé à leur traduction. En 1977, je publiais au Seuil *Les Arméniens, histoire d'un génocide*, l'un des premiers livres d'histoire sur le sujet².

L'H. : Comment, juste après la guerre, se transmet la mémoire du massacre ?

Y. T. : Au moment de la conférence de la Paix de 1919, des délégations étrangères mènent des enquêtes et constatent que l'Anatolie a été totalement vidée des populations arméniennes : on sait donc ce qu'il s'est passé.

Dès le début des massacres et de 1915 à 1923, quelques témoignages sont également publiés en Égypte, au Caucase, en Angleterre, aux États-Unis ou au Canada. Très vite donc, des survivants éprouvent le besoin de raconter. En France il existe ainsi une dizaine de petits fascicules qui ne font pas grand bruit à l'époque mais sont très précieux pour les historiens. Je pense par exemple au récit d'Inga Nalbandian, *Dans la nuit, scènes de l'Arménie malheureuse*, publié à Copenhague en 1917 et traduit en français en 1922, ou à celui de madame P. Captanian, *Mémoires d'une déportée*

arménienne, en 1919. Mais la question arménienne est très vite oubliée.

Peu après le traité de Lausanne, conclu le 24 juillet 1923 entre les Alliés et le gouvernement ottoman, Mustafa Kemal abolit l'Empire ottoman et fonde la république de Turquie sur le territoire restant, l'Anatolie et la Thrace orientale. Lors du traité, le sort de nombreuses minorités est évoqué. Pour la première fois dans l'histoire, un accord prévoit un échange forcé de population entre la Grèce et la Turquie. Mais à la table des négociations, le général Ismet est absolument intransigent à l'égard des Arméniens. Il refuse catégoriquement de les évoquer. L'Arménie a donc tout perdu : elle a perdu un État qui est devenu bolchevique puis soviétique ; elle a perdu la possibilité d'un foyer national arménien pourtant promis par la Société des nations.

L'H. : Que deviennent les Arméniens restés en Turquie ?

Y. T. : Après la vague d'émigration de 1920-1922, il reste environ 200 000 Arméniens dans la république de Turquie : 70 000 à Constantinople – ceux qui n'ont pas été déportés en 1915 –, qui préserveront difficilement dans un État pourtant laïque leur identité religieuse et culturelle ; les petits noyaux de survivants dispersés dans les provinces que, progressivement, de 1923 à 1926, le gouvernement turc regroupe et envoie vers la Syrie devenue mandat français. Il existe aussi un groupe de personnes dont on ne saura jamais le nombre, sans doute de 70 000 à 100 000 : les Arméniens, femmes et enfants, enlevés, islamisés et incorporés dans les foyers kurdes et turcs.

L'H. : Une fois la situation géopolitique stabilisée, que se passe-t-il ?

Y. T. : En Turquie, les Arméniens sont purement effacés de l'histoire et de la mémoire nationale. La Société d'histoire turque s'attache à écrire son



Le fort aux hirondelles Une foule sort du mémorial du Génocide des Arméniens d'Erevan, alors capitale de l'Arménie soviétique, lors de la commémoration du 24 avril en 1980.

RIA NOVOSTI/AGF

propre récit national dans les années 1930. Il s'apparente à une véritable uchronie, une histoire sans lieu ni temps précis dans laquelle les Arméniens n'apparaissent simplement, occasionnellement, que comme un groupe de révolutionnaires.

La totalité des biens arméniens, biens des communautés religieuses, biens mobiliers, immobiliers, argent, bijoux... tout a été volé. Les traces même de la présence arménienne en Turquie ont été détruites, effacées. De nombreuses églises par exemple sont transformées en mosquée ou en garage. Dans ce pays en pleine reconstruction, les pierres des bâtiments arméniens abandonnés sont aussi utilisées pour rebâtir des maisons.

L'H. : Que se passe-t-il alors en Russie et dans la diaspora ?

Y. T. : La Turquie entretient de bonnes relations avec l'Union soviétique et, dans le contexte de l'après-guerre, les Arméniens de Russie n'évoquent guère les massacres.

En diaspora en revanche, des souvenirs sont transmis, d'abord de manière éparse et au sein des familles, surtout par les femmes puisque l'immense majorité des hommes a été tuée et que les vieilles personnes vont peu à peu s'éteindre. Les enfants grandissent, se rencontrent dans les orphelinats, se marient. Ces jeunes gens se trouvent alors confrontés à une double obsession : s'insérer dans les sociétés qui les accueillent et préserver leurs propres enfants de leur passé douloureux. D'une manière

générale alors, on ne se parle désormais plus beaucoup du passé. Le regard est tourné vers l'avenir (cf. *Claire Mouradian*, p. 72). Avant la Seconde Guerre mondiale, de même, il n'existe pas de vrai travail d'histoire.

L'H. : Quand Hitler dit, le 22 août 1939, « Qui se souvient de l'extermination des Arméniens ? », que veut-il dire ?

Y. T. : Il prononce cette phrase dans le discours qu'il adresse à ses généraux avant d'envahir la Pologne. On a souvent dit qu'elle était apocryphe. Ce jour-là, Hitler avait demandé qu'il n'y ait pas de sténo dans l'assemblée. Trois ou quatre personnes avaient quand même, discrètement, pris des notes. Or cette phrase figure seulement sur un document présenté à Nuremberg, mais non retenu par l'accusation. Je pense pour ma part que Hitler a bien parlé des Arméniens, mais qu'il parlait surtout de l'indifférence des nations. Il demandait à ses généraux de ne pas se préoccuper des populations civiles. Le génocide des Arméniens n'a pas été un modèle pour l'extermination des juifs d'Europe, mais en a constitué une sorte de



FONDS ARAM
Le réveil
Cette affiche appelle au rassemblement à Addis Abeba (Éthiopie) pour commémorer, en 1965, le 50^e anniversaire du génocide (Marseille, Aram).

permissivité. Cela prouve bien cependant qu'à cette époque, on n'ignore pas ce qui est arrivé aux Arméniens. Un des meilleurs amis de Hitler était d'ailleurs Max von Scheubner-Richter, ancien vice-consul à Erzurum pendant la guerre.

L'H. : Qu'est-ce qui va faire jaillir la mémoire arménienne ?

Y. T. : Il y a bien sûr Raphael Lemkin, l'inventeur du mot « génocide », dans la pensée duquel les Arméniens tiennent une place considérable (cf. *Annette Becker*, p. 64). Mais il s'agit là d'un parcours individuel, exceptionnel. C'est plutôt le procès de Nuremberg, dans lequel on trouve une centaine d'occurrences du terme génocide, qui va constituer un déclic. Avant même qu'il soit inscrit dans la loi en décembre 1948 avec la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, les Arméniens s'approprient donc la dénomination. La première pierre est posée. A partir de là, il va falloir vingt ans pour que,

progressivement, la mémoire s'éveille et que des revendications s'organisent.

L'H. : Comment se passe alors ce réveil ?

Y. T. : Le point de bascule se produit au moment du 50^e anniversaire de la grande rafle du 24 avril, en 1965. Un peu partout dans le monde, les communautés arméniennes manifestent dans les grandes villes : en France, aux États-Unis, en Argentine, en Australie. A Erevan (pourtant encore soviétique), un million de personnes manifestent pour réclamer la reconnaissance du génocide et la restitution des biens et des terres.

A ce moment-là, la Turquie se trouve obligée de définir sa position. La version officielle turque, c'est que les Arméniens se sont révoltés et qu'il a fallu les déporter pour qu'ils ne collaborent pas avec l'ennemi. Au cours de cette déportation, les populations ont souffert (de la faim, du manque d'eau et de la chaleur) et des groupes d'irréguliers (des déserteurs et des Kurdes) les ont attaquées

LA BIBLIOTHÈQUE NUBAR DE L'UGAB

A la fois un lieu d'érudition et un symbole du patrimoine diasporique.

C'est en 1928 que Boghos Nubar pacha, le fils de l'ancien Premier ministre d'Égypte Nubar pacha, fonda une bibliothèque arménienne dans l'immeuble qu'il avait fait ériger square Alboni, dans le XVI^e arrondissement de Paris. Il fut l'un des fondateurs de l'Ugab (Union générale arménienne de bienfaisance) au Caire en 1906, avant de diriger la Délégation nationale arménienne pendant toute la durée de la Grande Guerre et lors de la conférence de la Paix. Longtemps placée sous la responsabilité d'Aram Andonian, un ancien journaliste d'Istanbul, qui fut l'un des rares rescapés de la rafle des intellectuels et notables arméniens du 24 avril 1915, la bibliothèque s'enrichit des collections léguées par des hommes politiques et bibliophiles arméniens de la diaspora. Au départ conçue comme un foyer pour les études arméniennes et orientales, elle cherche aussi, comme le précise Aram Andonian, à regrouper « *les documents de diverses délégations qui ont poursuivi en Europe, auprès des puissances, la réalisation des aspirations nationales des Arméniens* », à savoir la créa-

tion d'un foyer national après le génocide. La bibliothèque devient donc, en même temps qu'un lieu d'érudition, un centre d'archives sur la question arménienne. Elle se voit assigner le rôle de conservatoire de la mémoire arménienne, avec mission d'amasser des documents qui permettront un jour de faire valoir des revendications politiques.

La bibliothèque Nubar est ainsi l'un des principaux lieux de documentation, en diaspora, sur l'histoire du monde arménien ottoman. Ses fonds abritent plus de 43 000 ouvrages, près d'un millier de collections de périodiques, 10 000 tirages photographiques originaux, ainsi que de nombreux manuscrits des XIX^e et XX^e siècles.

On y trouve aussi des fonds originaux comme les archives de la Délégation nationale arménienne et une partie des archives du patriarcat arménien d'Istanbul. Il faut y ajouter l'exceptionnelle collection de témoignages de victimes du génocide réunis par Aram Andonian.

Boris Adjemian, historien, conservateur de la bibliothèque Nubar



Aram Andonian Survivant de la grande rafle du 24 avril.



Terrorisme de la mémoire

Le 15 juillet 1983, l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (Asala) revendique l'attentat contre le comptoir de la Turkish Airlines à l'aéroport d'Orly, faisant 8 morts et 56 blessés.

DOMINIQUE FAGET / AFP

sans que le gouvernement ottoman y soit pour quelque chose. La vulgate négationniste est désormais bien en place. Elle est développée par l'État et soutenue par l'Université turque, qui cherche aussi à infiltrer des universités à l'étranger. Cela marche notamment à Los Angeles où le professeur Stanford Jay Shaw, spécialiste de la Turquie, conteste la qualification de génocide et établit un parallèle entre les massacres des populations arménienne, turque, grecque, et arabe.

Or les universitaires sont de bons techniciens du mensonge : ils connaissent les ficelles de l'histoire, avancent finement les faits (en soutenant par exemple que puisque seuls les Turcs détiennent les archives, ils sont les seuls qui peuvent comprendre et expliquer) et contrôlent l'enseignement de la population.

L'H. : Le débat se cristallise alors autour des archives notamment.

Y. T. : Oui, particulièrement autour des télégrammes Andonian. Il s'agit d'une série de documents (dont 50 télégrammes chiffrés et 2 lettres) dont il ne reste aujourd'hui que des reproductions. Ils exhortaient à l'extermination des Arméniens, demandaient clairement de ne pas épargner les enfants et permettaient d'établir le lien entre le Comité central du CUP et les massacres. Ces documents avaient été dérobés par un Turc, Naïm bey, à la sous-direction des Déportés d'Alep et vendus en 1920 à Aram Andonian. Lorsqu'il les publia dans un livre, il commit d'innombrables erreurs de datation et de transcription, de telle sorte que leur authenticité fut mise en doute. Vahakn Dadrian a prouvé, depuis, que ces documents avaient bien été rédigés par Talat et de hauts fonctionnaires turcs. Mais je considère pour ma part que, même si ces télégrammes sont très probablement authentiques, les historiens ne devraient pas les utiliser puisqu'une suspicion pèse sur eux, donnant du grain à moudre aux négationnistes. Quantité d'autres documents, produits notamment lors des procès de Constantinople, sont tout aussi accablants quant à l'intentionnalité des massacres³.

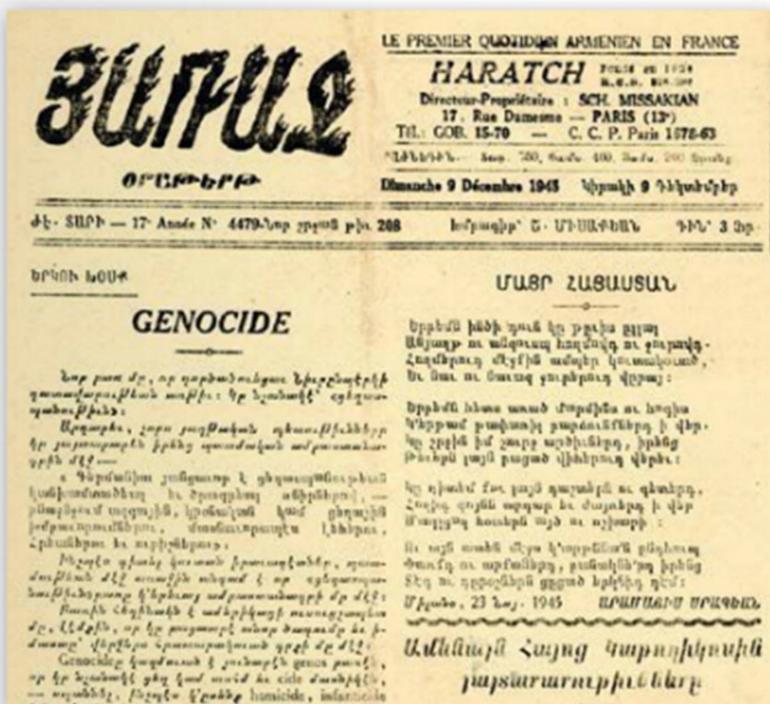
L'H. : Depuis les années 1960, la position officielle a-t-elle évolué ?

Y. T. : Les pouvoirs qui se succèdent en Turquie sont tous d'accord sur un point : refuser d'employer le mot génocide. Cela va en s'amplifiant dans la mesure où plus les Arméniens essaient de faire reconnaître le génocide par diverses instances, plus les Turcs répliquent de manière agressive. Certains nient les massacres. D'autres retournent l'accusation en affirmant que ce sont les Arméniens qui ont tué des Turcs. Mais, généralement, le refus turc se noue autour de la négation de l'intention criminelle.

La question a été portée devant les organisations internationales. En 1973, une >>>

Notes

1. Histoire de la médecine SS (en 1969), Le Massacre des aliénés (en 1971) et Les Médecins allemands et le national-socialisme (en 1973).
2. Quelques ouvrages étaient déjà parus peu avant : je pense notamment à *Un génocide oublié. L'Arménocide de l'avocat Moussa Prince* paru à Beyrouth en 1967 et à *Arménie 1915, un génocide exemplaire* de l'écrivain Jean-Marie Carzou en 1975.
3. Cf. Y. Ternon, *Enquête sur la négation d'un génocide*, Marseilles, Parenthèses, 1989 et V. N. Dadrian, « The Naïm-Andonian Documents on the World War I Destruction of Ottoman Armenians : The Anatomy of a Genocide », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 18, n° 3, août 1986, pp. 311-360.



FONDS ARAM

1945 : LA PREMIÈRE PIERRE

Lorsque l'acte d'accusation du procès de Nuremberg est publié dans la presse en 1945, Schavarch Missakian dirige à Paris le quotidien arménien *Haratch* (« En avant »). Il publie immédiatement un article : pour lui, le terme de génocide désigne exactement ce qui s'est passé pour les Arméniens en 1915.

LE COURAGE DES INTELLECTUELS TURCS

Les gouvernants turcs persistent dans une attitude négationniste. Mais un nombre croissant d'intellectuels manifestent leur refus de ce mensonge officiel.

Contre le courant « négationniste » persistant en Turquie, les intellectuels s'insurgent depuis une dizaine d'années. Certains l'ont payé de leur vie tel Hrant Dink, rédacteur en chef d'Agos, l'hebdomadaire turco-arménien d'Istanbul, assassiné devant son journal en 2007. D'autres connaissent la prison, comme l'éditeur et cofondateur de l'Association des droits de l'homme en Turquie Ragip Zarakolu, condamné en 2008 pour avoir publié en turc l'ouvrage du Britannique George Jerjian *The Truth Will Set Us Free*.

Aujourd'hui encore, le gouvernement de Recep Tayyip Erdogan, tout en admettant la réalité des massacres, récuse le terme de génocide. Mais des pas ont été faits dans la société civile.

En 2004, une polémique éclate à propos de Sabiha Gökçen, jeune orpheline adoptée par Atatürk, décédée en 2001 et dont le nouvel aéroport d'Istanbul, inauguré en 2003, porte le nom. Première aviatrice turque, première femme au monde pilote de chasse, cette « héroïne » de la cruelle répression de la révolte des Kurdes alévis du Dersim (1937)

serait d'origine arménienne selon Agos.

Le Livre de ma grand-mère (Anneannem) de Fethiye Çetin révèle les « crypto-Arméniens », ces dizaines de milliers de femmes et d'enfants, enlevés ou cachés par des Turcs ou des Kurdes pendant le génocide. C'est un immense succès de librairie (onzième édition turque en 2014).

24 et 25 septembre 2005, à l'université (privée) Bilgi d'Istanbul, un colloque traite des Arméniens à la fin de l'Empire ottoman, sous protection policière. Parallèlement, une exposition



« Les Turcs aussi ! »

Mémorial pour des « Turcs assassinés par les Arméniens », érigé en 1997 à Iğdir.



Notes

1. *Dialogue sur le tabou arménien*, propos recueillis par Ariane Bonzon, Liana Levi, 2009.
2. T. Akçam, *Un acte honteux : le génocide arménien et la question de la responsabilité turque*, Gallimard, 2012. Une première version était parue en turc en 1999.
3. Parue en Turquie, en France, en Arménie et en Italie, cette tribune est cosignée par des Français d'origine arménienne et des intellectuels turcs.



Le déni officiel Recep Tayyip Erdogan, Premier ministre de 2003 à 2014 puis président de la République, reste pour le génocide sur la même ligne que ses prédécesseurs (avril 2014 au Parlement).

Van, ville martyre Située tout à l'est de l'Empire ottoman, Van fut victime à la fois des combats et des massacres, notamment en 1915 et en 1917. Prise et reprise par les Russes et les Ottomans, brièvement donnée à la république d'Arménie en 1920, elle est reconquise par Mustafa Kemal peu après. La vieille ville (ci-dessus en 1914 et en 2014) a été rasée et abandonnée pour une nouvelle, à quelques kilomètres. Il ne reste presque rien de son passé, alors qu'elle fut un des centres majeurs de l'antique royaume d'Arménie.



Fethiye Çetin

Avocate de Hrant Dink, elle est l'auteur du *Livre de ma grand-mère*, sur les « crypto-Arméniens ».



Cengiz Aktar

Après l'assassinat de son ami Hrant Dink, il lance la pétition demandant pardon aux Arméniens.



Ahmet Insel

Économiste, il est l'un des quatre initiateurs turcs de cette même pétition adressée aux Arméniens.

rappelle les pogroms antigrecs de 1955. Mais même les plus audacieux parlent plutôt de *mass murder* à propos de 1915. **22 avril 2006**, la grande presse turque publie les *Carnets noirs* de Talat pacha, ministre de l'Intérieur des Jeunes-Turcs, exploités par l'historien britannique Ara Sarafian qui donne le décompte méticuleux des déportés. En juillet, Michel Marian écrit « Saisir le moment d'un dialogue arméno-turc » dans *Esprit*. Le philosophe d'origine arménienne rencontre à Istanbul l'année suivante des intellectuels turcs, dont Ahmet Insel avec lequel il publie *Dialogue sur le tabou arménien*¹. En 2006 encore, Orhan Pamuk reçoit le Nobel de littérature ; certains y voient un soutien à l'écrivain poursuivi pour ses propos sur l'Arménie.

19 janvier 2007 : l'électrochoc. L'assassinat de Hrant Dink jette dans la rue des dizaines de milliers de Stambouliotes scandant « nous sommes tous des Arméniens ! ». La manifestation vise aussi l'« État profond » (le pouvoir souterrain de l'armée) et l'extrême droite. **6 septembre 2008** à Erevan, 14 octobre à Bursa : la « diplomatie du football » crée un élan d'optimisme en montrant côte à côte les deux présidents, Abdullah Gül et Serge Sarkissian. Sans suite. En revanche, la pétition lancée le 15 décembre 2008 par des intellectuels turcs, Cengiz Aktar, Ali Bayramoglu, Ahmet Insel et Baskin Oran, recueille très vite 30 000 signatures : à cette



demande de pardon pour avoir nié la « grande souffrance » infligée aux Arméniens, des intellectuels arméniens répondent à leur tour. Le livre de Taner Akçam² sort aux États-Unis en novembre 2006, en France en 2008. Il pose la question de « la terre et des indemnités », autrement dit des spoliations. Akçam publie en Turquie une analyse approfondie des télégrammes de Talat pacha annonçant « le problème arménien résolu », *Ermeni Meselesi Hallolunmustur !* **10 octobre 2009** : la signature en Suisse de protocoles « pour le rétablissement des relations diplomatiques » et « pour le développement des relations bilatérales » entre la Turquie et l'Arménie restera sans suite

faute de leur ratification par les Parlements.

24 avril 2010 : sur la place Taksim, se tient la première manifestation du souvenir de la rafle des intellectuels arméniens à Constantinople en 1915.

2012 : *Le Génocide des Arméniens (Ermeni Soykırımı)* par Hasan Cemal, petit-fils de l'un des trois responsables de la déportation, Djemal pacha, est publié en Turquie.

24 avril 2014 : condoléances du Premier ministre Erdogan (désormais président de la République) aux Arméniens qui les rejettent car elles ne reconnaissent pas le génocide.

30 mai 2014 : la tribune « Nous faisons un rêve ensemble » ranime un dialogue en sommeil³.

Pierre Chuvin

Justice !

Tous les 19 janvier (ici en 2009), la foule, réunie sur le lieu de l'assassinat de Hrant Dink, devant les locaux d'Agos, demande que les assassins du journaliste soient jugés.

« CE QUI ENTRAVE LE TRAVAIL DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE, C'EST SURTOUT LE NÉGATIONNISME TURC. IL SE MAINTIEN, MÊME S'IL SEMBLE S'APAISER PAR DES DÉCLARATIONS OFFICIELLES AMBIGUËS »

>>> sous-commission du Conseil économique et social de l'ONU décide de faire un rapport sur les meurtres de masse dont la rédaction – c'est le hasard – est confiée au Rwandais Nicodème Ruhashyankiko. Ce rapport se heurte à une levée de boucliers de la Turquie et de tous les pays musulmans qui la soutiennent. Il est remis *sine die*. C'est un des éléments qui va contribuer à développer la colère et l'indignation des jeunes Arméniens.

L'H. : Comment se manifeste cette grande colère arménienne ?

Y. T. : De 1975 à 1983, une centaine d'actes terroristes sont perpétrés à travers le monde (en Autriche, au Danemark, en Italie, en Espagne, en Suisse, au Vatican, en France, etc.), par deux groupes armés : l'Asala (l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie, contrôlée par les formations les plus dures du mouvement national palestinien) et les Justiciers du génocide (une organisation armée formée en 1972 par la Fédération révolutionnaire arménienne). Sont visés des diplomates turcs considérés comme les symboles de la négation du génocide arménien (on pense aux assassinats des ambassadeurs de Turquie à Vienne et à Paris) et des symboles de la Turquie (le Centre culturel turc de Paris ou le bureau d'enregistrement de la Turkish Airlines à Orly, où, en juillet 1983, un attentat à la bombe causa la mort de huit personnes).

L'objectif des Arméniens est également de condamner le silence des nations. Et il est vrai qu'avec la colère arménienne, le monde redécouvre le génocide. Tandis que la prise de conscience s'accélère, le discours de la Turquie se durcit. Devant cette situation, à l'initiative de Gérard Chaliand, nous avons, en avril 1984 à la Sorbonne, tenu un Tribunal permanent

des peuples, sur le modèle du Tribunal Russell pour le Vietnam, qui a établi que « *l'extermination des populations arméniennes par la déportation et le massacre constitu[ait] un crime imprescriptible de génocide* ». C'était une étape vers la reconnaissance, qui allait de pair avec la fin de la violence. Il y eut ensuite le rapport Whitaker adopté en août 1986 par une sous-commission de l'ONU qui constituait la première reconnaissance du génocide arménien dans un document international. Le 18 juin 1987, enfin, le Parlement européen reconnaît le génocide arménien et stipule que le refus de cette reconnaissance par la Turquie constitue un obstacle à son entrée dans la Communauté européenne. En France, une loi a reconnu le génocide des Arméniens en 2001. Mais il n'est pas nécessaire de promulguer des lois pour que l'histoire progresse sereinement.

L'H. : Où en est-on aujourd'hui ?

Y. T. : Ce qui entrave le travail de mémoire et d'histoire, c'est surtout le négationnisme turc, lequel, à mon sens, se maintient, même s'il semble s'apaiser par des déclarations officielles ambiguës. Mais il faut quand même noter que, peu à peu, une frange de la société libérale s'est éveillée en Turquie. L'assassinat de Hrant Dink, le directeur de publication de l'hebdomadaire turco-arménien *Agos*, le 19 janvier 2007 à Istanbul, a suscité une vague de condamnations et de manifestations de solidarité en faveur des Arméniens. Un autre signe : de plus en plus de livres sur le génocide sont publiés en Turquie, par exemple, mon livre *Mardin 1915. Anatomie pathologique d'une destruction* qui est publié à Istanbul en 2013.

De nombreux professeurs d'histoire-géographie, malgré les demandes contraires du gouvernement d'Ankara, évoquent le génocide arménien devant leurs élèves. Un colloque s'est également tenu en 2005 à l'université de Bilgi à Istanbul, où le génocide était évoqué. Une frange de la société civile souhaite aussi que le dialogue soit renoué entre les Arméniens et la Turquie, pour que l'histoire puisse s'écrire enfin plus sereinement et pour mieux préparer l'avenir (cf. p. 82).

L'H. : Qu'attendez-vous de la commémoration de 2015 ?

Y. T. : Je n'attends rien de la Turquie. Mais j'espère que, par l'abondance des preuves qui seront apportées, il ne soit plus permis à un lecteur de bonne foi, surtout s'il est universitaire, de nier que les événements de 1915 aient été un génocide.

(Propos recueillis par Ariane Mathieu.)

À SAVOIR

Une loi sur le génocide arménien ?

En France, la loi du 29 janvier 2001 reconnaît publiquement le génocide arménien. Mais il s'agit d'une loi purement déclarative et une partie des communautés arméniennes demandent que la loi soit normative, sur le modèle de la loi Gayssot, réprimant tout acte raciste, antisémite ou xénophobe. Le 22 décembre 2011, l'Assemblée nationale a voté une nouvelle proposition de loi condamnant la négation des génocides, dont celui des Arméniens, adoptée par le Sénat le 23 janvier 2012. Elle fut rejetée par le Conseil constitutionnel le 28 février 2012, qui a estimé que le législateur a porté une « atteinte inconstitutionnelle à l'exercice de la liberté d'expression et de communication ».

POUR EN SAVOIR PLUS

Au cœur des massacres

T. Akçam, *Un acte honteux : le génocide arménien et la question de la responsabilité turque*, Gallimard, 2012 ; avec Umit Kurt, *The Spirit of the Laws: The Plunder of Wealth in the Armenian Genocide*, New York, Berghahn Books, 2015 (à paraître).

D. Bloxham, *The Great Game of Genocide: Imperialism, Nationalism, and the Destruction of the Ottoman Armenians*, Oxford University Press, 2005.

H. Bozarslan, R. Kévorkian, V. Duclert, *Comprendre le génocide arménien*, Tallandier, 2015 (à paraître).

G. Chaliand, Y. Ternon, *1915, le génocide des Arméniens*, Bruxelles, Complexe, 2006.

V. Dadrian, *Histoire du génocide arménien. Conflits nationaux des Balkans au Caucase*, Stock, 1996 ; avec T. Akçam, *Judgment at Istanbul: the Armenian Genocide Trials*, New York, Berghahn Books, 2011.

V. Duclert, *La France face génocide des Arméniens*, Fayard, 2015 (à paraître).

F. DüNDAR, *Crime of Numbers: The Role of Statistics in the Armenian Question, 1878-1918*, Nouveau-Brunswick, Transaction Publishers, 2010 ; « Génocide arménien : le scénario », *L'Histoire* n° 341, avril 2009, pp. 8-21.

A. Insel, M. Marian, *Dialogue sur le tabou arménien*, Liana Levi, 2009.

R. Kévorkian, *Le Génocide des Arméniens*, Odile Jacob, 2006 ; avec Y. Ternon, *Mémorial du génocide des Arméniens*, Seuil, 2014.

Marc Nichanian, *La Perversion historiographique*, Lignes, 2006.

Mikaël Nichanian, *Détruire les Arméniens. Histoire d'un génocide*, PUF, 2015.

L. Ritter, M. Sivaslian, *Les Restes de l'épée. Les Arméniens cachés et islamisés de Turquie*, Thaddée, 2012.

Y. Ternon, *Les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Seuil, 1977, rééd. « Points Histoire », 1996 ; *Mardin 1915. Anatomie pathologique d'une destruction*, Geuthner, 2007.

Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens, *Le Génocide des Arméniens, un siècle de recherche, 1915-2015*, Armand Colin, 2015.

« Se souvenir des Arméniens », *Revue d'histoire de la Shoah*, 2015 (à paraître).

L'Actualité du génocide des Arméniens, actes du colloque organisé par le CDCA à Paris-Sorbonne du 16 au 18 avril 1998, Créteil, Édipol, 1999.

Ouvrages généraux

B. Adjemian, *La Fanfare du négus. Les Arméniens en Éthiopie, XIX^e-XX^e siècle*, EHESS, 2013.

L. Belmonte, « La Petite Arménie ». *Histoire de la communauté arménienne à Marseille*, Marseille, Jeanne-Laffitte, 2004.

G. Dédéyan (dir.), *Histoire du peuple arménien*, Toulouse, Privat, 2007.

F. Georgeon, N. Vatin, G. Veinstein, *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, Fayard, 2015 (à paraître).

M. Hovanessian, *Les Arméniens et leurs territoires*, Autrement, 2008.

D. Kévorkian, *Réfugiés et diplomatie humanitaire*, Publications de la Sorbonne, 2004.

R. Kévorkian, avec P. Paboudjian, *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide*, Arhis, 1992 ; avec L. Nordigian, V. Tachjian, *Les Arméniens, 1917-1939, la quête d'un refuge*, Beyrouth, Presses de l'USJ, rééd. 2007.

A. Kunth, *Du Caucase à Paris. Un autre exil arménien*, EHESS, 2013, à paraître (Alma Éditeur, 2015).

G. Minassian, *Guerre et terrorisme arméniens*, PUF, 2002 ; *Arméniens. Le temps de la délivrance*, CNRS Éditions, 2015 (à paraître).

M. Morel-Deledalle, C. Mouradian, F. Pizzorni-Itié (dir.), *Loin de l'Ararat. Les petites Arménies d'Europe et de Méditerranée*, Hazan, 2007.

C. Mouradian, *L'Arménie*, PUF, 2013 (5^e éd.) ; (dir.) *Arménie, une passion française. Le mouvement arménophile en France, 1878-1923*, Magellan, 2007 ; avec A. Kunth, *Les Arméniens en France. Du chaos à la reconnaissance*, Toulouse, L'Attribut, 2010.

E. J. Zürcher, *The Young Turk Legacy and Nation Building*, Londres, I. B. Tauris, 2010.

Témoignages et documents

A. Andonian, *Sur la route de l'exil*, Métis Presses, 2013.

F. Çetin, *Le Livre de ma grand-mère*, Marseille, Parenthèses, 2013.

G. Chaliand, *Mémoire de ma mémoire*, Julliard, 2003.

W. Gust (dir.), *The Armenian Genocide. Evidence from the German Foreign Office Archives, 1915-1916*, New York, Berghahn Books, 2013.

M. Jacobsen, *Diaries of a Danish Missionary, Harpoot, 1907-1919*, A. Sarafian (éd.), Princeton, Londres, Gomidas Institute, 2001.

J. Jaurès, *Il faut sauver les Arméniens*, éd. V. Duclert, Mille et Une Nuits, 2007.

H. Morgenthau, *United States Diplomacy on the Bosphorus: the Diaries of Ambassador Morgenthau, 1913-1916*, éd. A. Sarafian, Princeton, Taderon, 2004.

Y. Odian, *Journal de déportation*, Marseille, Parenthèses, 2010.

A. Sarafian (dir.), *Talaat Pasha's Report on the Armenian Genocide*, Londres, Gomidas Inst., 2011.

A. J. Toynbee, *Les Massacres des Arméniens*, 1916, rééd. critique C. Mouradian, Payot & Rivages, 2004.

Colloques

« 100 ans après le génocide des Arméniens », 5^e Assises nationales de la lutte contre le négationnisme de l'ESG Management School, Hôtel de Ville de Paris, 5 mars.

« Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre. 1915-2015 : cent ans de recherche », 25-28 mars (Sorbonne, EHESS, Mémorial de la Shoah, BNF).

Expositions

« Le Génocide arménien », à l'Hôtel de ville de Paris, du 23 avril au 15 juillet.

Mémorial de la Shoah, Paris, à partir d'avril.

« Avant la nuit. Les Arméniens en Turquie à la veille du génocide », Centre du Patrimoine arménien de Valence, du 6 mars au 24 mai.



Et aussi, sur Internet, une bibliographie scientifique commentée par Hamit Bozarslan, davantage d'ouvrages historiques et de témoignages, une sélection de romans, de films et de sites internet.

histoire.presse.fr